

<p style="text-align: center;">Table des matières du présent cahier 12</p>

12 – La commune de 1789 à aujourd'hui

- 1 Lieux dits et Géographie de l'habitat	page 02
- 2 La période révolutionnaire	page 04
- 3 Amodiation des marais et privatisation	page 11
- 4 Artisanat et économie villageoise post-révolutionnaire	page 16
- 5 Commémorations nationales et fêtes légales	page 17
- 6 Perception	page 19
- 7 Enseignement et édifices communaux	page 20
- 8 Services de sécurité : Garde Nationale et Sapeurs pompiers	page 30
- 9 Colombiers et animaux domestiques	page 32
- 10 Phylloxéra	page 34
- 11 Évolution du terroir, du paysage rural, et les remembrements	page 35
- 12 Mines et industries	page 37
- 13 Chronique villageoise de 1789 à la 1 ^{ère} guerre mondiale	page 40
- 14 Voirie du 19 ^{ième} jusqu'au milieu du 20 ^{ième} siècle	page 46
- 15 Personnel municipal	page 50
- 16 Autour du chemin de fer	page 54
- 17 Eaux publiques, haies, arbres et terrains communaux	page 58
- 18 Assistance aux plus démunis	page 62
- 19 La guerre de 1914/1918	page 65
- 20 Poste et télécommunications	page 67
- 21 Électrification de la commune	page 69
- 22 Vers le réseau actuel de la voirie	page 71
- 23 L'eau courante au robinet	page 76
- 24 Les bouleversements du 20 ^{ième} siècle au 21 ^{ième} , à Ussel	page 77
- 25 Événements météorologiques	page 80

LA COMMUNE DE LA FIN DE L'ANCIEN REGIME A AUJOURD'HUI**1 - Géographie de l'habitat**

L'habitat actuel s'étire au-dessus des anciens marais sur plus de deux kilomètres de longueur. Les quartiers en sont, de 325m d'altitude au Nord-Est à 280m au Sud-Ouest, la Croisette, le Cognet, le Bourg communément appelé jusqu'au 19^{ième} siècle la Fontaine, les Menutons, la Palle, la Baillie, et à l'extrémité méridionale : le Marais de la Flotte dit communément la Flotte. Plus au Nord de cet ensemble, entre 260m et 270m d'altitude, le vieux village de Leu s'étale sur un kilomètre de long. Ses premières maisons sont distantes d'un kilomètre de celles du Bourg. Le hameau du Marais, isolé au milieu des champs, à un kilomètre à l'Ouest de l'église, complète l'habitat actuel.

Nombre de maisons ont été réhabilitées depuis trois décennies, quelques neuves ont même été construites au cours du demi siècle écoulé. Cependant, depuis fort longtemps, quasiment aucune habitation n'a été érigée en dehors des groupements de maisons déjà existants. Cette distribution spatiale endormie semble refléter ce qu'était l'habitat de la paroisse depuis des temps immémoriaux. En fait il n'en est rien.

La distribution contemporaine de l'habitat est notablement différente de ce qu'elle était aux temps gaulois d'Uxellodunum ou à celui d'Uxellum de l'époque gallo-romaine. On sait qu'ensuite, au Moyen-Age, les bords du ruisseau le plus rapproché du village qui prend sa source dans le vallon au Nord de Charroux, étaient habités. « *C'étaient ses eaux qui préparaient autrefois les cuirs si renommés de ses tanneries. Il est appelé dans les anciens titres ruisseau des Chaussiers ou ruisseau de la Baulme* (menthe baume = menthe noble dans la botanique actuelle NDLR) » (Dénominations relevées par l'abbé Boudant dans la Grand-Dîme de Buchepot, retrouvée en 1858 dans les archives du château de Buchepot). En 1322 il y avait aux Garennes d'Ussel (Est de la table d'orientation) un fief comportant habitation, terres, moulin et vignes, appartenant à Huguonin Thibaut. Ainsi, avant la guerre de cent ans, l'habitat plus important qu'aujourd'hui était aussi beaucoup plus disséminé.

La densité actuelle de l'habitat est aussi bien inférieure à ce qu'elle était pendant tout l'Ancien Régime. Pendant tous ces siècles notre Ussel était le chef-lieu administratif et judiciaire d'une châtellenie englobant cinq paroisses attenantes (huit localités sans prendre en compte plusieurs fiefs externes éloignés) et administrant 3000 sujets. Notre village, cœur du système, était un agglomération densément peuplée avec une importante activité économique. Largement plus de 30 corps de métiers spécialisés et différents y déployaient leurs activités. Depuis au moins le 16^{ième} siècle et jusqu'à la fin du 19^{ième} siècle, notre propre paroisse comptait de 600 à 800 habitants (cf. annexe 01 – Peuplement). En ces temps la densité de maisons était donc nécessairement beaucoup plus importante qu'actuellement où l'on y dénombre plus que 150 habitants

Il y eut peut-être aussi une ou plusieurs maisons sur les hauts de la Garde si l'on en croit la vieille complainte usselloise maintenant oubliée « *Jolie fille de la Garde qui fit trois jours la morte pour son honneur garder* » et que les grand-mères chantaient encore à leurs petits-enfants sous Napoléon Ier. Un très vieux chemin y menait. La carte d'État Major type 1889 révisée en 1945 et les cartes IGN jusqu'en 1980 le signalaient. En quittant le village par l'ancien chemin à flanc de colline vers le Sud, 150m après la croix de Saint Marc, une tranchée par où passe un chemin s'ouvre à main gauche. Le vieux chemin de la Garde prenait naissance entre cette tranchée et le chemin que nous venons d'emprunter et se dirigeait vers le Nord à niveau presque constant. De cet embranchement, il est encore discernable dans le champ situé entre les deux chemins restants actuels

En 1836 de nombreuses maisons se partageaient encore l'espace entre la mairie actuelle et les bas de La Garde. Le chemin 15 venant de la Marche y aboutissait. En 1889 son tracé a été modifié dans le bourg afin de le relier directement à celui conduisant à Leu puis de là à Chantelle ou Fourilles. Beaucoup des maisons de cet ancien quartier et portées sur le cadastre de 1836 ont maintenant disparu.

En 1858 l'abbé Boudant, rapportant la tradition populaire, signale qu'une partie d'Ussel s'étendait jadis notablement à l'Ouest de la Baillie sur les Versannes et le Sauzi ainsi qu'à Chapadanne et à Lapraie. Le lavoir de ce quartier disparu lui aussi devait probablement se situer près de la source de Fontbonne. L'abbé spécifie qu'à plusieurs reprises, et tout particulièrement en 1850, quantité d'objets antiques (tuiles à rebord, briques colossales, vases, poteries et médailles romaines) furent découverts à Chapadanne et à Lampraie parmi des fondations nombreuses. Ce qui est sûrement vrai puisque ces découvertes contemporaines de l'abbé sont aussi contemporaines de ses lecteurs de l'époque. Il ajoute : « *beaucoup de ces objets sont entre les mains de M. Paul Moulin, architecte à Charroux. Un puits se voit encore dans le champ du Sauzi ; un four à chaux trouvé à Chapadanne, au grand étonnement de tous, s'est conservé longtemps au milieu des terres* ». Par ailleurs nous avons eu la surprise de découvrir des morceaux de marbre et de tuiles très épaisses dans un champ de cette zone, quelques centaines de mètres au Sud de la ferme des Marais.

Certes, l'ossature générale, commandée par la géographie (longue chaîne collinaire avec des marécages à son pied), ne peut que demeurer quasiment immuable au cours des siècles et des millénaires. Mais le village actuel d'Ussel est bien moins important et bien différent des Ussel d'antan, même proches de nous ! (voir le cahier 13 pour les traces retrouvées du passé)

2 – Les premières années de la période révolutionnaire

(On trouvera en annexe 19 un petit résumé des principaux bouleversements politiques, sociaux et économiques qu'ont subi les français pendant les toutes premières années de la Révolution. N'ont été pris en compte ci-dessous que ceux qui ont directement affecté la vie de notre village et de ses habitants. Par ailleurs on a pris le parti de transformer les dates du calendrier révolutionnaire en dates traditionnelles pour une meilleure prise en compte de la chronologie par le lecteur)

Dès 1789 les bouleversements apparaissent. Les anciens droits et privilèges (dîmes, droits seigneuriaux, ...) sont supprimés le 4 août. Le 29 une « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » est promulguée et sera affichée partout. Puis le 2 novembre 1789 tous les biens du clergé sont nationalisés. A Ussel l'église, le prieuré et son foncier agricole, ainsi que tous leurs mobiliers deviennent propriété du nouvel État. En décembre de la même année toutes les unités territoriales sont abolies et la France est redécoupée en 83 départements bientôt scindés en cantons. En mars et avril 1790 les assignats apparaissent qui deviendront du papier-monnaie à cours forcé utilisé pendant un peu plus de sept ans, avant la banqueroute du 30 septembre 1797.

Les années 1791 et 1792 ont continué de bouleverser la France à l'échelon national. 1791 semble avoir eu peu de répercussions sur la vie du village. Cependant la révolution avançait. On sait que vers le milieu de 1792 les boiseries du clocher sont démontées. C'est donc que les cloches ont été déposées précédemment. Notre église en avait plusieurs puisqu'en 1695 Jean Chartier, 70 ans, a été enterré « *dans l'église sous les cloches* ». En avril 1792 les limites des nouvelles communes nées du démantèlement de la châtellenie d'Ussel, sont définies. En août la majorité était fixée à 21 ans. En septembre l'église, propriété de

l'État, est fermée au culte. La monnaie métallique manque partout en France et les municipalités sont fortement incitées à livrer leur cloches. Cependant l'une d'entre elles échappa à la fonte puisque, pendant les années suivantes, les assemblées générales des citoyens étaient réunies à Ussel « *au son de la cloche* » comme le spécifie nombre de comptes rendus des conseils municipaux de la fin du 18^{ième} siècle.

Dès 1793 et les années suivantes, Ussel subit dans sa chair les contrecoups de la Révolution. La République a été proclamée le 21 septembre 1792 et le roi guillotiné 4 mois plus tard (21 janvier 1793). C'est alors que la République s'aperçoit qu'elle n'a pas d'armée. Il faut rapidement recruter.

Une première levée en masse de 300.000 hommes est décrétée le 23 février 1793. Elle sera faite par tirage au sort parmi les célibataires ou veufs de 18 ans (âge où ils ne sont pas encore légalement majeurs !) à 25 ans. Les sergents recruteurs se présentent à Ussel le 06 avril 1793 pour y prendre des soldats par tirage au sort. Huit jeunes sont immédiatement emmenés pour être versés au deuxième bataillon de l'Allier (Baur, Bardinat, Blanchet, Bonamour, Cartoux, Darmangeat, Dejoux et un huitième dont le nom a disparu en bas de page abîmée du compte rendu du conseil municipal du 10 brumaire an 3)

Une seconde levée en masse de 300.000 hommes est décrétée le 23 avril 1793. Elle porte cette fois sur les hommes de 25 à 30 ans, dans les mêmes conditions que deux mois plus tôt. Le 03 mai ce sont onze jeunes majeurs Ussellois que les recruteurs emmènent pour les verser au Bataillon de l'Union (Deux fils Baur, Blanchet, Bouchet, Cartoux, deux fils Chavenon, Mounier, Peraux, Rey et un autre Mounier, cousin du précédent, qui n'a que 24 ans mais qui s'est déclaré volontaire pour l'armée).

A cette époque Ussel comptait environ 600 personnes soit aux alentours de 300 hommes. En tenant compte des tranches d'âges les jeunes hommes entre 18 et 30 ans ne devait pas excéder le nombre de 60. C'est donc près du tiers des jeunes actifs d'Ussel qui fut soustrait au village par le nouveau régime républicain.

A la fin de l'année la République avait ainsi constitué 15 armées totalisant 804.000 hommes qu'il fallait habiller, nourrir et entraîner pour les guerres à venir contre les monarchies d'Europe.

Certes certains ussellois adhèrent personnellement au vent et à l'esprit de la Révolution, tel le dernier prier d'Ussel qui accepta l'ordre nouveau révolutionnaire, devint prêtre constitutionnel et fit le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, tel le révolutionnaire lyonnais Barthélemy-Marie Verd qui bientôt deviendra ussellois (voir annexe 04 - les maires), tels quelques engagés volontaires ou plusieurs commissaires à l'application des lois, décrets, arrêtés ou réquisitions. Mais les diktats révolutionnaires devenaient de plus en plus prégnants au fil des jours tandis que les conditions de vie se dégradèrent progressivement. L'enrôlement de soutiens de familles, les réquisitions forcées successives sur les productions agricoles domestiques exacerbent les mécontentements puis les ressentiments. De plus l'indemnisation est faite à bas cours, souvent celui des années précédentes, et avec des assignats, cette monnaie-papier dont la valeur effective ne cesse de diminuer de mois en mois par rapport à la monnaie métallique. De plus l'inflation commence à galoper. Pour certaines familles de petits paysans leur production agricole annuelle constitue les seuls vivres disponibles pour subsister jusqu'à la saison prochaine. Ces réquisitions successives, en privant systématiquement et arbitrairement les gens d'une partie des fruits de leur labour, sont rapidement considérées par beaucoup comme des spoliations iniques. Compte tenu des réactions connues de nombre d'ussellois excédés, il semble acquis que la population du village, dans sa grande majorité, ne fut pas très enthousiaste à suivre le vent révolutionnaire imposé par la minorité agissante, comme on le verra ci-dessous.

En premier lieu, et à l'évidence, le changement brutal de statut administratif n'est pas étranger à cette défiance. Passer brusquement du statut de chef-lieu pour huit localités (près de 3000 personnes) qu'était la séculaire châellenie royale d'Ussel, à celui d'une simple petite commune (630 usselois), de plus placée sous la coupe de Charroux nouveau chef-lieu d'un canton créé en 1790, est une dégradation mortelle pour le village et son économie (quasiment les 4/5 de sa clientèle traditionnelle disparaissent d'un seul coup). Mais à cela s'ajoutera une opposition villageoise aux diktats étatiques d'ordres religieux, civil, civique et agricole qui sont souvent très mal acceptés.

Ainsi Henri Minat, dit Minat le jeune, premier maire d'Ussel, s'opposa à la destruction du clocher de l'église malgré les décrets révolutionnaires. Philibert Chartier, élu maire le 30 décembre 1792, lui succéda. Cependant on ne put empêcher la démolition de sa toiture. Les séculaires boiseries du clocher furent démontées. Ce qui laisse supposer que les cloches furent précédemment descendues et certaines livrées à l'État pour en faire de la monnaie métallique. En effet la loi du 22 mars 1792 invitait les municipalités à cette opération. En compensation la municipalité recevait les 4/12 du poids cloches en monnaie de cuivre, ce qui représentait une somme non négligeable. En 1795 la municipalité observera que les bois de charpente du clocher restent inemployés. Elle décida de les utiliser pour faire un pont à Leu, et transforma le reste en bois de chauffage pour la municipalité

Le 05 octobre 1793 un bien étrange calendrier nouveau est imposé. Il débute par définition un an et quatorze jours plus tôt (le 21 septembre 1792). Les mois, en décalage par rapport aux anciens, ont des noms qui veulent rappeler le cours des saisons dans la nature. Chacun des 12 nouveaux mois compte trois semaines de 10 jours. Il n'y a plus de dimanches, ni de fêtes traditionnelles, ni de saints dont les fêtes constituaient, il y a peu, des bornes incontournables dans le déroulement de la vie économique et sociale. A ces 12 mois de 30 jours s'ajoutent 5 jours en fin d'année, les cinq sans-culottides qui ont pour noms : vertu, génie, travail, opinion, récompense.

Au cours du premier semestre 1793 dix-neuf jeunes d'Ussel ont été arrachés du village pour être versés dans les armées de la République, en deux levées successives.

Le 02 septembre 1793, après les moissons, un arrêté ordonnait maintenant la réquisition de 20.000 boisseaux de blé à prendre dans les communes les mieux fournies en grains du district de Gannat afin d'approvisionner la ville de Moulins. La répartition fixait le prélèvement pour Ussel et Chantelle à 800 boisseaux chacune, et pour Fourilles et Etroussat à 600 boisseaux chacune. Notre petit terroir entre Sioule et Bouble était sans doute une riche terre agricole productrice, mais un total de près de 10.000 litres de blé devaient être ponctionnés sur notre seule petite commune. Le 28 octobre 1793 onze sacs de blé sont réquisitionnés à Leu chez Minat du Vergier et chargé sur deux charrettes. Mais les citoyens d'Ussel avec à leur tête le charron Antoine Chanaud, Jean Ray dit Boiron et Jean Roux dit Méri, s'opposèrent au passage des voitures et transportèrent les onze sacs en dépôt dans l'église. Le commissaire du district chargé des réquisitions fut bousculé. Il fit savoir au Directoire de Gannat qu'il éprouvait de nouveau des difficultés pour l'enlèvement des blés requis, qu'il avait personnellement été exposé dans la commune d'Ussel, que les mesures prises étaient insuffisantes, qu'il fallait protéger par la force armée les blés pris à Ussel pour les conduire saufs jusqu'au port de Saint-Pourçain, qu'il fallait s'assurer des auteurs de délit. Et le Directoire de Gannat promulgua des mandants d'arrêt à l'encontre des délinquants (Archives de l'Allier, L 562, folios 139 et 140). D'autres réquisitions furent aussi contestées.

Les abus des autorités révolutionnaires n'étaient pas rares. Ainsi le 08 juin 1794 le tribunal de police d'Ussel prononce un jugement à l'encontre de son agent municipal Bouet et ordonne la confiscation de quatre setiers de froment lui appartenant. Ce dernier se pourvoira en appel devant le district de Gannat. Finalement un accord à l'amiable sera trouvé avec le versement par la mairie au citoyen Bouet de 112 livres provenant de la vente des 4 setiers et le désistement de toute action ultérieure à ce sujet.

.De nouveau, après la moisson de 1794, la mairie reçut le 23 décembre un nouvel ordre de la municipalité de Moulins daté du 18. Elle exigeait cette fois le prélèvement de 400 quintaux de froment sur la commune, soit 2,5 fois le volume prélevé l'année précédente. En prenant une densité moyenne du blé/froment en vrac voisine de 0,8 et le quintal d'ancien régime équivalant à 48,9 de nos kilos, un volume de un setier (10 boisseaux) peut être assimilé à un poids de deux quintaux d'ancien régime. Quatre cents quintaux font donc 200 setiers ou 2.000 boisseaux !. On écrivit à la commission qu'il était impossible de remplir la réquisition en entier. Pour preuve sept jours plus tard une commission usselloise de quatre membres était nommée pour faire le recensement des grains battus et à battre. On obtint pour l'ensemble de la commune avec Cueillat 165 setiers de froment, 687 setiers d'orge et un setier de seigle, auxquels il fallait défalquer 248 setiers pour semence. A l'évidence il y avait tromperie délibérée des producteurs. Pour répondre au diktat des autorités du district de Gannat une répartition fut donc décidée en mairie le premier janvier 1795 en tenant compte de la grandeur de fermes et du nécessaire à la subsistance des populations rattachées aux fermes. La majorité des prélèvements individuels s'échelonnaient entre 10 et 100 boisseaux. Seul quatre dépassaient ce niveau, le plus important étant de 400 boisseaux pour Cueillat (Cueillat faisait alors partie d'Ussel). Les 28 propriétaires touchés devaient ainsi fournir 2018 boisseaux, c'est-à-dire 201 setiers ou les 400 quintaux requis ! Le contingent de chacun devait être délivré en froment avant le 07 janvier 1795. Mais les ussellois acceptaient de plus en plus mal les exigences des nouvelles autorités. Theuillé aîné, commissaire aux grains mandaté par le conseil général de la commune de Moulins pour faire le recouvrement des grains et en payer le prix avec des assignats, était venu bien des fois à Ussel. Le 05 février il rend compte à la commune que sur les 2000 boisseaux prévus il n'en a reçu que 619 de froment, 373 d'orge et point de seigle.

Après les deux réquisitions précédentes une nouvelle est bientôt annoncée. Le Comité de Salut Public de Paris a ordonné le 09 novembre 1794 de réquisitionner 800 paires de bœufs. Le 18 janvier 1795 le canton (alors Charroux) demande à Ussel de lui fournir une paire de bœufs et de la conduire au chef-lieu pour le 20 janvier. Pour tous les ussellois aucune paire de bœufs ne peut être ôtée aux métairies sans nuire à la production des subsistances. On nomme donc immédiatement une commission de trois personnes qui n'ont point de bœufs (Philippe Rey agent municipal, Martin Barnier, Gilbert Cussinet) pour trouver la paire qui fera le moins défaut aux exploitants. A leur retour les commissaires disent avoir choisi une paire chez Martin Pimpart. Les jours précédents il en avait 4 paires plus une de taureaux. Une paire de jeunes bœufs a été vendue, paraît-il. Mais il est plus probable qu'elle ait été dissimulée. La paire choisie par défaut est à poils blonds, 6 à 7 ans, taille quatre pieds deux pouces environ. Il est finalement décidé, à la satisfaction de tous, que si la jeune paire soustraite n'est pas retrouvée, la paire choisie devra être conduite à Charroux le lendemain 20 janvier.

Fin septembre 1794 des placards affichés partout portent à la connaissance de tous qu'un nouveau système de mesures (proposé en 1790) a été adopté officiellement par la loi du 01 août 1793. La nouvelle unité universelle est dorénavant le mètre pour les longueurs, les surfaces et les volumes avec leurs multiples et sous-multiples avec une hiérarchisation

décimale. Mais ce système novateur bouleversait trop les habitudes ancestrales. Par ailleurs il aurait fallu utiliser de nouveaux instruments de mesure dont on appréciait mal la correspondance physique dans les transactions de la vie courante. Il s'installera extrêmement lentement en plusieurs générations. Ainsi près de un demi siècle plus tard, à Ussel, les dimensions de la maison commune (mairie et école) qui va être construite sur devis, sont toujours exprimées en toises, et pieds pour les longueurs comme pour les surfaces.

Après la réquisition de l'automne 1793, les deux de l'automne 1794, une nouvelle réquisition s'abat au printemps de 1795 sur une économie villageoise déjà exsangue. Par arrêté du 4 germinal an 3 (24 mars 1795), Le Comité de Salut Public ordonne cette fois la réquisition du cinquième de tous les grains, farines et légumes secs. Et le 26 avril des commissaires sont nommés pour l'exécution. Dans la même temps, et parallèlement, l'Agent National du district enjoint Ussel de fournir la totalité des réquisitions précédentes sous peines prévues par la loi pour les contrevenants. Deux commissaires spécifiques sont nommés à cet effet.

Cette réquisition du cinquième, à un moment où les réserves sont au plus bas (sortie de l'hiver et quelques mois avant la prochaine récolte), est une catastrophe pour le village. Elle sera génératrice de secousses matérielles et humaines pendant tout le mois de mai 1795.

Le 08 le recensement des réserves disponibles sur la commune s'élève à 97 setiers de grains, soit environ 19 tonnes pour nourrir les 600 habitants de la commune et leurs animaux pendant les quatre mois avant la prochaine moisson. Et il n'y a plus de légumes secs. Sont effectivement déposés dans le cadre de la réquisition 78 boisseaux et demi d'orge (d'un poids total de 1283 livres) et 16 boisseaux de froment (316 livres), soit la moitié du cinquième requis. La livre d'orge est indemnisé 41 sous et celle de froment 3 livres un sous. Mais l'indemnisation se fait en assignats qui ne cessent de se dévaluer de plus en plus rapidement de semaine en semaine. L'administration départementale exige aussi la liste des citoyens ayant fourni en partie seulement ou pas du tout la réquisition de 1/5 imposée.

Le 13 mai la municipalité reçoit un ordre de Gannat daté du 11 ordonnant de prendre des mesures sous 24 heures contre les communes qui n'ont pas rempli la réquisition pour Moulins. Et les commissaires sont arrivés à Ussel !

Le 14 les citoyens se réunissent en assemblée générale. Certains signalent qu'ils sont dans l'impossibilité physique de fournir quoi que ce soit, ayant juste de quoi subsister difficilement jusqu'à la moisson prochaine. D'autres sont déjà indigents. Finalement les commissaires accepteront un sursis dans le cadre d'un accord où les retardataires devront remplir le contingent imposé après la moisson.

En cette période, seuls quelques riches propriétaires ont encore des réserves significatives. Pour permettre aux plus démunis d'atteindre l'époque de la moisson, plusieurs décident de fournir des aides alimentaires à ces familles qui sont devenues indigentes pour raison d'État. Ainsi Gilbert Secretain (ussellois né en 1716 et y demeurant, ancien directeur et receveur des aides à Roanne) déclare à la municipalité avoir livré à quatre familles un boisseau d'orge pour chacune d'elles, en avance sur la prochaine récolte (information enregistrée dans les comptes rendus de séances du conseil municipal).

Beaucoup des 19 enrôlés par tirage au sort en 1793 étaient soutien de famille. Leur départ a plongé celles-ci à la misère. Fin janvier 1795 Nicolas Parton, commissaire du district de Gannat, vient dans la commune pour vérifier les rôles afin de secours éventuels aux parents de ces défenseurs de la patrie. Suite à son rapport, un arrêté du conseil général du 21 juin stipule que tous ces parents ussellois recensés sont déclarés indigents.

L'été 1795 ramène un calme relatif. Des jeunes gens de la toute première réquisition ont été renvoyés dans leurs foyers. La population est accaparée par les travaux des champs (foins, moisson, prochaine vendange, ...). Et il faut travailler dur pour compléter les réquisitions et avoir de quoi survivre. Et les réquisitions étant sous payées et en assignats, l'horizon s'assombrit. L'inflation galope. Le papier-monnaie perd de plus en plus rapidement sa valeur par rapport à la monnaie métallique. Ainsi cent livres-assignats qui valaient 3 livres 15 sols métalliques en juillet 1795 ne valent plus que 3 livres en août, 2 livres 5 sols en septembre, 1 livre 9 sols en octobre. Et l'effondrement se poursuivra en s'accéléralant. A tel point qu'en décembre l'État accepte ses assignats en paiement mais au centième de leur valeur nominale !

Dès l'hiver 1795/96 l'État, sangsue, a de nouveau désespérément besoin des ressources. Or dans les villages de campagne les pauvres sont devenus indigents, la classe moyenne des petits propriétaires terriens et des exploitants agricoles a été très appauvrie. Seuls les anciens riches sont encore un peu aisés. Sachant qu'il leur reste quelques moyens, le 10 décembre 1795 l'État aux abois lève un emprunt forcé sur ces derniers. Il est fixé individuellement à 1.200 livres par an réglables en 10 mensualités. Le texte spécifie : « *l'emprunt sera effectué en numéraire métallique ou matière d'or et d'argent. A défaut de métaux les grains, appréciés au cours de 1790 seront reçus. Les assignats seront également reçus au centième de leur valeur nominale* ». Le 10 janvier 1796 la liste des assujettis ussellois est affichée avec les acomptes mensuels à verser.

Le 17 janvier les jeunes ussellois de la première réquisition qui avaient été renvoyés dans leurs foyers, reçoivent, qu'ils soient mariés ou non, l'ordre de se rendre le lendemain à Charroux pour prendre route et se rendre à Moulins. Il en est de même pour les militaires en congé.

En mars 1796 le cours des assignats s'est totalement effondré. Leur valeur réelle n'est plus que de un trois centièmes de leur valeur nominale. Ils sont démonétisés le 18. Des « mandats territoriaux » les remplacent à raison de 30 en assignats contre 1 en mandat, soit un cours 10 fois supérieur à la réalité. Ce nouveau papier-monnaie se dévaluera très rapidement comme le précédent et il sera retiré de la circulation moins de 11 mois plus tard. Beaucoup de gens, même dans le petit peuple, qui avaient cru en la Révolution et en ses promesses et avaient fait confiance au papier-monnaie inventé par la Révolution, ne peuvent même plus se procurer le minimum vital (sel, mauvais pain, ...).

En juin 1796 plusieurs arrêtés arrivent en mairie. Le 24 une assemblée générale des citoyens est convoquée au son de la cloche. Lecture est faite de ces arrêtés. Parmi eux se trouve une instruction faite par l'administration centrale du département pour la formation de la garde nationale et de la colonne mobile de cette garde. Beaucoup se sont rendus à l'assemblée pour obéir à la convocation. Mais, à la suite de cette lecture, la quasi totalité des citoyens se retire. Les ussellois sont à saturation d'ordres qui les obligent à n'être que des exécutants serviles.

Le surlendemain, 26 juin 1796, une nouvelle assemblée générale est convoquée. La nomination de l'agent communal et de son substitut se passe normalement. Mais quand il est question de garde nationale et de colonne mobile les ussellois retournent à leurs occupations. Seul reste une assemblée réduite à 12 personnes. Cette dernière désigne nominativement un capitaine, un lieutenant, un sergent major, trois sergents, neuf caporaux. Quant au sixième de l'effectif devant fournir le détachement dit colonne mobile, il est décidé que c'est à l'administration cantonale d'y pourvoir.

Pendant la période révolutionnaire les déplacements étaient difficiles car très encadrés et étroitement surveillés. Tout voyageur inconnu était, par principe, suspecté. Il lui fallait solliciter de nombreuses autorisations avant tout déplacement. Ainsi, par exemple, le 12 mai 1797 François Joachim Babarg, Marie Thérèse Babarg femme Amy, Magdeleine Amy, tous demeurant à Versailles avant 1789 informent la municipalité qu'ils désireraient résider dans notre commune, avec acte de translation de Biozat leur domicile actuel jusqu'à Ussel.

Le 24 juillet 1797 l'assemblée générale de citoyens d'Ussel est une nouvelle fois convoquée. Il est demandé de réorganiser la garde nationale et de procéder à la nomination des officiers par élection. Les citoyens obéissent à la convocation et se présentent à l'assemblée. Puis, les uns après les autres, tous se retirent malgré l'insistance des autorités et les injonctions. Les ussellois étaient à saturation des assemblées citoyennes imposées. L'envahissement prégnant d'un État totalitaire dans leur vie domestique était devenu insupportable. Cependant ce corps de garde se perpétuera longtemps. Ainsi, 35 ans plus tard, son rôle compte 71 noms (aux environs de 10% de la population totale du village). Le compte rendu du conseil municipal du 08 mai 1831 fait état de « l'achat d'un tambour pour la garde nationale ».

Puis le 30 septembre 1797, l'État révolutionnaire en faillite depuis longtemps ne peut qu'officialiser la banqueroute de la France.

Avec l'arrivée de Napoléon au pouvoir la France a encore continuellement besoin de soldats. Ainsi, chaque année, un appel de conscrits a lieu en fonction de leur année de naissance. Le conseil municipal du 31 octobre 1802 (an 11) liste ainsi huit noms d'appelés (cinq pour l'an 9 ; trois pour l'an 10). Deux de l'an 9 n'ont pas la taille requise et se trouvent exemptés. Et c'est ensuite le tirage au sort, comme du temps de la royauté.

Les trois ussellois arrêtés pour entrave à la réquisition des grains de 1793 ne furent pas les seuls à être visés par les foudres révolutionnaires. Citons la famille Secretain dont cinq membres furent emprisonnés sous la Terreur. Un autre membre vit toutes ses terres vendues aux enchères en 1798 (Annexe 15, Les Secretain d'Ussel)

Si les membres de la famille Secretain eurent la chance de ne pas être guillotins, il n'en fut pas de même pour leurs voisins Vernis d'Aigrepont qui habitaient au château de la Tour à Cueillat (sous juridiction d'Ussel avant la Révolution). Les deux familles devinrent alliées en 1795 lorsque Marie-Rose Secretain de Neuville qui avait alors 17 ans, épousa André-Achille Martin-Fremont, né à Cueillat, qui avait 18 ans et était orphelin. Son père officier d'infanterie était mort en 1779. Sa mère Marie-Gervaise Vernis d'Aigrepont avait été guillotinée à Paris le 12 décembre 1793, place de grève, en même temps que sa sœur aînée, Madeleine Vernis d'Aigrepont (57 ans), au motif de « Correspondance avec le dénommé Fremont émigré » (En fait deux Fremont de leur famille avaient émigré). C'est sous le nom de Fremont qu'on la retrouve dans les archives des procès réguliers du Tribunal Révolutionnaire de Paris « *Fremont (Marie-Gervaise Vernin d'Aigrepont), femme sans profession, guillotinée le 22 frimaire an II* ». Elle avait 55 ans. (Dans ces mêmes registres, sa sœur y est enregistrée sous le vocable Aigrepont).

Tous les biens propres de l'Église et des congrégations religieuses ont été décrétés "biens nationaux" dès 1789 malgré de nombreux et séculaires titres légaux de propriété. L'État vendra ensuite pour son compte ces biens spoliés. Le 20 octobre 1799 (28 vendémiaire

an VIII) l'église d'Ussel est adjugée aux enchères pour 36.000 francs à Pierre-Gilbert-Benoît Secretain dont la sœur est l'épouse d'Henri Minat le jeune (tout premier maire, alors adjoint). L'acquéreur, dit-on, s'empessa de restituer l'église au clergé pour le service du culte catholique. Le délabrement du bâtiment était alors extrême, il était sur le point de s'effondrer (cf cahier 09, les églises successives), Les terres du prieuré seront vendues un peu plus tard,

Ce même an VIII, le récent canton de Charroux est supprimé et les communes qui le composaient (Charroux, Ussel, Saint-Germain-de-Salles, Taxat-Senat) transférées au canton de Chantelle.

3 - Amodiation des marais et privatisation progressive

Au cours de l'ancien régime la plaine d'Ussel était une vaste zone marécageuse, souvent inondé lors de pluies importantes, à la végétation laissée sans entretien et au milieu duquel serpentait mollement un ruisseau, appelé alors Boubelon, au cours changeant. Chacun y trouvait son compte en laissant vagabonder ses animaux dans ce terrain spongieux, inculte et commun à tous.

Puis vient la Révolution et sa nouvelle conception du monde. La seule autorité valable et légale est celle déléguée par la « volonté populaire » exprimée par élection. Toute autorité non élue est potentiellement délégitimée (déclaration des droits de l'Homme). Puis le 14 juin 1791 Le Chapelier fait passer ce point de vue révolutionnaire et jacobin dans la Loi qui porte son nom. Il n'y a plus que l'État avec ses divers représentants aux échelons régionaux et locaux et, en bas de l'échelle une juxtaposition d'individus isolés. Tous les anciens corps constitués de la société civile sont supprimés.

Dans ces conditions un bien commun, propriété coutumière d'une communauté d'ancien régime, est inconcevable. La communauté n'a plus lieu d'être. L'État se substitue à elle. Et ce bien-fonds, propriété communale, doit être scindé en lots nominatifs attribués aux individus constituant cette ancienne communauté. Chacun paiera une redevance annuelle sur le lopin personnellement attribué (loi du 10 juin 1793).

Mais toute loi promulguée soulève toujours des interrogations quant à son application pratique dans la réalité. Ainsi, pour l'application de cette loi de partage du 10 juin 1793, doit-on tenir compte sans distinction de tous ceux habitant actuellement à Ussel, quitte à finalement atomiser les communaux (à cette date on dénombre environ 600 habitants sur la commune) ? Qu'en est-il des ussellois d'avant la loi mais qui ont quitté la commune depuis ? Qu'en est-il de ceux qui sont propriétaires à Ussel et qui n'y ont jamais habité mais dont leurs animaux ussellois utilisaient traditionnellement l'espace à partager ? Faut-il supprimer les chemins actuels, en faire de nouveaux structurant l'espace de meilleure façon, afin d'établir un découpage équitable et plus régulier ? Etc

Le 23 mars 1795, conformément à la loi du 10 juin 1793, une assemblée générale des habitants est convoquée pour procéder au partage des communaux. Après discussions il est décidé :

- L'arpentage sera fait par Boiron, commissaire arpenteur ne résidant pas dans la commune
- Le partage délimitera autant de parts qu'il y a de feux (familles) qui y ont droit selon la loi
- Lors de l'attribution ultérieure on fera en sorte, dans la mesure du possible, que chaque tête d'un foyer puisse avoir un lot auprès de ses communs actuels
- Pour accélérer le découpage, les ussellois Saby et Chavenon seront adjoints au commissaire arpenteur car n'ayant pas droit au partage ils n'y ont aucun intérêt privé
- Chaque lot sera affecté d'un numéro qui lui sera propre.

15 jours plus tard (05 avril 1795) la liste des ayants droit est présentée aux ussellois. Ont droit au partage :

- Tous les habitants actuels s'ils étaient domiciliés dans la commune un an avant le 01 septembre 1792, soit le 01 septembre 1791
 - Les ussellois expatriés et qui n'avaient pas quitté la commune avant le 01 septembre 1791
 - Les enfants des copartageants, domiciliés actuellement dans la commune, nés depuis
- Une réserve de 15 numéros ou portions est effectuée dans l'éventualité de réclamations. En cas contraire les parcelles restantes seront cultivées au profit direct de la commune.

En mai 1795 quatre personnes n'habitant plus Ussel portent réclamation et sont réintroduites dans la liste des copartageants. Une autre fera un peu plus tard la même démarche. Le 25 septembre 1795 chacune de ces cinq personnes recevra un lot numéroté.

Puis des contestations se font jour obligeant à des attributions provisoires. Certains amodiataires sont réticents pour payer un droit alors que jadis l'usage identique était gratuit. Le 04 octobre 1795 le Conseil Général, par arrêté du 23 septembre, attribue à deux citoyens des parcelles délaissées provisoirement. Les premiers abus d'amodiataires apparaissent en décembre 1795 et janvier 1796 : certains défrichent les chemins bordant leur parcelle, voire empiètent sur le lot voisin ; au marais de la Flotte un autre abat des saules et les enterre créant un litige de propriété sur ces saules. Etc. Autorisation est donnée au procureur de la commune de poursuivre les divers contrevenants devant le juge du canton.

Et, parallèlement, des réclamations d'ayants droits oubliés sont faites. Telle cette domestique mariée à Ussel et y résidant avec son mari aux dates voulues mais qui travaille maintenant à Saint-Pourçain.

En juin 1797 tous les titres d'attribution ont été donnés. Il ne reste que quatre portions blanches. Mais sept ayants droit de dernière heure sont manifestés. Il est convenu entre eux, faute de mieux, que trois des portions seront partagées en deux....

Quelques soubresauts eurent aussi lieu pendant la première moitié du 19^{ième} siècle. Ainsi :

- En 1814, après vérification par l'enregistrement de Chantelle, des explications doivent être fournies au sujet du partage de nos communaux.
- En août 1823 la préfecture s'avise que le 12 juin 1806 le conseil préfectoral a oublié de fixer la redevance à payer pour les communaux, des portions des communaux n'ayant pas été définis par la municipalité d'Ussel en mai. Personne à Ussel ne s'en était plaint dit le maire.
- En 1824 une contestation est initiée par Taxat portant sur deux parcelles des communaux, près du moulin Renon, qu'elle dit être sa propriété, Il faudra plus de 12 ans et de nombreux jugements pour que l'affaire obtienne un dénouement définitif. Ce morceau de petite histoire locale est contée ci-dessous.

Le démembrement de la châtellenie d'Ussel en communes autonomes a imposé une fixation des limites de chacune. Pour ce qui nous intéresse ici, le décret du 06 avril 1792 stipule «..... la ligne de cette limite continue en suivant le chemin de Charroux au moulin Renon, en longeant ce grand chemin jusqu'au ruisseau Boubelon. Le côté gauche devant appartenir à Taxat, et le droit à Ussel ». Par ailleurs une sentence arbitrale du 14 ventôse an III (février 1795) attribue tous les marais à Ussel. Ce chemin aboutissait dans une chaume du marais communal qui tenait lieu de place publique et sur laquelle on passait en tous sens. Au bout du chemin une planche permettait de traverser le ruisseau Boubelon pour aller à Chantelle. La chaume était un terrain communal de pacage et sur lequel on déposait les sables extraits du ruisseau. Au delà de la

planche les terres, propriété du moulin Renon, étaient cultivées. La chaume était bordée sur son côté ouest par un fossé et une haie vive qui la séparaient des terres de La Motte et marquait ainsi la limite des communes.. En 1806 les portions communales des marais ayant naguère appartenu à l'église, sont vendues aux enchères. Ce sont le petit pré, la chaume du moulin Renon et les chaumes des Arriés situés entre le ruisseau et le terroir de La Motte, Dès lors ces propriétaires, après les avoir défriché, les cultiveront. Dans les années suivantes, suite à une forte crue, le ruisseau s'est ouvert un nouveau lit, Une nouvelle planche doit être installée sur le nouveau cours et le chemin servant de limite communale est détourné vers ce nouveau passage pour aller à Chantelle. L'ancien fossé en bord de chemin et qui séparait l'ex-chaume des marais d'Ussel du territoire de La Motte n'a plus de raison d'être, il est comblé. Pour agrandir le terrain cultivable la haie vive associée est aussi arrachée à l'exception d'un cognassier épargné, unique témoin de l'ancienne limite. Parallèlement un chemin sera établi le long du nouveau cours du ruisseau. En avril 1833 une vente entre particuliers de deux portions de ces terrains soulèvent le problème d'inscription aux rôles des impôts. Taxat les réclame comme étant des enclaves sur son territoire et lance ainsi l'affaire. En juillet le conseil municipal d'Ussel, après explication historiques et motivées débout Taxat de ses prétentions et envoie le tout au sous-préfet pour soumission à l'autorité supérieure. En août le sous-préfet vient personnellement sur les lieux. S'en suit une décision en décembre : il faut faire cesser ce litige et retourner au plan du 26 mars 1795 avec ses révisions approuvées par le préfet de l'Allier les 25 avril 1825 et 06 juillet 1826. En février 1834 de nombreux anciens d'Ussel qui vivaient en 1806 confirment devant le conseil municipal les dires de la municipalité. Dans cette optique, en mai, le sous-préfet autorise Ussel à défendre ses droits contre Taxat, en cas de nécessité. Puis le conseil de l'Allier du 30 juillet 1834, considérant les dossiers actuels, titres et documents, arrête qu'il n'y a pas lieu d'autoriser la commune de Taxat à poursuivre Ussel devant les tribunaux au sujet de la chaume du moulin Renon, La chaume, contestée par suite des modifications de paysage, fait partie d'Ussel. On pouvait penser que la solution du litige était ainsi obtenue, Il n'en était rien, En décembre on apprend avec surprise que Taxat a obtenu un arrêté du conseil de préfecture l'autorisant à poursuivre Ussel devant le tribunal de Gannat pour 1.840 centiares qui lui appartiennent au moulin Renon. Le litige comporte déjà 15 dossiers, sans compter ceux propres aux avocats. Dans l'urgence Ussel sollicite le report du dernier arrêté en faveur de Taxat et en cas de refus sollicite l'obtention d'une autorisation à se défendre, Parallèlement on consulte un avocat auprès de la cour royale de Riom. Pour ce jurisconsulte (Mr de Vissac) les droits d'Ussel sont parfaitement établis et la commune d'Ussel doit soutenir sans crainte le procès. Avant d'arriver à cette extrémité on suggère au sous-préfet les voies de la conciliation Ce dernier propose une médiation par un administrateur avec partage par moitié du produit de la vente, et des droits égaux de propriété. Ussel a un autre point de vue. Sa municipalité propose pour la transaction amiable : 1° la restitution et le délaissement de la chaume à Ussel, 2° le partage du prix de la vente en deux pour couvrir les frais déjà engagés, et 3° une nouvelle délibération des trois jurisconsultes désignés par le préfet, en application de l'arrêté du 21 frimaire an 12. En mai 1835 Taxat refuse la transaction et poursuit Ussel devant le tribunal de Gannat. Ce dernier, par jugement du 7 août 1836 attribue la chaume à Taxat. Ussel, qui ne

l'accepte pas, décide de faire appel dans les délais impartis. En décembre le maire rencontre à Riom des juristes et revient avec les mesures à prendre d'urgence compte tenu que le délai d'appel doit bientôt se terminer, Le jeudi 02 février 1837 le sous-préfet en personne vient à Ussel. Il expose que les frais engagés par la commune sont déjà de 750 à 800 francs, qu'ils seront de 6.000 francs en cas d'appel et il pose une question simple : « Ussel accepte-t-il le jugement d'août 1836 en faveur de Taxat ». Mise aux voix, l'acceptation est refusée par le conseil par 9 voix contre une. L'affaire se poursuivra donc. Le 16 août 1836 la cour royale de Riom promulgue un arrêté provisoire : notaire, géomètre et arpenteur désignés par la cour se rendront sur les lieux du contentieux pour rétablir la situation initiale du 14 ventôse an 3, et prendre tous les renseignements propres à éclairer la cour. Finalement Ussel eut gain de cause en 1838 ; La limite contestée fut ramenée à ce qu'elle était à l'origine : la partie rectiligne du chemin menant de Charroux à Chantelle et passant aux pieds de La Motte. Ce chemin englobe sur son côté oriental tous les terrains contestés qui restent ussellois. Elle n'a pas été modifiée depuis,

- En 1830 le plan de partage des communaux qui a beaucoup servi, est en très mauvais état. Il devient urgent de le recopier puis le toiler. En mai 1831 ce plan original est en loque. C'est Paul Mounin, arpenteur géomètre à Charroux qui entreprend le travail. Il sera remercié et félicité par la municipalité « pour avoir refait de manière infiniment satisfaisante le plan des communaux »
- Au fil du temps certains amodiataires décédaient sans successeur, d'autres enrôlés dans les armées napoléoniennes sont morts loin d'Ussel, sur les champs de batailles d'Europe. Des amodiataires ou leurs descendants ont quitté le village pour d'autres contrées. Des portions abandonnées des anciens marais communaux ont ainsi été anticipées depuis longtemps.

Pour nombre d'ussellois ce qui était jadis à la disposition de tous se trouvait arbitrairement réduit au seul lot personnellement affecté. C'était souvent mal accepté et les amodiataires ne se privaient pas d'empiéter à l'entour. Ces anticipations furent une plaie récurrente d'autant qu'il était parfois possible de les racheter pour accroître sa parcelle. Ceci incitait chacun à "anticiper". Cette fâcheuse habitude s'étendit bientôt aux chemins et places de la commune qui furent souvent phagocytés.

Ainsi, en février 1833, par autorisation de l'administration royale quatre portions anticipées dans les marais communaux seront vendues aux occupants actuels. La surface totale de ces anticipations est de 1ha 32a et 28ca. Pour chacune des anticipations s'ajoutent au prix de vente les intérêts sur les 25 dernières années d'occupation. La municipalité escompte obtenir au total 3212,61F qui aideront à la construction imminente de la maison commune (école et mairie).

Mais il s'en suit qu'en décembre 1833 le nombre des anticipations a explosé. 29 nouvelles sont constatées sur un chemin, 14 sur un autre, 6 sur le grand marais, 12 sur le chemin de Charroux au moulin Renon, etc; Ce sont 70 ares anticipés sur le grand marais et près de 54 sur les autres chemins, C'en est trop. Ces anticipations sont à restituer sous huit jours. Passé ce délai procès verbal sera dressé par le garde champêtre pour poursuites

Deux nouvelles anticipations sur les marais communaux seront cependant constatées en août 1835 par le garde champêtre accompagné d'arpenteurs

En 1836 les baux trentenaires sur les marais amodiés doivent être renouvelés. En partant du rôle de 1834, on dresse une liste très détaillée (noms, prénoms, surnoms, parts) des

144 rentes consenties en mai 1806 afin d'établir les nouveaux titres trentenaires. Des poursuites sont autorisées contre ceux qui les refuseraient, Sur cette base les anticipations constatées sont listées, avec leurs superficies, en quatre catégories à traiter :

- Celles dont les détenteurs seront soumis à en payer le prix
- Ceux qui se sont refusés à en payer le prix
- Ceux qui ont anticipé sur les chemins vicinaux ou d'exploitation qui consentent à les restituer
- Ceux qui ont anticipé sur les chemins vicinaux ou d'exploitation qui refusent à les restituer
Ce qui montre la réticence de certains au partage imposé

En avril 1837 une anticipation est signalée dans les anciens marais sur le chemin de Fourilles à Charroux près de la planche, sur la rive droite du ruisseau. En sus un fossé y aurait été creusé entièrement pris sur le lavoir public voisin. Deux commissaires accompagnés du garde champêtre s'y rendent. L'anticipation est largement confirmée. En sus 45 saules y ont été plantés. Quant au fossé il a trois pieds de large et est établi sur le terrain où on prenait précédemment du sable. Le municipalité décide qu'il est nécessaire de réprimer pour éviter que d'autres fassent de même.

Etc

L'abbé Boudant, en 1858, résume en quelques lignes ce long épisode de l'histoire communale. Les tensions et frustrations étaient alors apaisées et le partage accepté. La plaine d'Ussel *«n'était qu'un marais inculte, hérissé d'arbustes épineux, de joncs et de plantes élevées que venaient difficilement saisir les juments poulinières, lâchées là de tous les domaines voisins. Des milliers d'oies domestiques s'abattaient dans ces eaux bourbeuses, foyer incessant de fièvre et de mort. Des lumières phosphorescentes, épouvantail des bonnes gens qui les apercevaient, flottaient souvent le soir au-dessus des roseaux. C'étaient, à n'en pas douter, des revenants ou des âmes en peine...»*

En 1795 on fit d'excellent communisme en donnant à chaque habitant une portion de ces marécages , à la charge d'une légère redevance au profit de la commune. Tontes ces terres furent bientôt assainies et cultivées avec le plus grand soin ; c'est non seulement un trésor pour l'agriculture, mais encore une salubrité manifeste pour tout le pays».

En 1858 les anciens marais fournissaient 817F de revenu au budget communal. En 1910 la rente due par les détenteurs de portions des anciens marais s'élevait à 879F. En un demi siècle la rentabilité des amodiations n'avait augmenté que de 7% en valeur absolue !

En 1923 la municipalité s'avise qu'il y a lieu de renouveler les titres d'attribution des terrains communaux des marais avant le premier janvier 1923. Dans le cas contraire il y aurait prescription trentenaire et perte par la commune des revenus de la rente annuelle afférant à ces terrains. Mais ces rentes annuelles et perpétuelles s'étaient fortement dévaluées en 130 ans d'existence et ne rapportaient presque plus rien au budget communal qui, lui, suivait le coup de la vie. Dans les derniers mois de 1923 on décida de laisser trois mois aux divers amodiataires pour choisir entre le renouvellement de leurs baux ou le rachat de la rente originelle. Immédiatement trois premiers particuliers optent pour le rachat ce qui les rendait de facto propriétaires du fonds correspondant. Les rentes annuelles qu'ils versaient à la commune étaient de 4,12 F pour l'un, 0,37 F pour l'autre, et 0,96 F pour le troisième ! Mais d'autres préférèrent continuer de verser ces rentes devenues très modiques voire quasi nulles. Cette situation perdura encore un quart de siècle supplémentaire

Enfin, le 19 juillet 1947, sur observations de l'inspecteur du Trésor Public, le conseil municipal décida par 9 voix contre une, le rachat obligatoire des rentes par les derniers

amodiataires sur la base de 20 fois le montant annuel. L'opération faite, les anciens marais communaux, à l'exception de deux petites parcelles, étaient dorénavant des terres propriétés privées

4 - Artisanat et économie villageoise post-révolutionnaire

Né avec la mort de Louis XIV en 1715, le "Siècle des Lumières", court ainsi sur cent ans, jusqu'en 1815. Dès l'origine le but déclaré de la révolution, et patiemment poursuivi au fil des ans, était de dissoudre l'existant (ancien régime, catholicisme et royauté) pour ensuite coaguler les décombres dans un régime nouveau et un nouvel homme sans autre maître et sans autre dieu que l'être humain lui-même. Ce "Siècle des Lumières" s'est achevé, comme chacun sait, par le quart de siècle des ténèbres sanglantes (900.000 tués ou invalides de 1789 à 1815), et l'obtention des décombres qu'il avait sciemment engendrés.

A Ussel, après la première décennie d'années sombres et très troublées, la population pensa recouvrer enfin une histoire un peu plus paisible. La mise en culture des anciens marais, l'instauration du Consulat en novembre 1799, la signature du Concordat avec l'Église catholique en 1801, puis une paix générale avec l'Angleterre signée en 1802, le laissaient croire. Ce ne fut qu'une courte illusion bientôt suivie par presque 15 ans de sanglantes guerres napoléoniennes avec leur colossal cortège de morts et d'invalides. Parallèlement la réforme systématique des institutions se poursuivait. Tout était modifié de fond en comble dans des bouleversements sociaux-économiques, législatifs, exécutifs et judiciaires (taxes sur les alcools dès 1804, code Napoléon, etc.). De plus à Ussel, en septembre 1804, la vieille église romane paroissiale s'effondra, étrange ponctuation de l'anticléricalisme révolutionnaire qui, cette fois, n'y était pour rien. Les ussellois, attristés et choqués, se cotisèrent pour relever une nouvelle église sur les ruines de la précédente. Mais, faute d'aide extérieure et de moyens, elle ne put être qu'une vaste grange (cf cahier 09, les églises successives).

La minute détaillée de la souscription levée à cet effet est parvenue jusqu'à nous (archives de la fabrique retrouvées dans la sacristie d'Ussel). Elle comporte 113 noms dont cinquante sont accompagnés de la qualité du donateur (annexe 11). La commune compte alors 635 individus (recensement de 1806), soit environ 100 à 110 foyers (foyers composés en moyenne de 6 à 7 personnes : une aïeule, deux parents, trois à quatre enfants non majeurs). Il apparaît donc que toutes les familles d'Ussel, quasiment sans exception, ont contribué à la construction de l'église (113 noms).

Sur 113 noms, cinquante sont accompagnés de la position sociale du donateur. Le relevé des qualités attribuées à ces cinquante individus constitue ainsi un véritable sondage moderne. Il procure une image de la société usselloise au sortir des troubles et de l'instabilité révolutionnaires. 32% sont vigneron, 24% métayers, 10% journaliers et 6% fermiers ou cultivateurs. Ainsi 72% de la population travaille dans l'agriculture qui est majoritairement viti-vinicole. Le quart restant regroupe propriétaires (14%), domestiques (6%) et artisans (8%).

Les artisans cités sont deux tisserands, un charron et un maçon. D'autres artisans font partie des noms listés comme nous avons pu le constater par ailleurs, mais leurs métiers, alors connus de tous, a été omis. On sait que les villages importants vivaient dans une relative autarcie pour ce qui concerne l'équipement et le fonctionnement. En décomptant les jeunes enfants et les vieillards, on peut estimer la population active de 1804/1806 à 375 personnes environ. Huit pour cent de ces actifs donnent donc le chiffre de 30 artisans dans la paroisse! On pourrait croire ce nombre exagéré. Il n'en est rien. Peut-être même est-il plus près de 40,

compte tenu des omissions du métier exercé au regard de certains noms qui pourtant étaient des artisans reconnus. Ces ussellois et usselloises exerçaient les indispensables métiers d'huilier, menuisier, taillandier, ruchier, forgeron, meunier, sabotier, aubergiste, bourrelier, maréchal ferrand, charpentier, épicier, tonnelier, relais de poste, boucher, savetier, tailleur d'habits, cabaretier, apothicaire, lavandière, vannier, tisserand, charron, maçon, pressoir, etc.

En ce tout début du 19^{ième} siècle, les anciennes circonscriptions administratives ont été démantelées il y a dix ans. La Révolution a institué d'autres pôles administratifs et bientôt commerciaux. Les habitants de toutes les communes constituant l'ancienne châtellenie d'Ussel n'avaient donc quasiment plus de raisons prégnantes de se rendre dans leur ancien chef-lieu devenu simple bourgade. Au fil des ans, ne pouvant économiquement se maintenir, les artisans d'Ussel ont dû fermer échoppes ou boutiques les unes après les autres. Un siècle plus tard (1905), la commune n'en comptait plus que 21 (hors couturières et lingères) : un charron (Chavenon), un menuisier (Baury), deux aubergistes (veuve Chanaud et Eugène Vinatier) un tabac (Panserat), un coquetier (Dejoux), cinq épiciers (Laurent, Bayot, Chassin, Baury, Lassimonne), quatre batteuses (Gaudon, Cognet, Vinatier, Labbe), deux maréchaux ferrands (Vinatier, Bailly), deux pressoirs (Chavenon, Mazet), deux sabotiers (Barthoux, Auberger). Quelques uns de ces métiers ont difficilement réussi à se maintenir encore un demi siècle (sabotier, épicier, cabaretier, relais postal, menuisier, forgeron).

Malgré le quart de siècle d'embellie passagère apporté par le chemin de fer (1880-1905) l'inéluctable agonie s'est ensuite poursuivie. Deux décennies avant la fin du 20^{ième} siècle, il en était totalement fini du prospère et vivant Ussel de jadis. Il n'y avait plus ni commerce ni artisan dans le village.

5 - Commémorations nationales et fêtes légales

Depuis la Révolution, et pendant 90 ans, la date de la fête nationale française a été le 05 mai. La France commémorait ainsi la réunion des États Généraux (05 mai 1789) point d'origine de la suppression de l'ancien régime et du passage en République.

En 1810 (23 mars) le Conseil d'État instaura en sus un nouveau jour de fête légale : le premier janvier de chaque année.

En 1820 toutes les communes de France sont sollicitées pour souscrire à l'achat du domaine et du château de Chambord. Ussel souscrit à hauteur de 150 F en décembre. Et depuis chaque ussellois peut se considérer comme propriétaire d'une petite part de Chambord.

La révolution de 1830 (27, 28 et 29 juillet) entraîne l'abdication de Charles X le 06 août, Le drapeau blanc de la royauté est alors supprimé par le nouveau roi, Louis-Philippe-Égalité et le drapeau tricolore adopté comme emblème national. Il sera finalement accepté par tous. C'était il y a moins de deux siècles. Certes cet emblème avait été institué 36 ans plus tôt, le 29 pluviôse an 2 (15 février 1794), mais n'était ressenti par la France profonde que comme le drapeau de la Révolution et de ses affidés. Pour preuve de cette défiance il ne fut institué dans l'armée de terre qu'en 1812 seulement.

En 1834 une lettre de Louis-Philippe, contresignée du garde des sceaux, donne l'ordre général de commémorer les trois journées immortelles des 27, 28 et 29 juillet 1830 et les tués de ces émeutes (504 à Paris, 10 à Nantes, etc). Le service funèbre officiel avec les autorités

civiles, militaires et religieuses sera célébré à Ussel comme dans toutes les églises du diocèse le lundi 28 juillet 1834.

La loi du 06 juillet 1880 décréta que la fête nationale qui depuis presque un siècle avait lieu le 05 mai, aurait dorénavant lieu à une autre date : le 14 juillet de chaque année. Cependant, après cinq générations de pratique, le 05 mai resta ancré dans les habitudes et ne passa pas immédiatement aux oubliettes. Malgré ce décret de 1880 transférant la fête nationale au 14 juillet, neuf ans plus tard le centenaire de la Révolution fut célébré le 05 mai, et somptueusement commémoré par l'État et les corps constitués de la République. Ce 05 mai 1889, l'ouverture des festivités débuta par une plaque dévoilée à Versailles dans la salle du jeu de Paume, suivie de la célébration du centenaire dans la galerie des glaces par le président de la République, Sadi-Carnot. Les fastes se déroulèrent principalement à Paris avec une exposition grandiose qui dura du 05 mai au 06 novembre (le seul pavillon des machines avait 420m de long et une voûte haute de 43 m), des inhumations au Panthéon, des banquets, de grandes fêtes musicales, l'inauguration de la place de la Nation, ... et clou de ces fêtes la tour Eiffel construite pour ce centenaire et illuminée à la tombée de la nuit à l'électricité

A la fin de 1888, on se propose à Ussel de fêter, comme ailleurs, ce centenaire le 05 mai 1889. Le manque d'argent pour les festivités y fait renoncer. Ce n'est qu'en 1897 qu'un conseil municipal fait état des préparatifs de la fête du 14 juillet dans notre village. Mais peut-être cette date a été commémorée dans les années précédentes à Ussel sans que les comptes rendus de conseils le rapportent.

En 1900 il est demandé d'illuminer et de pavoiser les édifices communaux à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition Universelle

On ajoutera ensuite aux fêtes antérieures le 11 novembre qui commémore les sacrifices des morts de la Grande Guerre et la signature de l'Armistice en 1918

Puis le 24 juin 1920 la chambre des députés adopte le projet du député Maurice Barrès d'instituer une seconde fête nationale française celle de Jeanne d'Arc. La loi a été publiée au journal officiel du 14 juillet 1920. Et, depuis, la France a deux Fêtes Nationales officielles: le 14 juillet et la fête de Jeanne d'Arc qui, par décret de 1920, doit être célébrée chaque année le deuxième dimanche de mai

Vient le gouvernement du maréchal Pétain qui, le 24 juin 1941, décrète que dorénavant le premier mai de chaque année sera chômé et payé. Cette mesure sera reprise en 1947 par le gouvernement issu de la Libération. Offrir du muguet au premier mai est une très vieille coutume française. Il est piquant de savoir que cette coutume a été officialisée en 1561 par un roi de 11 ans, Charles IX, et que malgré la Révolution, cette tradition d'ancien régime persiste sous nos républiques. Ajoutons qu'en France le premier mai n'a jamais été officiellement dénommée Fête du Travail. Cette appellation n'est pas légale, elle n'est que coutumière.

Les 07 et 08 juin 1947, la commune d'Ussel organise une fête de la jeunesse voulue par le gouvernement. L'année suivante c'est à Montluçon, le 27 juin, qu'elle aura lieu. Une enveloppe de 300F est votée pour la participation à cette manifestation. En 1949 c'est Vichy qui accueillera le 26 juin la fête de la jeunesse. Cette fois, compte tenu de la proximité, l'enveloppe votée sera seulement de 200F

Le 20 mars 1953 est institué un nouveau jour de fête férié : le 8 mai qui commémore la fin officielle de la deuxième guerre mondiale sur le front européen (8 mai 1945). Cette fête a subi quelques vicissitudes. De Gaulle supprima son caractère férié en 1959 et Giscard d'Estaing supprimera sa commémoration, réconciliation franco/allemande oblige. C'est François Mitterrand qui, le premier juin 1981, rétablira à la fois la commémoration et le jour férié du 8 mai.

6 - La perception

Des services de l'ancienne châtellenie, seule la perception fut conservée à Ussel par le nouveau régime. C'est dorénavant l'élection seule qui confère l'autorité. Le percepteur est donc élu. Le cumul des mandats est possible jusqu'à la loi du 15 octobre 1794 qui les interdit. On apprend ainsi qu'Henri Minat qui n'est plus maire depuis deux ans, démissionne le 31 octobre de sa fonction d'agent national de la commune pour ne conserver que celle de percepteur.

En 1803 les règles concernant le percepteur changent. La mairie doit nommer d'office un percepteur ou mettre le poste en adjudication. Dans ce cas il est arrivé que l'adjudicateur ne soit pas domicilié à Ussel et que son domicile fasse office de nouvelle perception. Mais certains étaient très compréhensifs. Ainsi en 1820 on trouve dans les comptes rendus de notre commune, à la date du 07 mars, un hommage au sieur Thonnier percepteur pour les facilités de paiement qu'il accordait sans nuire aux intérêts de l'État. Qu'il soit à Charroux ne gêne en rien. Les usselois pouvaient payer à son domicile quant ils allaient à Charroux pour affaires ou au marché. Mais, en dehors de ces quelques exceptions du 19^{ième} siècle, la perception régionale, ancrée dans notre village depuis de temps immémoriaux, y fut maintenue jusqu'en 1883, presque un siècle entier après la révolution

En 1858 l'abbé Boudant écrit «*Ussel n'est plus maintenant. qu'un chef-lieu de perception dont le produit dépasse soixante mille francs. Les communes qui en forment la circonscription sont Chareil-Cintrat, Charroux, Etroussat, Saint-Germain-de-Salles et Taxat-Senat. Les trois titulaires jusqu'à ce jour ont été MM. Bonneton, Boudant et Boiron. Celui qui est placé intermédiairement, a été longtemps le doyen de percepteurs de France.*». François Boyron arrivé à Ussel en 1858 fut le dernier percepteur en poste dans la commune.

En 1883 la perception régionale est retirée d'Ussel et implantée à Charroux. Mais en 1907 le percepteur qui est dans l'impossibilité de trouver à se loger à Charroux exprime le désir de transporter son domicile à Chantelle. Cette proposition est acceptée avec enthousiasme par Ussel et les autres communes (à l'exception de Charroux) car les gens n'allaient plus à Charroux que pour régler leurs impôts. Toutes les autres activités économiques se passaient à Chantelle, chef-lieu du canton depuis l'an VIII (1799/1800) et surtout nœud ferroviaire régional depuis 10 ans.

Ce premier transfert à Chantelle a probablement été de courte durée. En 1925 la perception se situe toujours à Charroux, mais on projette de la transférer à Etroussat. Le conseil municipal d'Ussel s'y oppose au motif que que la route entre Ussel et Etroussat n'est pas faite et que le chemin qui les relie est quasiment impraticable. A cette époque ce percepteur effectuait aussi une tournée mensuelle pour se rapprocher des contribuables. En 1925 son passage à Ussel est décalé d'un jour et fixé dorénavant au dernier vendredi du mois, le jeudi étant jour de marché à Chantelle depuis des temps immémoriaux.

En 1926 l'administration des impôts mute et ne remplace pas immédiatement le percepteur en poste à Charroux . Et Chantelle, nœud ferroviaire du chemin de fer régional, pôle économique et chef-lieu du canton, se voit déjà devenir aussi perception. Mais un nouveau percepteur est nommé à Charroux.

Finalement ce n'est qu'en mars 1934 que l'administration transférera la perception de Charroux à Chantelle. Les habitants de Charroux protestèrent fortement, mais toutes les autres communes acceptèrent avec enthousiasme ce transfert espéré.

7 - Enseignement à Ussel et édifices civils communaux

Sous l'Ancien Régime ce sont très généralement les prieurs et curés qui assuraient l'enseignement élémentaire dans les villages (dont ils étaient bien souvent originaires) afin d'inculquer aux enfants de paysans qui le voulaient les bases de la lecture et de l'écriture. Certains villages importants avaient, en sus, des maîtres d'école civils (maîtres-écrivains). Ussel, chef-lieu de sa châtellenie, est dans ce cas au moment de la Révolution. Cet instituteur s'appelait Charles Jaunet. Le jury d'instruction publique du district le confirma dans sa fonction usselloise lors de sa séance du 09 janvier 1795 et demanda en sus une institutrice à Ussel. Le conseil municipal proposa Françoise Pannatié épouse Jaunet.

A l'issue de cet instruction primaire les plus doués des élèves étaient orientés vers des collèges tenus généralement par des congrégations (très généralement les jésuites), première marche de l'ascenseur social. Les gens aisés avaient des précepteurs à domicile. Contrairement à l'idée répandue, il avait des écoles partout sous l'ancien régime, mais la liberté était laissée et l'école n'était pas obligatoire. Comme l'a longuement montré Paul Lacroix en 1875 dans son étude sur l'enseignement au 18^{ième} siècle, l'éducation « *ne manquait qu'à ceux qui la refusaient ou ne la cherchaient pas* ». Ainsi sous Louis XV et Louis XVI, 50% des hommes et près de 30% des femmes savent lire et une bonne partie d'entre eux sait aussi écrire.

La Révolution en s'attaquant au clergé mit fin à ce ossature éducative séculaire. Et pendant plus de quarante ans rien ne fut sérieusement mis en place par l'État pour, comme par le passé, inculquer aux gens du peuple qui le souhaitent les rudiments de la lecture et de l'écriture. A l'exception de quelques anciens gros bourgs qui conservèrent un instituteur (tel Ussel) et d'ecclésiastiques isolés qui continuèrent d'enseigner, l'illettrisme se généralisa ainsi au fil de ces générations oubliées qui ne surent même plus signer de leurs noms. Mais être instituteur était alors un métier aléatoire. La rémunération était celle offerte, rarement celle sollicitée. Par ailleurs l'engagement pouvait être révisé unilatéralement voire supprimé pour raisons pécuniaires. Il n'existait pas de bâtiment d'école attitré. L'école était ni obligatoire, ni gratuite.

Par tradition Ussel conserva généralement un instituteur dans la commune. En octobre 1794 une partie de l'ancien prieuré (bien national) est affectée à Jugnet, instituteur dans le village avant 1789. On en trouvera les modalités et la description détaillée de la partie concédée en dernière page du cahier 08 (Le prieuré).

La rémunération de l'instituteur dépend de la bonne volonté ou des possibilités de la municipalité qui l'emploie et de la scolarité versée par les parents qui ont envoyé leurs enfants à l'école. En 1830 le budget communal n'a plus les moyens pour rémunérer un instituteur. Par ailleurs les enfants de pauvres sont occupés à la garde des bestiaux, au ramassage de l'herbe ou placés, et ne peuvent aller à l'école. Ceux qui veulent être scolarisés iront à Chantelle (3/4 de lieue), à Charroux (1/2 lieue) ou à Etroussat (1/4 de lieue). Pendant l'hiver 1831/32 la

commune dénombre 65 garçons et 45 filles qui ont entre 8 et 15 ans (conseil municipal du 25 décembre 1831).

L'été 1832 la commune a de nouveau un instituteur (Mr Dietz). Il a un logement exigu où, malgré tout, il donne les cours. 25 enfants sont déjà scolarisés et beaucoup d'autres sont attendus. Pendant l'hiver qui suit la municipalité verse à l'instituteur un secours en forme d'encouragement de 40 francs. Parallèlement, suite à un quiproquo administratif, une rémunération annuelle de 150 francs est proposée au préfet. Mais les autorités supérieures n'avait pas l'intention de rémunérer les instituteurs. Cela n'advient qu'un demi siècle plus tard. Pour conserver l'instituteur à Ussel il faut trouver ces 150 F annuels non budgétés. La municipalité décide de prendre 50 F sur les émoluments du curé Michel Mège qui accepte, 50F sur ceux du garde champêtre dont la paye est supérieure à celles de ses homologues de Fourilles et d'Etroussat, et qui reçoit en sus des gratifications diverses des paysans. Enfin 50 F seront pris sur le fond de secours et de charité prévu au budget de 1833. Cette décision en trois points est entérinée par le préfet. Cependant, en février 1833, le garde champêtre se rebelle. Il n'apprécie pas du tout ce qu'il croit être une action personnelle de l'adjoint au maire à son encontre. Finalement sa paye retournera aux 250F originaux. Et les 50F seront pris sur les frais annuels de bureau du maire qui seront ramenés de 75F à 25F.

Ainsi, comme nous venons de le voir, jusqu'en 1833 l'enseignement en France n'est pas obligatoire et reste payant. Il n'y a pas de bâtiment scolaire attribué. Ce sont les municipalités qui décident d'avoir une école communale ou pas. Et ce sont elles qui assurent le logement et la rémunération de l'instituteur.

Au plan national, il fallut attendre Guizot, ministre de l'Instruction publique de 1832 à 1837, pour qu'il soit décidé et fait obligation d'ouvrir un école dans chaque commune (loi de 1833). Cette loi imposait aussi la nécessité d'une autorisation préalable pour continuer d'enseigner en primaire dans l'enseignement public, L'instituteur qui n'en serait pas pourvu serait considéré comme renonçant à enseigner. Ussel avait déjà un instituteur en activité (monsieur Dietz). Le comité consultatif communal émit un avis favorable. Il fut reconduit par le ministère. Parallèlement une note préfectorale fixait les modalités d'une éventuelle gratuité pour certains élèves et celles de la rémunération des instituteurs. Le conseil municipal maintient la situation de l'année précédente (21 élèves dont 6 gratuits) et fixe le traitement de l'instituteur à 200 F par an. Mais il n'y avait toujours pas de bâtiment public pour y implanter l'école. Une « Maison communale » fut donc construite à Ussel. Bien que cet ancien bâtiment ait été rasé au milieu du 20^{ème} siècle, son histoire mérite d'être contée. Ce morceau oublié de l'histoire de notre village est l'objet du paragraphe ci-dessous.

En 1832 la construction n'est pas encore autorisée car des portions de terrains restaient à acquérir. A cette époque le devis initial estimé était de 2305F. La commune n'avait pas la somme. Il fut voté 800 F sur le budget communal, somme qui permit d'avoir 400 F d'allocation de l'État ce qui couvrait la moitié du devis. Pour permettre l'avancée normale des futurs travaux les citoyens Minat et Verd firent une souscription volontaire sous forme d'avance de 400 F chacun.

42 ans après l'adoption du système métrique il est fort surprenant de constater, que les dimensions du bâtiment sont toujours exprimées en mesures anciennes (7 toises de long, 4 toises et un pied de largeur, conseil municipal du 09 février 1832). Il est prévu une chambre de 17 pieds de long comme de large pour l'école primaire et un petit cabinet de 6 pieds pour l'escalier menant au premier où deux pièces seront créées. En avril 1833 le devis réel détaillé chiffre la construction à 3400 F, Mais les charrois de chaux, sable ainsi que ceux des pierres à extraire n'y sont pas prévus. Ils seront faits par les bouviers à bœufs ou à vaches au titre des corvées pour l'entretien des chemins, défrayés 2 F pour leur nourriture et les transports, et l'aide de journaliers rémunérés 75

centimes la journée. En juin 1833, pour essayer de soulager les finances communales, on organise une adjudication au rabais ouverte aux artisans d'Ussel et des communes alentour. C'est un devis à 2841F qui l'emporte et les travaux commencent immédiatement. Le bâtiment doit avoir 15 pieds de haut. On s'aperçoit alors que les fondations de 5 pieds (cave) sont comprises dans cette hauteur. Un devis additionnel de 169 F conduira à une hauteur sur cave des 15 pieds nécessaires pour l'étage prévu. En y ajoutant les dépenses annexes hors devis on arrive déjà à un budget de 3088 F sans l'ameublement des pièces, le mobilier de l'école, les peintures des portes, contrevents, etc. Ce qui amène le coût total aux environs de 3900 F Une aide de 800 à 900F est demandée au rectorat de Clermont. En mai 1834 malgré les ponctions sur différents chapitres du budget communal et l'aide de la préfecture (200 F pour l'ameublement) il manque encore 465,60 F pour couvrir les dépenses.

Cette maison commune réunissait sous le même toit la mairie, l'école de garçons, celle de filles et le logement de l'instituteur. En juin 1834 il apparaît qu'une cohabitation simultanée est impossible faute d'espace suffisant. Comment faire? Laisser une seule pièce à l'instituteur, l'autre réservée à la municipalité pour les conseils? On en appelle au sous-préfet qui décrète que les réunions du conseil municipal auront lieu dorénavant dans la salle de classe les jeudis et dimanches, et ordonne que le logement de l'instituteur soit mis à sa disposition et meublé selon les règles. En août 1834 avant la réception officielle de la maison commune par la municipalité, deux experts (le maître maçon d'Ussel et celui d'Etroussat) sont désignés pour la vérification des travaux faits par l'adjudicataire. Il ressort que certains murs ne sont pas d'aplomb et que les croisées ne sont pas de niveau, Les dommages sont estimés à 28 F qui seront retenus sur ce qu'il reste à payer. Par ailleurs il apparaît que les travaux de serrurerie effectués dans la maison commune ont été oubliés dans le cahier des charges de l'adjudication. Le conflit entre le serrurier et l'adjudicataire devra être réglé par un arbitrage externe. En février 1835 Il reste encore à régler 580 F aux adjudicataires ou fournisseurs pour des devis dont le terme est déjà échu. Un emprunt semble nécessaire. Il est évité par un mandat de 500 F (secours pour aide à établir l'école) versé par le ministre de l'instruction publique, On ponctionnera immédiatement cette somme pour acheter un poêle en fonte nécessaire au chauffage de la salle de classe, le bois de chauffage et pour l'instituteur. Ce sera ensuite la confection d'un buffet et d'une armoire pour les livres de l'école, etc. Enfin, monsieur Royer, inspecteur départemental à Moulins, fera une inspection de l'école d'Ussel.

Signalons que l'instituteur, par nécessité, subvenait par lui-même à ses besoins domestiques et familiaux (jardin pour faire pousser ses légumes, herbe pour ses animaux, etc). Il trouva un premier jardin très loin du bourg, ce qui le pénalisait fortement. En 1835 la place des ormeaux (à l'entrée du bourg en venant de Leu) est encombrée par des matériaux de construction ou de démolition (pierres diverses, chaux, sables et sablons dit le compte rendu du 15 février 1835). Seuls persistent d'étroits passages correspondant aux anciens chemins. Cependant sur son quart nord-ouest persiste un espace libre en bordure de la campagne. L'instituteur souhaiterait qu'un petit espace lui soit accordé sur cette place pour y faire son jardin. Le refus est catégorique, mais sa demande entraînera le déblaiement des diverses décharges et la rénovation complète de cet espace public, Enfin en février 1837 il sollicitera 90 à 200 toises sur la chaume de la Croizette pour en faire un jardin nécessaire à l'entretien de son ménage. Il lui fut accordé, C'était l'ancien cimetière paroissial d'Ussel et Leu abandonné depuis 1699 et redevenu prairie. Mais la chaume reste propriété de la commune.

En venant du Sud, cette maison communale de 1833 se situait sur la place de la fontaine, dans sa partie occidentale, pratiquement dans l'axe de la D 115 actuelle en venant de La Marche. Un espace de 2m la séparait du mur entourant la propriété qui s'étend, au Nord, jusqu'à l'église. Un sus de la cave, du rez-de-chaussée et de l'étage elle avait aussi un grenier comme signalé dans le dernier conseil municipal de 1920.

L'abbé Boudant écrit en 1858 « *La maison commune a été construite immédiatement après la Révolution de 1830. L'école qui se fait sous le même toit, et qui date de la même époque, n'est que médiocrement fréquentée, bien qu'elle réunisse les garçons et les filles, ce pays ne comprenant pas encore bien toute l'importance de l'instruction. Les instituteurs Dietze et Villard sont les seuls qui l'aient dirigée jusqu'au temps où nous sommes. Un projet cher à notre cœur est en ce moment bien près de se réaliser: grâce à une souscription qui a permis de subvenir aux premiers frais d'établissement, deux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Augustin viendront, à la prochaine rentrée des classes, prendre en main l'éducation des jeunes personnes d'Ussel, et iront en même temps visiter les malades. Que Dieu bénisse une institution qui doit favoriser à la fois la science et la charité !*

Et ici qu'on me permette d'exprimer en toute sincérité notre opinion. L'éducation des jeunes filles est plus utile à beaucoup près que celle des jeunes gens: quelle influence n'a point la femme sur l'intérieur des familles sur la diffusion de la foi, et avouons-le encore, sur le gouvernement même de la société. Son action est d'autant plus efficace qu'elle est plus intime. Heureux donc les peuples qui puisent à des sources pures les premiers éléments de leur vie intellectuelle et morale »

Et Ussel eut, en sus, une école libre pour filles tenue par deux religieuses, une sœur et sa suppléante. C'est la commune qui prend en charge le coût du logement des deux religieuses, le clergé étant alors rémunéré par l'État dans le cadre du Concordat de juillet 1801. L'école acquerra rapidement une renommée et drainera vers elle des filles venant des communes voisines.

L'enseignement est payant. Pour l'école publique les conseils municipaux fixent le montant de la rétribution scolaire due par chacune des familles et dressent une liste des enfants qui en sont exemptés. Il faudra attendre la fameuse loi du 16 juin 1881 pour que la gratuité de l'enseignement primaire soit votée.

Puis, l'année suivante, le loi du 28 mars rend l'instruction primaire obligatoire et laïque pour les enfants de 6 à 13 ans. Les filles sont encore peu concernées par cette législation.

En 1888 il est devenu évident que la maison communale de 1833 est devenue trop exiguë pour les deux écoles publiques (filles et garçons), le logement de l'instituteur et la mairie. La préfecture demande qu'un nouvel ensemble soit construit. Le devis de 24.000F est couvert pour 10.560F par l'État. Le reste 13.440F est à la charge de la commune. Pour couvrir cette dépense une imposition extraordinaire de 13,5 centimes sur 30 ans est décrétée. Elle sera portée à 14,5 centimes car la dépense globale incluant la mairie, le groupe scolaire et le mobilier a été réactualisée à 27.220F

L'école et la mairie, qui sont les actuelles, sont très rapidement construites et livrées pour le 11 novembre 1889. 21.300F ont été dépensés. Sont encore absents le mur de clôture avec sa grille et son portail qu'il reste à ériger et à régler. Les cours d'école seront débarrassées des restes des travaux de construction pendant l'hiver 1889/90 puis pavées.

Dès lors l'ancienne maison communale de 1833, sera louée par adjudications avec bail triennal renouvelable. Cependant les frais d'entretien restent à la charge de la municipalité.

Ainsi en 1896 il faut en réparer la toiture et les volets. Cela sera effectué en mai 1898. Au fil du temps de nouveaux travaux seront nécessaires (1908, ...).

Sa position stratégique au centre de l'agglomération intéressait particulièrement les artisans et commerçants pour y ouvrir boutique. Certains preneurs furent parfois extérieurs à la commune tel un certain Tourtier, entrepreneur de maçonnerie à Chantelle. En 1901, l'amodiatraire du moment, l'aubergiste Gaudon, projeta de créer sur la place un jeu de quilles. L'autorisation lui fut refusé par la municipalité pour des raisons de sécurité publique. Dépité, il ne renouvela pas son bail et quitta les lieux le 11 novembre 1903... pour, trois ans plus tard, prendre une nouvelle adjudication en fermage. Un autre, l'épicier Chassin, se fit construire en sus un bâtiment annexe lui appartenant situé en plein centre de la place du village. En 1961 cette propriété privée fut donnée à la commune par testament. Ce n'était plus qu'une quasi ruine. Mais le don fut accepté afin de supprimer la mesure et d'agrandir ainsi l'espace propre à la place publique.

Constituant initialement un seul lot, le bâtiment de l'ancienne mairie sera scindé en deux lots à compter des mises en adjudication d'octobre 1913. Ces deux lots affermés rapportent 241F par an au budget communal.

En 1914 le bail était à renouveler. Mais beaucoup étaient mobilisés. Il devenait difficile de trouver des amodiatraires pour ce bâtiment. Aussi une partie des réfugiés venant d'Arras dès 1914 y fut alors logée. En 1916 une des pièces est réservée par la commune pour y implanter un probable bureau de poste. En 1925 le bâtiment a besoin de réparations nombreuses et coûteuses. Par ailleurs cette infrastructure communale est devenu inutile et de peu de rapport. Sa vente par adjudication est décidée. L'expert désigné estime sa valeur à 15.000 F. La vente est ouverte en mairie le dimanche 14 mars 1926 à 9h. Mais aucun acquéreur ne se présente. Des acquéreurs s'étant signalés à posteriori, une nouvelle vente, dans les mêmes conditions, est fixée au 29 avril 1926 à 13 h, sans plus de résultat. Des réfugiés y furent de nouveau logés pendant la deuxième guerre mondiale. Finalement le bâtiment sera démoli un peu après le milieu du 20^{ème} siècle à fin d'allonger la place du village jusqu'à la D115 qui la borde.

En 1890 il apparaît que le tout nouveau groupe scolaire, livré il y a moins d'un an, laisse à désirer. Il faut agrandir les fenêtres, mettre une rampe à l'escalier de la cave, renforcer les plafonds, etc., d'où un imprévu de 3.043F. En 1891 l'inspecteur d'académie exige en sus la construction d'un préau soit une dépense additionnelle approvisionnée à hauteur de 500F.

A Ussel, l'enseignement dispensé par les instituteurs de la République ne se limitera pas aux enfants. En sus, ces instituteurs organiseront bénévolement, tous les hivers de fin septembre au 15 janvier, des cours pour adultes dans l'école de garçons. Ces cours additionnels étaient subventionnés par la mairie (50F annuels pour le chauffage, le petit matériel et défrayer l'enseignant)

En 1899, du temps de l'instituteur J.B. Ferrier, les livres scolaires, et ceux de lecture en particulier, sont en très mauvais état après 9 ans de manipulation et doivent être changés.

En 1901 des réparations urgentes au toit du groupe scolaire doivent être faites. On utilisera à cet effet les sommes initialement prévues pour l'implantation d'une bascule publique. L'année suivante l'inspecteur demandera que les tables des deux écoles qui ont alors 12 ans d'âge, soient changées..... Le chauffage hivernal est assuré par des poêles à charbon. Rien que pour la partie "mairie" et seulement pour ses périodes d'ouverture, il en faut 400 litres chaque hiver.

1902 voit la fondation d'une société protectrice des oiseaux à Ussel. Le siège est fixé à l'école communale. Elle s'avéra très efficace dit-on.

A cette époque, depuis près d'un demi siècle trois écoles assurent l'enseignement primaire dans le village: les deux écoles communales (filles et garçons) et l'école libre de filles. Mais dans les dernières années du 19^{ième} siècle, l'État s'efforce de laïciser le maximum possible d'écoles libres. En juillet 1899 la préfecture de l'Allier projette la laïcisation de celle d'Ussel et en informe la municipalité. Le conseil municipal rejette cette proposition par huit voix contre une, justifiant sa décision par la qualité de l'enseignement domestique dispensé et aussi par les résultats scolaires incontestables obtenus « *Les communes voisines envoient leurs filles à Ussel où presque toujours toutes les élèves obtiennent leur certificat d'études* ». Pour bien marquer son opposition au projet, la municipalité décide, au conseil municipal suivant, de financer le chauffage hivernal de l'école libre. La préfet annule cette décision qui est immédiatement revotée à l'unanimité par le conseil. La loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 mettra fin à la liberté de choix des parents et de la municipalité, en forçant l'école libre d'Ussel à disparaître. Cependant plus d'un siècle plus tard, bon nombre d'habitants du village et des environs parlent encore de cette école et de ses deux religieuses.

En 1910 la municipalité décide de créer et d'alimenter une « caisse des écoles ». Son but déclaré est de faciliter et d'accroître la fréquentation des classes par la distribution de récompenses (livres, livrets de caisse d'épargne, fournitures, vêtements, chaussures, aliments chauds à la cantine, ...). Cette caisse sera régulièrement alimentée par subventions en fonction des besoins. Un trésorier spécifique sera même nommé en 1935

En 1923 l'instituteur et l'institutrice ne sont pas mari et femme. Ce qui pose un problème pour les loger. La nouvelle mairie ayant deux pièces en bas et quatre pièces en haut, on arrivera finalement à leur faire deux logements séparés ayant chacun un accès propre, tout en conservant un espace spécifique pour la mairie. Cet espace officiel subira une importante réfection en 1955 (plâtres, peinture, lumière, prise de force,...) et une autre en 1974. Depuis 1924, vu de face, aux cinq fenêtres du premier étage correspondent cinq ouvertures au rez-de-chassée : une fenêtre, une porte avec son escalier d'accès, une fenêtre au centre, puis de nouveau une porte avec escalier d'accès et enfin une fenêtre. Cette situation a perduré jusqu'en 1994

Le 10 décembre 1924 le préfet demande à la municipalité de transformer les deux écoles publiques contiguës en une seule mixte. La municipalité donne son accord à la condition expresse que ce soit l'instituteur en poste qui en prenne la direction. L'institutrice, madame Petit, s'en va au début de 1925. De ce fait il n'y a plus de femme pour donner les cours de couture. La femme de l'instituteur, qui n'est pas officiellement enseignante, les assurera.

L'école communale spécifique aux filles a donc été supprimée à compter d'octobre 1925, mais la fermeture n'a pas été officiellement prononcée. Dès juillet 1926 la municipalité en demande la réouverture compte tenu du fait que le nombre d'élèves scolarisés à Ussel sera supérieur à 40 à la rentrée d'octobre 1926. Cette réouverture, si elle a eu lieu, fut sans doute de courte durée. Car en 1929 une ancienne salle de classe avait été transformée en réfectoire. Enfin, en novembre 1929, l'instituteur directeur d'école demanda la gémiation des écoles publiques d'Ussel, c'est-à-dire que les classes deviennent dorénavant toutes mixtes.

Dans les dernières années de la troisième république la valse des gouvernements, les manifestations, les grèves et les scandales ont en partie désorganisé les administrations

centrales et régionales. Les instituteurs se succèdent à Ussel dans des changements incessants et parfois désordonnés. En novembre 1937 le poste se trouve même vacant. La municipalité doit demander à l'inspection académique d'y remédier dans les plus brefs délais. Parallèlement le nombre d'élèves à Ussel diminue progressivement. En 1946 il y reste encore 31 enfants à l'école. L'administration se propose cependant de supprimer le poste double d'Ussel d'Allier. La municipalité en demande le maintien compte tenu du nombre et surtout de l'échelonnement des âges.

En 1940, et comme pendant tous les siècles qui ont précédé, seuls les puits assurent l'alimentation en eau des ussellois. Celui de l'école sera dotée d'une nouvelle pompe. et la vieille vendue 30F

Les assurances contractées par la commune sont régulièrement réactualisées à la hausse. Ainsi en 1938 le capital assuré est de 80.000F pour l'école, de 150.000F pour la mairie et le logement des instituteurs, de 10.000F pour le mobilier et les matériels scolaires et de 50.000F pour le presbytère et l'église. Notons que les assurances contractées ne se limitent pas à l'école. Tous les bâtiments municipaux sont ainsi assurés, jusqu'au local du trieur municipal de céréales et semences.

Il en est de même pour la responsabilité civile, particulièrement vis-à-vis des enfants des écoles. Ainsi le contrat pris en 1927 pour couvrir les accidents est révisé en 1937 conformément à la loi. En 1946 la garantie sera portée à 200.000F

En ce qui concerne l'assurance contre les incendies, elle sera chiffrée au mètre carré à compter de 1955 (5.400F cette année-là). Mais il est intéressant de connaître le liste des bâtiments municipaux concernés. Ainsi en 1952 sont nommément assurés contre l'incendie : l'église, la sacristie, le mobilier de l'église, le presbytère et les constructions contiguës, les écoles, la mairie, le logement de l'instituteur, le mobilier de la mairie, le préau nord, le préau sud, le logement de la pompe et le poulailler, le cabinet d'aisance, le mobilier scolaire et l'ancienne gare.

En 1941 des cours d'enseignement ménager doivent en sus être dispensés par l'école. Il se trouve que la cuisine de l'ancienne gare est déjà aménagée et fonctionnelle. Par ailleurs elle dispose de tout le matériel culinaire ayant servi aux réfugiés du début de la guerre. La municipalité sollicite donc l'ingénieur TPE de Montmarault pour devenir locataire du bâtiment. Ce fut fait à compter du 16 mars 1942. En 1944 les cours d'enseignement ménager y étaient toujours donnés.

Parallèlement, dès 1940, l'Éducation Nationale demande que les écoles communales soient dotées d'un terrain de sport et de jardinage. Après recherches, la municipalité choisit la « Petite Praie ». Deux parcelles contiguës s'avèrent nécessaires, l'une de 21a 25ca, l'autre de 34a 65ca. Au tout début de 1941 les propriétaires refusent l'accord à l'amiable proposé et demandent à être contraints par expropriation. L'affaire traîne. En 1943 la commune n'a pas encore de terrain de sport pour les cours d'éducation physique. Les terres de la plaine sont trop humides et éloignées, et sur le reste de la commune les terrains sont trop pentus. Il est demandé à l'inspecteur des jardins et terrains de sport de choisir lui-même l'emplacement le plus approprié. Son choix se porte sur l'espace dégagé attenant à l'ancienne gare (ancienne zone de stationnement des wagons des marchandises en attente, et partie de la Grande Praie face à la gare).

Un projet sommaire d'aménagement de ce terrain de sport et d'éducation physique scolaire, estime la part de la commune à 2.000F pour l'acquisition et 2.748,80F pour

l'aménagement. Il faudra y ajouter annuellement le gardiennage, l'entretien courant et les frais de fonctionnement qui restent à la charge de la commune.

Au début de 1944 une étude plus précise arrive à 20.200F d'aménagements. La part de la commune est de 20% (4.040F) auxquels elle doit ajouter le coût d'acquisition du terrain. Une subvention est sollicitée. Il est décidé en conseil municipal que le terrain sera acheté en même temps que le bâtiment de l'ancienne gare attenant. Et le 16 avril la commune fait la demande officielle d'achat de la gare désaffectée et de toute sa plate-forme.

Au début de 1946, le terrain n'est toujours pas aménagé, ce qui provoque une réclamation du directeur départemental de l'éducation physique et des sports. Il lui est répondu que les travaux ne peuvent être entrepris tant que l'acte de vente de la gare et du terrain n'est pas signé. Ce sera fait en juillet 1946. Cependant le sport fait maintenant partie intégrante des épreuves du Certificat d'Études Primaires. La municipalité se trouve contrainte de solliciter une subvention de 20.000F pour l'aménagement et l'implantation des installations sportives réglementaires indispensables aux examens du C.E.P. Mais ce n'est qu'en mars 1948 que pourra être prise la décision de faire aménager immédiatement le terrain de sport.

A la fin de 1946 il apparaît que des réparations à l'une des salles de classe sont nécessaires. Il est demandé une subvention de 9.000F pour les travaux à l'école. Le département donnera seulement 4.032F. La commune ajoutera 4.968F pour arriver aux 9.000F. Au final la facture acquittée sera de 8.980,75F. En novembre Il faudra aussi acheter un nouveau poêle pour une des salles de classe (8.300F).

En 1949 la municipalité débloque 2.000F pour la bibliothèque de l'école. Parallèlement une subvention de 2.000F est aussi obtenue ce qui permet de doter en livres la bibliothèque scolaire jusqu'à concurrence de 4.000F. Les livres et fournitures scolaires sont distribués gratuitement aux élèves.

Signalons parallèlement que la reliure des divers registres d'état civil d'Ussel date de cette année 1949. Ce travail de qualité fut facturé 18.200F

A l'entrée de l'hiver 1950/51, il devient nécessaire d'acheter un nouveau poêle, cette fois pour la petite classe (7.800 F). Mais l'argent manque. Finalement l'ancien poêle est donné en reprise pour 2.500F. On y ajoute, pour couvrir les 5.300F manquants, la vieille cuisinière acquise par la commune en 1943 qui n'est plus utilisée et est en partie rouillée.

En mars 1951, le terrain de sports est enfin terminé et livré. Il comporte un portique et une fosse à sable pour les sauts. Le total des différentes factures s'élève à 24.375F. Mais l'histoire de ce terrain de sport ne se termine pas là. En 1983 on envisagera la réhabilitation de la Grande Praie près de la gare pour y planter des arbres. En 1986 un orme qui y avait poussé sera abattu. Des buts de football y seront implantés en 1992 puis seront finalement retirés en 1995 vu la vétusté des poteaux.

En cette sortie d'hiver 1951/52 on constate que les bâtiments scolaires et le logement des instituteurs nécessitent des réparations urgentes. Le programme sera établi par l'inspecteur d'académie et présenté en juillet. Le coût des travaux nécessaires pour les toitures de l'école et le logement des instituteurs y est estimé à 3.300.000 F. On envisage alors l'éventualité d'un emprunt sur 30 ans pour couvrir cette somme.

En janvier 1952 le devis du plâtrier et du peintre (347.000 F) est refusée par l'administration qui ne prend finalement en compte que 3.150.000 F de réparations. Ces dernières sont subventionnés à hauteur de 2.677.000 F par l'État. Il restera donc 825.000 F à

la charge de la commune qui les financera par un emprunt à 6% sur 15 ans. Une adjudication est lancée en mars 1952 pour la réalisation de tous les travaux, mais aucun rabais par rapport au devis de l'administration n'est présenté. Un appel d'offre de gré à gré auprès des entrepreneurs permettra finalement de les réaliser.

A la rentrée scolaire d'octobre 1953 il apparaît que le mur de clôture des écoles est en très mauvais état. Les travaux sont estimés à 200.000 F. La réfection est terminée en juillet 1954. La facture s'éleva en fait à 216.005 F, honoraires de l'architecte inclus. Près du tiers fut couvert par la subvention départementale de 61.000 F.

La loi Barangé est votée en septembre 1951. Elle instaure une allocation trimestrielle par élève. Cette allocation apporta une bouffée d'oxygène en permettant une rénovation et modernisation du matériel pédagogique (10 tables, 10 chaises et une estrade en 1953 – des cahiers, des livres et du petit matériel en octobre 1953 – six cartes murales, un projecteur de cinéma, des films de géographie et de sciences en juillet 1954 et même de petites réparations – un bureau du maître en 1955 – Un tableau noir triptyque, un tableau du corps humain, deux tables biplaces avec banc en 1956 – quatre tables-pupitres biplaces en 1957 – une lampe, deux nouveaux films, un tableau, un appareil à pyrograver, une carte du Mont-Blanc en 1958 – deux nouveaux pupitres biplace en 1959 – deux pupitres additionnels et lampe à alcool, tubes à essai et cristalliseur en 1960 – un pupitre et 15 films avec leurs livrets en 1961 - Mais à partir de 1961 la moitié seulement de l'allocation est utilisée pour du matériel d'équipement scolaire, le reste est versé au remboursement de l'emprunt à 6% sur 15 ans contracté en 1952. En 1964 ce sera même la totalité de l'allocation qui sera versé au remboursement de l'emprunt. On note encore l'achat d'un duplicateur en 1969.

Ensuite le nombre d'élèves diminuant, l'allocation permettra seulement l'achat de un à deux dictionnaires par an, de rares manuels et livres de bibliothèque, et de quelques fournitures)

A posteriori, cette loi Barangé nous permet aussi, à travers le nombre de subventions versées, de cerner facilement le nombre d'élèves scolarisés à Ussel après 1950. Au cours de toutes la décennie 1950-59 l'école communale d'Ussel avait de 17 à 22 élèves chaque année. Puis les effectifs s'éclaircissent brutalement. Si l'on en compte encore de 10 à 11 jusqu'en 1964, le chiffre moyen n'est plus que de 8 élèves en 1965, 7 en 1966, 6 en 1968, 5 en 1970 et 1971 et le plus souvent de seulement 3 ou 4 de 1972 à 1984.

En 1983 le projet d'un regroupement pédagogique fit peser la menace de disparition des classes uniques d'Ussel et de Fourilles. Décidé en 1984, il fut cependant organisé à la satisfaction des deux communes. Les sections enfantines (CP et CE1) étaient regroupées à Ussel. Fourilles regroupait les CE2 et les CM1 et CM2. Et un circuit d'un minibus (Ussel, Fourilles, Chareil-Cintrat) assurera le transport scolaire. Parallèlement l'enseignement secondaire était dispensé par le collège de Bellenaves.

Seul le vieux poêle à bois de l'école, devenu vétuste, avait été remplacé par un poêle à mazout en 1981. Le regroupement relança les nécessaires travaux d'entretien courant et d'équipement pour les sections enfantines. En janvier 1985 le plancher à l'entrée de la salle de classe est refait. Un juin un ordinateur est acheté. L'allocation scolaire (loi Barangé de 1951) sert à l'achat de nouveaux livres. En 1991 le mur de clôture de l'école doit être réparé (12.500F). Le plancher de la salle de classe est en très mauvais état. Il faut rénover le sol. Ce sera fait par un employé municipal (RMiste) avec des dalles genre gerflex pour diminuer le coût final de l'opération (7926,83F). En septembre 1992 il faudra refaire le plancher du couloir de l'ancienne salle de classe, repeindre les tableaux et remplacer le projecteur hors service. Le poêle de l'école devra être remplacé avant les vacances scolaires de Noël (4000 F)

Puis en 1994 l'inspecteur d'académie projette la fermeture d'une des classes instaurées dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal. Ce sera celle d'Ussel à compter de 1995. Et après 162 ans d'enseignement continu, la dernière école du village se trouva définitivement fermée.

Comme nous l'avons vu, la «maison communale» érigée en 1889 en même temps que l'école, abrite dans ses locaux la mairie et les logements de fonction des instituteurs. Mais ceux-là doivent être entretenus et modernisés pour suivre les nouvelles pratiques liées aux progrès pour faciliter la vie.

En 1970 une salle d'eau est installée dans le logement de l'instituteur. En 1976 un poêle à mazout d'occasion permet de chauffer plus agréablement la mairie. En janvier 1983, l'institutrice du moment, madame Nagral, qui habite au premier étage, souhaiterait occuper la pièce du rez-de-chassée donnant sur la cour de l'école. Le couple propose de prendre à sa charge les travaux d'aménagement de la pièce et de les effectuer. Ce qui fut accordé. En mars de la même année on procédera à une réfection du logement de fonction (escalier, plinthes, hall d'entrée). 1984 voit d'une part la réfection et l'aménagement de la salle bibliothèque du rez-de-chaussée (5.957 F), d'autre part la réfection de la salle d'eau du logement de l'instituteur vieille de 15 ans.

A la rentrée scolaire de septembre 1984, l'instituteur nommé ne désire pas occuper le logement de fonction. Devenu ainsi officiellement vacant il sera loué à un particulier. En 1985, une fuite d'eau dans ce logement occasionne des dégâts au plafond de la bibliothèque et dans la pièce attenante où sont entreposées les archives de la mairie. En 1986 on projette l'installation d'un sanitaire dans les locaux de la mairie. En 1988 un compteur électrique spécifique au logement dorénavant loué est implanté en sus de celui de l'administration municipale.

Janvier 1989 voit l'informatisation officielle des services de la mairie. Le Minitel y sera installé l'année suivante. A la rentrée de septembre l'institutrice, madame Chaineaux, ne désire pas occuper son logement de fonction. Des travaux d'électricité et de plomberie sont entrepris dans l'ex-logement d'instituteur, avant sa location. En particulier une douche monobloc y est installée pour éviter les infiltrations. Puis à la fin de 1992 un compteur divisionnaire d'eau lui sera affecté.

En 1992, le matériel informatique de la mairie n'étant plus assez performant, il sera changé dans le cadre d'opérations intercommunales groupées.

En 1994, suite à la fermeture de l'école et sa suppression, les logements de fonction d'instituteurs n'ont plus de raison d'être. D'important travaux sont alors entrepris dans le bâtiment communal construit il y a 105 ans, pour le rendre plus fonctionnel. La mairie occupera tout le rez-de-chaussée. L'avant projet correspondant, établi en 1992, et accepté se chiffrait à 288.900F. Les deux portes et les deux escaliers de façade sont supprimés et remplacés par une porte unique centrale et son escalier d'accès de quelques marches. On accède à l'étage supérieur indépendant par un escalier interne dont l'entrée est situé au dos du bâtiment. Les fenêtres en mauvais état du premier étage sont changées. Un cabinet est implanté au rez-de-chaussée. Une grande salle pour réunions et bibliothèque municipale voit le jour. Etc. Mais ces travaux ont nécessité un emprunt de 80.000 f à 6,60%. C'est le bâtiment tel que nous le connaissons actuellement. Son inauguration officielle eut lieu le 11 février 1995 à 10h30.

Il manquait à la commune une salle polyvalente dans le bourg pour les fêtes, les réunions diverses participant de la vie sociale de la commune (repas des personnes âgées, location à la journée à telle ou telle association, etc). La commune était propriétaire de l'ancienne gare excentrée mais qui coûtait plus qu'elle ne rapportait. Pendant l'hiver 1977/78 il fut décidé de la vendre et d'affecter l'argent à l'achat de la grange en parfait état située dans le bourg et appartenant à Louis Pellisson, pour la transformer en une salle communale polyvalente. Elle sera aménagée au fil du temps. En 1980, pour obtenir un financement des installations, on vendra une des 5 parcelles rétrocédées en 1979 à la commune lors de la dissolution de l'Association Foncière créée en 1953 pour le premier remembrement (45a 80ca au Crozet pour la somme de 7.000 F). Le 26 juin 1983 des dégâts des eaux retardent l'aménagement. Mais en décembre de la même année la salle est quasiment terminée; il y manque seulement le compteur électrique et les extincteurs. En 1989 une scène lui sera ajoutée. En 1993 elle sera dotée d'un compteur électrique mieux adapté. Quarante chaises supplémentaires seront achetées en 1995.

Une magnifique bêche (abreuvoir) en pierre de Volvic, cousine des trois visibles dans la cour du Logis à Leu, était voisine du bâtiment de la grange. Pendant l'hiver 1992/93 elle a été transportée contre de la fontaine du village où, depuis, elle fait office de bac à fleurs. Ses dimensions sont celles d'un sarcophage d'adulte. Haute de 30 cm, elle est longue de 195cm et large de 60 cm. Intérieurement l'espace est de 45 cm x 180 cm et d'environ 23 cm de profondeur..

8 – Services de sécurité : garde nationale et sapeurs-pompiers

A la suite des décrets révolutionnaires chaque municipalité avait une garde nationale constituée de citoyens de la commune. Parallèlement l'autorité valable et légale est uniquement celle déléguée par la « volonté populaire » exprimée par élection. Les membres de la garde élaient donc par scrutins leur officier, leurs sous-officiers et leurs sergents. La Restauration (Louis XVIII et Charles X) maintint ce corps. Notre village comptait alors 71 gardes nationaux inscrits au rôle. Puis vint la révolution de juillet 1830 et l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe. L'institution se maintint officiellement mais s'étiola rapidement. Le conseil municipal du 30 avril 1837 signale que notre commune n'a plus de garde nationale depuis plusieurs années « *par suite de défaut d'armes pour le service* ». Ce service communal de sécurité né à la Révolution a eu moins de un demi siècle d'existence.

La création d'une compagnie de 27 à 28 sapeurs-pompiers à Ussel date de 1862. En 1892 la compagnie est reformée (28 candidats). A cette date elle dispose déjà d'une très bonne pompe, de tenues de travail et de 30 casques militaires. L'achat de tenues de parade est programmé pour 1.699,75F

En 1893 les sapeurs-pompiers sont armés de fusils à la condition que les frais de transport soient pris en charge par la commune (lettre du sous-préfet). Ces fusils étaient sans doute des armes fort usagées car en 1899 le commune dut en refaire le bronzage à ses frais pour leur donner meilleur aspect. Un tambour pour la compagnie fut acheté la même année ainsi que des gants de travail pour les sapeurs-pompiers. Après quatre décennies d'usage, le tambour sera réparé en 1941 pour 125F. Quant aux fusils, probablement des chassepots datant de Napoléon III, devenus depuis longtemps obsolètes ils furent remisés dans le grenier de la mairie avec les vieux casques. Les 27 fusils retrouvés seront vendus en 1951 en même temps que 40 anciens casques

En 1923 on renouvelle l'habillement de la subdivision. C'est la maison Giroult, rue Coquillère à Paris qui le fournit par un marché de gré à gré.

En 1926 une partie du préau de l'école de filles est utilisé pour y construire un local abritant la pompe à incendie.

En 1941 la compagnie des sapeurs-pompiers d'Ussel compte 18 hommes. La fédération nationale des sapeurs-pompiers signale que le contrat d'assurance prend fin le premier janvier 1942. Un nouveau contrat est souscrit portant la responsabilité à 200.000F par sinistre

En 1945 une indemnité spéciale de 1.000F est octroyée aux pompiers par la municipalité

A compter de 1948 la commune doit officiellement faire appel en cas de sinistre aux sapeurs-pompiers de Bellenaves. Ussel vote donc une somme de 1000F destinée au financement de la réparation de la motopompe de Bellenaves. Cependant la compagnie usselloise des sapeurs-pompiers continue d'exister. Ils sont alors 12 (un officier, un sous-officier et 10 hommes). Le coût annuel de l'assurance de ce corps s'élève cette année-là à 3572,35F. L'inflation galopante d'alors fera très rapidement enfler le montant de la prime (5000F en 1951 ; 6598F en 1952 ;

En cette même année 1948, le chef du corps est habillé à neuf. La facture du tailleur s'élève à 14.655F. La municipalité ne disposant que de 8000F sur ce chapitre, il est demandé une subvention de 6.655F.

Pendant l'hiver 1950/51 beaucoup d'ussellois se chauffent encore au bois dans des cheminées traditionnelles. Quatre fusées sont donc achetées pour éteindre les éventuels feux dans ces cheminées.

1953 voit l'acquisition de 20 m de tuyau neuf et de raccords pour la pompe à incendie.

En 1959 le compagnie est toujours constituée de 12 hommes (un officier, un sous-officier, deux caporaux et huit sapeurs). Le 24 octobre un fort incendie se déclare chez Jurvillier. Il nécessitera l'intervention des pompiers de Bellenaves et l'aide de ceux d'Etroussat

C'est en 1966, suite à une demande préfectorale, qu'un plan pour la prévention des incendies fut dressé par le service des Ponts et Chaussées. Son but était de répertorier les points d'eau et les principaux établissements susceptibles de faire courir des risques graves à la commune.

En 1972 l'oubli de demande d'intégration dans le corps des sapeurs-pompiers départementaux marque une rupture au plan administratif et statutaire. Dès lors, après 110 ans d'existence et malgré plusieurs demandes de réintégration qui toutes échouèrent, le groupe des sapeurs-pompiers d'Ussel n'est plus reconnu au niveau administratif départemental. Les pompiers d'Ussel ne font plus partie des pompiers titulaires départementaux et ne sont plus considérés que comme des pompiers bénévoles locaux.

Cependant ils poursuivront leurs actions et entraînements en vue de combattre les incendies éventuels et de sauver des vies. Ainsi 7.000 F de nouveaux tuyaux sont achetés en 1980. Pendant l'été 1983 des manœuvres conjointes au Marais avec les sapeurs-pompiers de Bellenaves font apparaître une insuffisance de moyen (pas assez de pression). Suite aux essais d'une pompe flottante dans le ruisseau qui traverse la commune au printemps 1984, il apparaît que cette dernière est suffisante pour un premier secours efficace. Elle sera achetée

Malgré quelques problèmes internes à la compagnie en 1985 (deux pompiers démissionnaires remplacés par deux nouveaux, malaise dans la direction du groupe, ...) l'effort se poursuivra. En début d'année 1986 une remorque est achetée pour transporter le matériel (pompe, tuyaux,...). En fin d'année quatre pompiers se sont présenté au brevet national de secouristes et l'ont obtenu avec succès. En 1987 deux fois quarante mètres de tuyau avec raccords sont achetés. En juin 1991 nos pompiers projettent d'acheter un véhicule

(estafette) sur leurs fonds propres, les frais annexes (carte grise, assurance, construction de garage) étant financé par la municipalité. Tout sera réalisé à la fin de l'été. En septembre 1992 des manœuvres d'entraînement conjointes sont organisées avec les pompiers de Bellenaves et de Charroux. Le véhicule est chargé mais, peu utilisé, refusera de démarrer. Et la sortie sera reportée au premier dimanche d'octobre.

Puis vint l'année 1993 et la réforme des services incendies. La Direction Départementale de ces services (D.D.S.I.) refuse une nouvelle fois la réintégration des pompiers d'Ussel dans le corps des sapeurs-pompiers départementaux mais propose d'appuyer l'enregistrement des SPV d'Ussel (sapeurs-pompiers volontaires) sur le registre matricule du CPI (cabinet de prévention des incendies) de Chantelle. Or cette réorganisation interdit aux pompiers bénévoles d'Ussel de pouvoir être couvert par l'assurance spécifique aux sapeurs-pompiers. Il est en conséquence demandé aux six bénévoles (dont une femme) de surseoir immédiatement à toute manœuvre. La compagnie usselloise a cessé d'exister en tant qu'entité.

Pour continuer de porter un secours immédiat aux personnes accidentées ou sinistrées, une amicale de secours bénévoles est constituée dès juin 1993 avec possibilité de s'inscrire auprès du centre de secours de Chantelle. Plusieurs bénévoles d'Ussel y adhéreront.

Depuis 1948 le village se trouvait placé sous la responsabilité de la compagnie de sapeurs-pompiers de Bellenaves. Mais la durée du trajet allongeait notablement leurs délais d'intervention dans notre village. Les bénévoles d'Ussel durent parfois intervenir très rapidement avec leur propre matériel pour commencer à circonscrire le sinistre, dans l'attente de l'arrivée des pompiers officiels. A la fin de 1994 une nouvelle départementalisation remplace la précédente. Ussel passe alors sous la responsabilité d'Etroussat pour ce qui concerne les feux, et de Chantelle pour ce qui concerne les accidents, avec un appel impératif au 18 dans les deux cas

9 – Colombiers et animaux domestiques

De tout temps les volatiles ont été une source de nourriture et de profit, une nuisance aussi. Parmi eux les pigeons, libres comme les oiseaux des champs d'aller là où bon leur semble, demeuraient des prédateurs incontrôlés des récoltes en devenir. Jusqu'à la révolution avoir un pigeonnier était presque toujours l'apanage des autorités (seigneurs, couvents, ...) Leur nombre limité contraignait naturellement les dégâts. Après le début de la période révolutionnaire où ils furent interdits, chacun put avoir le sien. A Ussel leur nombre a explosé dans les trente premières années du 19^{ième} siècle. Au milieu du 19^{ième} siècle, Ussel comptait près de 750 habitants (cinq fois la population actuelle !) et les très nombreux colombiers y étaient en pleine activité. Les énormes nuées de pigeons étaient une sérieuse nuisance pour l'économie agricole, particulièrement au moments des semailles et des récoltes. En 1827 (conseil municipal du 15 mai) on décide de dorénavant légiférer par arrêtés pour fixer chaque année les dates fermeture temporaire et obligatoire des pigeonniers. Suivant l'état de mûrissement des grains bientôt récoltables, cela variait de quinze jours à un mois (fermeture en 1902 du 25 mai au 10 juin, ..., en 1916 pendant tout le mois de juillet, etc.). Cet élevage domestique a été progressivement abandonné dans la première moitié du 20^{ième} siècle, puis beaucoup de pigeonniers de toutes tailles ont été démolis. Le village n'en a plus aucun en activité. Cependant quelques uns, bien conservés, subsistent encore (comme celui, remarquable, sous un toit du prieuré dans le bourg)

En 1858 l'abbé Boudant donne la description de l'un d'eux, sans doute le plus imposant de la commune. « *Enfin, en tête de la place publique, se montre un immense*

colombier circulaire, orné d'un large cordon en pierres. L'on assure qu'il a été bâti par l'un des premiers membres de la maison de Condé. » Ussel fut propriété des Bourbon, princes de Condé, de 1417 à 1527. Si l'on en croit l'abbé, ce puissant pigeonnier fut donc construit à l'époque de Jeanne d'Arc (1412-1431). Mais il peut aussi avoir été construit un peu après 1662, date à laquelle les Condé redevinrent usufruitier de leur ancien duché qu'ils s'employèrent à rentabiliser. Il aurait alors été construit dans ce cadre pour en augmenter les revenus. Des fouilles d'un archéologue compétent permettraient de trancher entre les deux hypothèses. Ce pigeonnier a disparu. Mais les fondations enfouies du puissant colombier sont probablement toujours en place.

On a présumé qu'elles se situaient peut-être à quelques mètres à droite de la route construite au 20^{ième} siècle et menant à Etroussat par la Vierge, dans le bas du pré jouxtant la dernière maison. Quand les conditions pédologiques sont propices, une large couronne plus claire correspondant à des fondations sous-jacentes, s'y voit nettement du haut de la colline. Les images du satellite SPOT montrent que dans ce bas de pré ce ne sont pas une mais plusieurs couronnes semblables et de tailles différentes qui sont regroupées à cet endroit, probablement les traces de plusieurs anciens fours à chaux. En fait il est plus probable que ce puissant colombier était dans le bourg même. L'abbé Boudant le dit implanté en tête de la place publique, mais laquelle ? D'autre part un compte rendu du conseil municipal d'août 1828 décrète qu'il est dorénavant interdit de jouer aux boules sur « la place du colombier » car ce jeu perturbe la circulation dans le village. Ceci confirme que l'imposante trace ci-dessus notablement excentrée par rapport au village, est vraisemblablement celle d'un four à chaux.

On dispose d'un plan cadastral d'Ussel de 1836 et d'une description relativement détaillée du cœur du bourg en 1833 (conseil municipal du 06 janvier). Dans ce compte rendu deux places sont citées : celle où se situent la fontaine publique, l'abreuvoir à bestiaux et le lavoir communal, et la place des ormeaux. Grâce au plan et au compte rendu donnant le positionnement géographique des rues et des orientations, la place des ormeaux peut être parfaitement située. Cette place des ormeaux n'est autre que la petite place à l'entrée ouest du bourg où convergent la route venant de la Croizette, celle venant de Leu et celle du centre du bourg. Or elle est aussi dite *limitée par nuit et brise par le colombier, four et chambre de cuisine de ce dernier*. Le puissant colombier des Condé se situerait donc au nord-est immédiat de cette place. Seules des fouilles permettraient de le situer exactement.

Ce colombier encore existant en 1833 n'est pas sur le plan cadastral de 1836. C'est donc qu'il a probablement été démantelé entre ces deux dates. Mais la description, qu'en donne l'abbé ne peut être qu'exacte. Il a vu ce colombier dans sa jeunesse et probablement joué à sur la place à son pied, par ailleurs beaucoup de ses lecteurs s'en souviennent. Le conseil municipal du 15 février 1835 signale que la place des ormeaux est encombrée de matériaux qui l'obstruent. Elle sera nettoyée, nivelée et plantée d'arbres sur un tracé qui va être fait. Elle deviendra ainsi « *un lieu de promenade et de repos, à l'abri de la pluie et du soleil* » Pour les ussellois l'emplacement arasé de ce puissant édifice et de ses alentours a pris tout naturellement le nom de « la place du colombier ». Mais l'emplacement physique du colombier (place du colombier) n'est pas un quelconque lieu dans le bourg, mais une partie intégrante d'une place du village qui prendra ensuite le nom de place des ormeaux du nom des arbres qui y ont été plantés.

Les pigeons ne sont ennemis des récoltes qu'au moment des semailles et des moissons. D'autres volatiles, tels les oies et les canards, sont plus destructeurs car ils se nourrissent à tous les stades végétatifs, depuis les céréales en herbe, jusqu'aux épis murs. En 1914 la municipalité dut interdire le pacage des oies dans les fourrages et les récoltes avant leur enlèvement complet.

En 1930 une taxe municipale sur les chiens fut instaurée: 3F pour les chiens de berger et 8F pour les chiens de chasse. Ce barème est maintenu sans changement en 1931. En 1932 on s'aperçoit que les chiens d'agrément ont été oubliés ; on les taxe à 8F comme les chiens de chasse.

Puis une taxe sur les équidés et voitures est instaurée. En 1935 elle était de 12F pour les voitures à deux roues, de 24F pour les voitures à quatre roues, et de 12F pour chevaux, ânes et mulets. Ce qui montre qu'à Ussel, avant la deuxième guerre mondiale, en sus des bovins il y avait encore sur la commune beaucoup de chevaux ou de mulets pour le travail des champs et le transport des marchandises et des récoltes. Cette taxe fut supprimée en décembre 1954, ces animaux et matériels ayant disparu progressivement, remplacés par l'automobile et les tracteurs.

Quant à la taxe sur les chiens instaurée en 1930, elle ne fut supprimée que 36 ans après sa création, avec effet à compter du premier janvier 1966 (Conseil municipal du 01 mars 1966).

10 – Le phylloxéra

La vigne a fort probablement été implantée à Ussel vers le 6^{ème} siècle en accompagnant les moines et l'avancée du catholicisme. Au moyen-âge nombre d'aires géographiques françaises étaient déjà reconnues comme des entités viticoles. A l'opposé, dans notre région, la viticulture était constituée de petits terroirs autonomes très spécifiques produisant chacun un vin très différent de son voisin. Chaque terroir avait ainsi son appellation propre. Ces appellations se sont maintenues jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Le vin rouge d'Ussel, et particulièrement celui des Garennes, a été particulièrement réputé pendant plus de 10 siècles. Il y avait même aux Garennes une pièce particulière appelée « Le Clos du roi ». Et cette spécificité usseloise qui s'est maintenue sous tous les rois de France, a perduré jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. Ainsi Nicolaï, rendant compte en 1569 au roi Charles IX de son inspection du Bourbonnais, signalait que nos vins étaient les meilleurs de la province. Plus près de nous en 1835 la « France pittoresque » d'Abel Hugo s'exprime en ces termes pour les meilleurs vins « *On cite les vins rouges de la Garenne d'Ussel, les vins blancs de Saint-Pourçain, de la Chaise et de Creuzier* ». En 1851 Georges Touchard-Lafosse dans son deuxième volume de « La Loire historique et pittoresque » écrit concernant notre village : « *Le vin des Garennes, crû de cette commune, est regardé comme le meilleur que produise le territoire du Bourbonnais* »

Ussel était alors un terroir majoritairement vini-viticole. Depuis de nombreux siècles, chaque année le ban des vendanges fixait les dates de la récolte qui avait lieu le plus souvent au cours de la première quinzaine d'octobre. Il était interdit de vendanger, de grappiller, de lâcher des animaux dans les vignes de jour comme de nuit avant les dates arrêtées et la vendange totalement enlevée. Sauf dans d'exceptionnelles situations, le dimanche demeurait le jour de repos, même au cours des vendanges. Il fallait huit journées pour vendanger la totalité des vignes de la commune. Très généralement on commençait le premier jour par les Bas de Leu. Les deuxième et troisième jours c'était au tour des Garennes, du Bachat et des Plantées. Puis venaient ensuite : le quatrième jour les Petites Chambres ; le cinquième jour Le Poux et La Garde ; le sixième jour des vendanges Crozat et La Feuilloure ; le septième jour Marcillat, Clairat, Les Marquises ; et le dernier jour Les Contamines, l'Arat et La Faucille.

Puis vint le phylloxéra, ce petit puceron dévastateur arrivé accidentellement d'Amérique en 1861, et qui s'est d'abord implanté en France. Les premiers foyers qui apparaissent ici ou là sont dus à l'imprudence de pépiniéristes ou d'expérimentateurs. Puis l'infestation s'étend en tâche d'huile, plus ou moins vite selon la densité des vignobles et l'influence des vents dominants. Malgré les mesures imposées par les gouvernements pour contrôler les importations de ceps, le phylloxéra a progressivement infesté les vignobles du monde entier, n'épargnant que les vignobles plantés en terre sablonneuse et les plants américains résistants

Pour ce qui concerne l'Europe occidentale, en 1871 toute la basse vallée du Rhône est infestée et des foyers existent en Gironde. L'année suivante un foyer est découvert près de Cognac. Puis, bientôt, ce sera au tour de la région d'Orléans. Continuant l'inexorable invasion, des foyers de dissémination apparaissent progressivement dans tous les pays voisins (Suisse 1871, Allemagne 1874, Autriche 1875, Espagne 1877, Italie 1879, ...). L'ensemble de la France viticole est alors sinistré à l'exception du vignoble de Champagne qui ne sera touché qu'en 1894.

Afin de rétablir un vignoble, des plants américains résistants sont plantés en 1877. Ce sont des cépages à gros rendements mais donnant un vin de mauvaise qualité comparé aux vignes autochtones. La solution fut trouvée en utilisant les plants américains résistants mais greffés avec de raisins français. Malheureusement le sauvetage du vignoble provoqua la fin de nombreux cépages locaux au profit de cépages plus productifs.

Il semblerait qu'à Ussel l'arrivée du phylloxéra soit assez tardive car en 1893 des protestations s'élèvent contre les demandes d'introduction de cépages étrangers dans le vignoble des cantons de Saint-Pourçain, Chantelle et Le Montet. Cependant, trois ans plus tard la situation a changé puisqu'un syndicat viticole est formé à Ussel avec les communes voisines afin de combattre le fléau. Il faudra pratiquement 20 ans pour que la reconstitution du vignoble ussellois soit achevée « *Le phylloxéra a ravagé les vignes, et il a fallu faire une reconstitution onéreuse, qui s'avance* » (C. Grégoire 1910)

Cette reconstruction fut sûrement largement réussie au plan quantitatif puisqu'en 1920 la commune fit une demande d'obtention d'un atelier de distillation pour le vin que ses vigneronns produisaient. L'atelier fut refusé par les Contributions Indirectes faisant ainsi d'Ussel une exception par rapport aux autres communes environnantes. Qualitativement la réussite ne fut pas au rendez-vous car le vin des Garennes d'Ussel y perdit son ancestrale renommée.

11 - Evolution du terroir, du paysage rural et les remembrements

L'abbé Boudant, dans le style romantique propre à son époque, donne un instantané de ce qu'était notre terroir au milieu du 19^{ème} siècle. Placez-vous sur la butte de Calandreau « *et maintenant, au milieu de tout ce luxe d'optique que notre cher petit village est gracieux et coquet comme il s'arrondit dans son anse, et descend en amphithéâtre, étalant au milieu de ses enclos ses blanches maisons, qui toutes respirent le bien-être Rien n'est beau comme cette longue colline d'Ussel à la fin de mai ou dans la première quinzaine de juin, lorsqu'au milieu de ses froments et de ses vignes, elle vous montre ces nombreux carrés de trèfle et de sainfoin dont les grappes pourprées se mêlent aux blanches marguerites, aux boutons d'or et aux nuances sans nombre qui émaillent toute cette verdure. Que nos serres sont pauvres; que nos parterres sont mesquins à côté de cette large, variée et plantureuse végétation que sait amener le rude habitant de la campagne*

Toutes les hauteurs d'Ussel sont argilo-calcaires. La plaine est une terre d'alluvion ; c'est le fond d'un ancien lac. Nicolai a raison de dire que « le terroir de ce pays est gras et fertile,

qu'il produit non seulement des blés, des fruits, du foin, de l'huile, mais des vins qui sont les meilleurs du Bourbonnais ». Qui n'a entendu parler en effet des Garennes d'Ussel? Qui ne sait que le nectar de ce vignoble figure sur la carte des meilleurs restaurants de Paris, chez Véry notamment? Aussi ne sera t-on pas surpris de trouver sur l'un de ces coteaux privilégiés le Clos-du-Roi. Les vins d'Ussel ont beaucoup d'analogie avec les bons crus de Bourgogne. Ils sont, comme eux, chauds et parfumés. Tout le versant oriental est planté de ceps dits lyonnais. Autrefois, c'était une espèce appelée Goujan, qui donnait un jus plus délicat, mais la pellicule du raisin étant beaucoup trop tendre s'altérait avant la maturité. A cause de cet inconvénient, les propriétaires se sont dégoûtés de ce cépage.

Le versant opposé contient un nombre infini de noyers: aussi tout un vaste tènement est-il pour cette raison nommé la Noyeraie. Il n'y a guère que des céréales sur ce versant ainsi que dans la plaine. Chose singulière il n'est pas de pays où l'on mange de plus mauvais pain qu'à Ussel, où cependant croissent de si beaux froments. Que le cultivateur modifie son assolement: déjà chez lui le seigle a disparu entièrement; l'orge subira bientôt le même sort, et la nourriture du peuple n'en deviendra que plus agréable et plus saine ».

Un contemporain de l'abbé, Georges Touchard-Lafosse, en fait une description plus succincte mais signale qu'il y avait aussi beaucoup de vergers « *Ce bourg est situé au versant d'un coteau garni d'arbres fruitiers et dans un pays fertile en blés, vins, foins et arbres oléagineux »*

50 ans plus tard, l'abbé Grégoire abonde dans le même sens « *Au point de vue agricole, les campagnes sont restées ce qu'elles étaient déjà au 16^{ième} siècle : un bon et fertile terrain abondant en grain, vins et fruits. C'est principalement la vigne qui occupe la principale place dans la culture. » « Le phylloxéra a ravagé les vignes, et il a fallu faire une reconstitution onéreuse, qui s'avance. Le vigneron a non seulement souffert de ce fléau, mais, pendant plusieurs années, la grêle et la gelée ne l'ont pas ménagé. De bonnes récoltes ont été faites depuis, les caves sont remplies et le vin se vend bien. Les transports profitent de la ligne départementale de chemin de fer. La vigne produit en moyenne vingt hectolitres par hectare, se vendant trente francs l'un. Un marché aux veaux à lieu les jeudis à Chantelle, et les beaux animaux achetés vont en grande partie approvisionner Paris. » (C. Grégoire 1910) Parlant de Fourilles, il ajoute ce que l'on peut aussi appliquer à Leu : «*Il y a plaisir à voir les fourrages, céréales et bons vins ; le sol nourrit, en outre, un grand nombre de bêtes à corne. Les produits des basses-cours s'écoulent plus qu'avantageusement sur les marchés de Saint-Pourçain et de Chantelle d'où ils vont alimenter les hôtels des grandes villes d'eaux de l'Allier et de l'Auvergne »**

A la vue du paysage actuel, qui pourrait croire maintenant qu'Ussel fut pendant plus de mille cinq cents ans, et jusqu'à la sortie de la seconde guerre mondiale (1939-1945), un pays de vignes au terroir très renommé, de fruits et de noyers! L'exode rural du 20^{ième} siècle n'a pas permis dans le village un renouvellement normal des générations. Cela s'est traduit au plan local par le vieillissement de la population et la restriction de la main-d'œuvre agricole. Le manque d'actifs a entraîné un étiolement des pratiques et productions culturelles ancestrales. Le vignoble, gourmand en heures de travail, fut le premier à en pâtir. Rapidement, le manque de l'indispensable entretien a conduit à l'abandon des vignes sur pieds. En 1979 on projeta d'étendre la zone des V.D.Q.S. de Saint-Pourçain aux Garennes d'Ussel pour sauver ce qu'il restait du vignoble renommé dont le vin était naguère reconnu comme un des meilleurs du Bourbonnais. Il était malheureusement beaucoup trop tard.

La mécanisation et le changement drastique des pratiques culturales sous-tendus par l'industrie agro-alimentaire en fort développement dès la sortie de la deuxième guerre mondiale, nécessitèrent un remembrement dès 1953. Il porta un coup terrible aux haies vives, aux anciennes vignes et aux noyers. Et les nouvelles structures foncières obtenues nécessitent une remise en ordre du territoire (mise en culture de chemins supprimés, arasement d'anciens talus, poses de buses, empierrement de tronçons nouveaux, aménagements des chemins d'exploitation,). Cette première tranche de travaux, estimée à 6 millions de francs, en partie subventionnée par l'État, sera effectuée par l'Association Foncière créée à cet effet. Il lui faudra trouver 1.200.000 F pour couvrir la part restant à la charge de l'Association. Ce remembrement souleva parallèlement un problème de fond d'ordre financier. Il était prévu technocratiquement un paiement en fonction de la surface exprimée en hectares. Mais il fut remarqué que 10 petites pièces de un hectare chacune sans grande valeur (fermage, culture de faible rapport, difficiles à vendre) pouvaient être remembrées en une seule pièce de 10 hectares ce qui conférait une très forte valeur ajoutée au nouvel ensemble. Parallèlement deux grandes pièces regroupées n'acquerraient pas une si forte valeur ajoutée. Il fut donc demandé de faire payer le remembrement à la pièce et non à l'hectare.

Deux décennies plus tard l'ingénieur en chef du Génie Rural proposera la dissolution de cet Association Foncière qui n'avait plus d'activité. Ce fut accepté et les cinq petites parcelles qu'elle détenait encore furent rétrocédées à la commune en 1979 (paragraphe 17 ci-dessous)

Un quart de siècle après le premier remembrement, un certain nombre d'agriculteurs émit le vœu d'un remembrement additionnel. Soumise à un vote lors du conseil municipal du 09 mai 1980, la demande obtint 7 voix pour, 1 voix contre, 2 bulletins blancs et un nul. Ce second remembrement fut donc accepté et confié à la DDA pour réalisation. En 1983 les travaux annexes étaient chiffrés à 50.000 F (32.550F de subvention et 17.500 F à la charge de la commune couverts par un prêt à 11,75% sur 20 ans). Quant aux travaux hydrauliques, leur coût estimé s'élevait à 440.000 F (couvert par 286.000F provenant du conseil général et un prêt de 154.000F à 11,75% à la charge de la commune). Mais en mai 1984 le coût de ce second remembrement passa en fait à 772.000F (462.900F de subvention et 309.060 F à la charge de la commune couverts par un prêt à 11,75% sur 15 ans)

Ce remembrement de 1984 porta le coup de grâce aux pratiques traditionnelles et au séculaire paysage rural du terroir communal. Il a induit l'abattage de la quasi totalité des haies restantes après le remembrement de 1953 et celui des traditionnels arbres de rapport qui subsistaient encore. Être dépossédé de ses propres noyers au profit de quelqu'un d'autre, c'est être spolié des récoltes futures et aussi de la valeur potentielle de son excellent bois. Et les noyers disparurent du paysage ussellois. En ce début du 21^{ème} siècle, ceux qui subsistent de cette époque n'atteignent sans doute pas la dizaine. Mais cet arbre s'accroche à un terroir qu'il affectionne depuis des millénaires. Ça et là on en voit régulièrement qui naissent naturellement, au pied d'un mur, en bordure de fossé ou de talus, à partir d'une noix cachée là en automne par un loir ou un écureuil.

12 - Mines et industries

Depuis des temps immémoriaux, La colline, et particulièrement tout son versant occidental plus pentu, a été creusé de nombreuses excavations à ciel ouvert appelées « chaves ». Elle en porte encore de nombreuses cicatrices. Depuis toujours le calcaire stampien extrait à Ussel a servi à fabriquer une excellente chaux. Mais ces pierres servaient aussi à la construction, à l'empierrement des chemins, etc. Ainsi au 19^{ème} siècle deux

carrière successives sont ouvertes sur le dessus de la colline (au Crozet en 1836 puis, après son abandon pour des problèmes de voisinage, dans la chaume du Loup en 1837) afin d'extraire l'énorme quantité de pierres nécessaires à la réfection complète des 1200 m du chemin d'Ussel à Charroux par La Flotte. Au milieu du 19^{ème} siècle l'active industrie de chaux usselloise existait encore comme nous l'apprend l'abbé Boudant. « *le bacha est une carrière de pierres calcaires qui a été plusieurs fois exploitée.* ». Du haut de la colline « *on aperçoit des fourneaux toujours fumants : les roches d'ussel étant d'un calcaire très pur, sont recherchées pour la fabrication de la chaux. Aussi de très loin (compte tenu du temps de transport de l'époque NDLR) de Montmarault même, on vient journellement réclamer les moëllons de ses carrières. Il y a quelques années un vieux four-à-chaux, à demi rempli de pierres calcinées, a été trouvé sur le mamelon du Pou (du latin podium, élévation)* » (le Pou se situe au Sud immédiat de la statue de Notre-Dame-du-Retour). Cependant ces carrières n'étaient pas permanentes. Pour l'extraction on faisait même parfois appel à des carriers nomades (conseil municipal de 1900). L'exploitation de mines consistait à répondre aux besoins du moment. Ainsi en 1906 la municipalité demande que l'on recherche des carrières de pierre pour les prestations à faire sur les chemins.

La chaux est connue et utilisée depuis l'antiquité. Les fours à chaux sont généralement des constructions imposantes. Les diamètres extérieurs de ceux retrouvés en France sont par exemple 8,30 m à Villeloin-Coulangé (37), 6,50 m à Dommartin (69), 7,50 m à Vinezac (07), 7,75 m à Rosnay (78), etc. Le diamètre interne est lui aussi important (3,90 m par exemple à Vaucouleur). Dans ces fours verticaux on alterne couches de charbon et couches de pierres calcaires afin de les calciner entre 800° et 1000°. Au plan local il est donc indispensable de préalablement fabriquer le charbon de bois nécessaire au remplissage du four. En cas de déboisement excessif, la production locale de chaux périclité. Reste alors soit à importer du charbon, soit à exporter les pierres si leur qualité le permet. Et l'excellente qualité minérale de celles d'Ussel le permettait.

C'est ainsi qu'entre les deux guerres un projet de téléphérique pour conduire les pierres calcaires du haut de la colline jusqu'aux wagons de la gare vit le jour. Moins de 700 m en ligne droite séparent les deux lieux, pour un dénivelation de 80m seulement. La photo ci-contre prise du haut de la colline en donne une idée. La gare y a été cerclée en rouge. Mais nous étions alors sous la Troisième République déclinante avec ses affairistes sans scrupules. Renfloué par des compagnons de son obéissance après une première faillite, le promoteur fit de nouveau faillite quelques temps plus tard. Et le téléphérique d'Ussel ne vit jamais le jour. Puis la ligne de chemin de fer fut supprimée par l'État .moins de deux ans après avoir été nationalisée.



Les dernières chaves en activité, sur le flanc droit de la route montant à la Vierge, ont été comblées un peu avant le milieu du 20^{ème} siècle. De très nombreux fours à chaux ont fumé à Ussel pendant des siècles. Il semble qu'en général ils étaient érigés ça ou là dans le paysage par celui qui voulait produire de la chaux, en fonction des besoins du moment. Des images du satellite Spot 5 en montrent des disséminés sur le territoire communal. Cependant une véritable industrie s'est temporairement développée, vraisemblablement aux alentours de 1850 comme le

suggèrent les recensements de population car à cette époque seulement il y avait des chaudières de métier à Ussel. Cela se traduit par une forte concentration de fours sur une petite surface. Celle-ci se situe sur le côté droit de la route neuve montant à la Vierge, au bas du champ situé immédiatement après la dernière maison. Les sols des fours de jadis sont les ronds révélés par l'image satellitaire de la page 38.

Il y eut bien sûr les industries habituelles au Moyen-Âge. Parmi celles connues à Ussel, citons l'industrie des cuirs et peaux le long du « ruisseau des chaussiers », notre petit ruisseau Boubelon ou Madelot et qui avait alors des eaux beaucoup plus abondantes ; les moulins au fil de son cours alimentés par barrages et dont il reste un nom (marais de moulin Renon) ; le moulin à vent du haut de la colline, proche de l'actuelle statue de N.D. du Retour et perpétué par la petite croix en bord de route, voisine de la statue ; les pressoirs seigneuriaux à vin, à huile de noix ; etc.

Nombre de micro-industries sont aussi connues comme les élevages de poissons (appelés pêches) alimentés par digues autorisées et dont les bondes durent être ouvertes lors de la sécheresse exceptionnelle de 1832 pour redonner un peu d'eau aux troupeaux car nos ruisseaux, quasiment à sec, ne coulaient plus.

Il y eut des mûriers au milieu du 18^{ème} siècle pour alimenter les élevages de vers à soie développés par le prince de Condé, usufruitier du Bourbonnais royal.

Ussel eut aussi une industrie textile florissante basée sur le chanvre cultivé sur la commune. Cette industrie nécessite des routoirs. Ce sont de simples trous au bord d'une arrivée d'eau (fossé, source, mare, étang, petit cours d'eau) faits pour y rouir les plantes textiles. Ils étaient alors nombreux sur la commune. La majorité avait été creusée le long du ruisseau. Suite à l'exceptionnelle sécheresse de 1832 le rouissage fut interdit en août afin d'essayer de redonner au ruisseau un peu d'eau pour abreuver les troupeaux. Les ussellois usèrent dès lors d'une solution de rechange, Un compte rendu du conseil du 24 août 1834 nous apprend que « *par habitude* » le rouissage des chanvres se faisait dans les eaux courantes des deux rivières Sioule et Bouble à une lieue de la commune, Pour éviter le développement de routoirs sauvages, le garde champêtre empêchera le rouissage du chanvre dans les mares et réserves de la commune sauf si elles sont à plus de 100 m des habitations. Cela n'entravera pas le développement de cette industrie textile. Les recensements quinquennaux très détaillés de 1836 à 1886 nous apprennent que le village comptait de 4 à 6 tisserands auxquels il faut ajouter les indispensables peigneurs de chanvre.

En 1897 plusieurs agriculteurs sévèrement touchés par le phylloxéra, envisagent eux aussi de se reconvertir, au moins partiellement, en une production accrue de lin ou de chanvre. Mais les bassins privés actuels ne peuvent suffire. Il manque un bassin conséquent pour rouir les végétaux, préalable indispensable à l'obtention des fibres textiles commercialisables, si l'on veut développer la production. Deux cents francs sont nécessaires pour construire ce bassin le long du Boubelon avec un barrage d'alimentation sur le ruisseau à Leu. La mairie vote 50F et sollicite 150F d'aide à l'État. Le 22 août le préfet prend l'affaire en main en demandant les plans de l'ouvrage et de son implantation. Puis les comptes rendus des conseils municipaux deviennent silencieux sur cette affaire. Nous ignorons donc ce qu'il advint du bassin communal projeté. Cependant on est sûr que des fibres textiles continuèrent d'être produites à Ussel et Leu et que de nouveaux routoirs y furent creusés. Ces routoirs firent l'objet des articles 5 et 6 de la réglementation communale édictée en 1903 (paragraphe 13 page 40)

La commune eut aussi une industrie apicole. Sur une carte postale ancienne,



photographie d'une partie d'un jardin du Marais, on dénombre au moins 16 ruches toutes différentes (en bois comme aujourd'hui, rondes et entièrement en paille, couvertes de chaume formant un toit rond pointu, etc.) et pas moins de huit personnes, femmes et hommes sans protection, contre ces ruches et posant pour la photo. A l'évidence nous sommes dans une exposition des types de ruches produites à cet endroit.

D'autres industries ont fleuri dans les villages à l'entour. « *Actuellement de Monestier jusqu'au-dessous de Chantelle cinq usines fournissent de la farine aux populations de Chantelle et des localités voisines. Ce sont celles de Couvier, du Moulin-Dieu, le moulin des Pierres, les moulins dits Bouladon, Alez et du Caroussel, le moulin des Eaux Salées.* » « *Trois tuileries et un moulin sont les industries de Fourilles dont la population est presque totalement agricole* » (C. Grégoire 1910). La dernière tuilerie, celle de Blanzat, a cessé son activité vers le milieu du 20^{ème} siècle.

Plus récemment (1972) un projet d'implantation d'une porcherie industrielle à La Garde fut déposé. La municipalité s'avisa que les gros camions liés à cette industrie allaient probablement détériorer nos routes et chemins. Il fut demandé au promoteur soit de prendre en charge les coûts d'entretien, soit de faire procéder lui-même à la réparation des dégâts qu'il pourrait causer. Et l'industrie porcine usselloise ne vit jamais le jour, sa pollution associée non plus.

13 – Chronique villageoise de 1789 à la 1^{ère} guerre mondiale

En 1789 le cœur de la paroisse et de l'agglomération, jadis situé à La Croizette, est maintenant, et depuis plusieurs siècles, dans le Bourg d'Ussel. Le village est chef-lieu d'une châtellenie pluriséculaire et sa terre généreuse donne de quoi vivre à ses 3000 habitants et administrés. Deux places sont particulièrement animées par les incessants passages. Ce sont à l'entrée nord-ouest du Bourg la place du Colombier, et au centre du village la place de la Fontaine. Cette dernière a été rénovée et modernisée il y a plus 39 ans par Jean Secretain, chanoine, prieur d'Ussel, né à Ussel et y résidant. Il avait fait bâtir « la Fontaine Saint-Jean », un petit édifice maçonné et couvert, en forme de chapelle. La source, alors abondante et pure, sourdrait dans un petit bassin d'où elle alimentait un abreuvoir à bestiaux et un lavoir public contigus.

En cette veille de la Révolution, la France est le pays le plus peuplé de l'occident. Le français est la langue internationale. Toutes les cours d'Europe parlent français. Certains monarques vont jusqu'à avoir des bibliothèques constituées exclusivement de livres imprimés en français. La marine voulue par Louis XVI est la plus moderne et la plus puissante de l'époque.

Cependant la guerre d'indépendance des États Unis, financée par la France, a ruiné les

finances du Royaume. Les caisses sont vides. Par ailleurs l'État aurait besoin de réformes drastiques auxquelles sont opposées les classes dirigeantes privilégiées. Dans les grandes villes, travaillé par des agitateurs parfaitement organisés, le peuple gronde. Les événements météorologiques cataclysmiques généralisés de 1788 ont conduit à la disette. L'exceptionnel hiver 1788/89, particulièrement long et terrible, a entraîné la famine. Et la Révolution éclate.

Les bouleversements révolutionnaires qui ont affecté notre ancien chef-lieu et bouleversé la vie des habitants de la commune dès 1789 ont été rapportés dans les paragraphes 02, 03 et 04 du présent cahier.

Tout au début de la Révolution le nouveau régime décrète les biens de l'Église propriété de l'État. Les nouvelles autorités villageoises utilisent immédiatement l'ex-prieuré. Sont installés dans les locaux de : la toute nouvelle mairie du village, l'école primaire et son instituteur déjà en activité sous l'ancien régime. Ce maître d'école y a l'usage d'un logement et de plusieurs dépendances. Une des caves est transformée en l'indispensable prison de l'époque.

Mais l'État a très rapidement un besoin urgent d'argent frais. Les biens devenus il y a peu "nationaux" sont vendus et avec eux ce tout premier édifice municipal d'Ussel. Le président de l'Administration Centrale du département de l'Allier (Verd, futur maire d'Ussel), se fera attribuer notre prieuré par un acte de vente daté du 20 mai 1791 établi par sa propre administration.

En 1792 les églises sont interdites au culte par la loi, au grand dam des paroissiens, L'application de décrets révolutionnaires entraîne la suppression de la toiture du clocher et l'enlèvement des cloches de l'édifice. Ainsi est enfin rendue muette cette expression cléricale exécrée des révolutionnaires.

En septembre 1804 notre vieille église romane s'écroule brutalement et en totalité. Sur l'emplacement on reconstruit très rapidement une simple et vaste grange pour tenir lieu de nouvelle église sans clocher. Mais l'ancestral cœur du village n'existe plus !

Après Waterloo, le quart de siècle corseté de la Révolution et de l'Empire (1789-1815) est ressenti par tous comme un passé révolu. Les comptes rendus des conseils municipaux qui sont parvenus jusqu'à nous montrent une population usselloise de plus en plus débridée au fil du temps et qui finit par abuser de sa liberté, faisant fi des réglementations. On y voit aussi la difficulté pour les édiles de reprendre totalement la main. Contrairement aux régimes précédents, le nouvel État respecte, comme avant 1789, le principe de subsidiarité et, généralement, s'immisce très peu dans le domaine privé et local. Ainsi, contrairement à nous, chacun avait alors toute liberté de faire chez lui comme bon lui semble. Mais, par ignorance, négligence ou abus individuels, cette large liberté individuelle peut parfois nuire à l'intérêt sanitaire ou social de la communauté villageoise. Les comptes rendus des conseils municipaux de l'époque reflètent ce conflit endémique entre libertés laissées aux individus et intérêt général. Les détails de cette dualité sont donnés ci-dessous pour la période courant jusqu'en 1838.

En août 1823 des usurpations de terrains sont constatées sur les chemins, les communaux et les places publiques. La vente des parties usurpées est proposée sous forme de rente à la commune. La maire de Fourilles et le juge de paix du canton seront les experts pour l'estimation. La commune percevra ainsi chaque année 3180F sur les portions usurpées en

attendant des créances légales. Mais en janvier 1825, suite au travail présenté, le sous-préfet interdit toute usurpation sur les chemins vicinaux, sauf les très anciens dont la recherche des limites sont perdues occasionneraient trop de dérangements.

En octobre 1825 des particuliers lavent du linge directement dans le premier bassin de la fontaine bien qu'il serve à fournir de l'eau potable pour l'usage domestique, abreuver les bestiaux et alimenter le lavoir. C'est interdit rappelle-t-on, sous peine d'appliquer les ordonnances relatives à la salubrité des eaux (loi d'août 1790).

Pour alimenter le lavoir les eaux de la fontaine traversent la rue dans une rigole quasiment à l'air libre. Cette dernière reçoit ainsi des immondices et de l'eau trouble et inapte (15 mai 1826). Le conduit sera couvert et un mur construit autour du lavoir pour le protéger des bestiaux qui vont y boire.

Le 24 décembre 1826 le maire, par suite de troubles à l'ordre public, est contraint de prendre un arrêté exigeant la fermeture à 10h du soir de tous les lieux où l'on donne à jouer et à danser. Par ailleurs quelques joyeux fêtards troublent les offices divins par leurs discussions bruyantes et les cris alors que la majorité du village est à l'église. Il est en conséquence interdit de donner à jouer, à boire, à manger et danser pendant les offices, places publiques comprises.

Ce même jour, suite à un incendie, le maire donne huit jours aux habitants pour ramoner les cheminées et réparer les fours sous huit jours avec avertissement de visites domiciliaires et actions contre les contrevenants. Cet ordre fut sans doute suivi de peu d'effet car le 20 janvier 1828 le même avis municipal fut réémis.

En juin 1828 il fait chaud à Ussel. Or chacun enfoui n'importe où et n'importe comment ses animaux crevés. Cela cause miasmes putrides, insalubrité et risques de maladies épizootiques. Il est ordonné dans l'intérêt public : « *Les animaux seront enfouis dans la journée à quatre pieds de profondeur et sur le terrain du propriétaire, à défaut dans l'endroit désigné à cet effet par la municipalité. Le tout aux frais du propriétaire des l'animal* ».

En août 1828 le jeu de boules et de quilles est pratiqué sans autorisation sur la voie publique et particulièrement sur la place du colombier où le passage est le plus fréquent. Il s'en suit des disputes et des rixes, et on s'y est même battu. Dès le 28 août le jeu de boules et de quilles est interdit. Défense est faite à qui que ce soit d'utiliser la place pour y jouer. Et la fosse de ce jeu sera comblée et mise à niveau.

Dans les années 1830 l'espace non bâti à l'entrée ouest du bourg où convergent la route venant de la Croizette, celle venant de Leu et celle du bourg qui draine toutes les routes venant du sud, est appelée tantôt « place du colombier » tantôt « place des ormeaux ». Un ancien conseil municipal la dit *limitée par nuit et brise par le colombier, four et chambre de cuisine de ce dernier*. Il y avait donc un fort important colombier implanté au nord-est immédiat de cette place. En 1858 l'abbé Boudant parle puissant colombier érigé par les Condé, et qu'il décrit l'ayant connu dans sa jeunesse. Il le dit « *en tête de la place publique* » supprimant ainsi toute possibilité d'une implantation place de la fontaine et confirmant simultanément le positionnement ci-dessus. En 1835 la place est encombrée par des matériaux (pierres diverses, chaux, sables et sablons, etc) qui l'obstruent. Ces résidus seront évacués, la place nivelée par corvées. Puis des arbres offerts par le maire seront plantés sur un tracé pré-établi, Ainsi elle deviendra, dit le compte rendu, « *un lieu de promenade et de repos à l'abri*

de la pluie et du soleil ».

Avril 1832. L'épidémie de choléra, apparue en 1828 en Russie, a gagné l'Europe orientale puis centrale en 1831. Elle apparaît à Paris au début du mois et se propage rapidement. A la suite des lettres du préfet et du sous-préfet des 02 et 10 avril, des mesures de salubrité à prendre impérativement contre le choléra sont immédiatement diffusées aux ussellois et l'application contrôlée. Des visites domiciliaires avec injonctions eurent lieu les 15 et 20 avril. Le dimanche 25 avril il y aura en sus à Ussel, après rassemblement de la foule au son du tambour, publication publique à l'église et place des ormeaux, des lettres préfectorales et du rappel des mesures impératives à appliquer:

- enlèvement des fumiers sur la voie publique, en vue de la voie publique, et devant les habitations
- curage des fossés et mares où s'écoulent purins et matières putrides
- curage des étables au moins une fois par semaine, poulaillers et clapiers compris
- renouvellement d'air et de lumière et fumigation des maisons fréquemment, et ablutions corporelles avec changement de linges.

Le 31 mai la municipalité mit en place un plan de soins à domicile pour ceux qui auraient le choléra tandis qu'une nouvelle injonction itérative interdit aux habitants le transport des fumiers sur le voie publique et même dans les chemins pour éviter la propagation du choléra. A notre connaissance la commune fut peu ou pas touchée.

En décembre 1832 le conseil municipal fait état d'anticipations gênant la circulation des voitures. Ordre est donné au garde champêtre de dresser immédiatement procès verbal pour le soumettre à la justice.

Le mois suivant (janvier 1833) le conseil municipal, au vu des incessantes anticipations, décide de prendre les choses en main en marquant les esprits. Ses membres se rendront ensemble sur le terrain pour en dresser l'état. En février c'est le préfet qui en ordonne un recensement général. La commune répond qu'un recensement a déjà été effectué en janvier 1825 et « *un nouveau troublerait la bonne harmonie à Ussel* ». Et le recensement demandé prendra uniquement en compte ce qui a eu lieu depuis 1825.

En juin 1833 ce sont d'énormes nids de poules qui risquent de faire verser les voitures. Ils sont à reboucher ou à combler de pierres.

Cette même année une « maison commune » est enfin construite. Située sur la place de la fontaine, elle regroupe sous le même toit mairie et école communale.

Pour essayer de régler enfin le problème des anticipations, le préfet donne l'ordre, en janvier 1834, de constituer une commission de trois membres pour reconnaître et aligner toutes les anticipations. Le sous préfet propose à la municipalité de nommer trois étrangers à la commune. Dès février le conseil accepte, mais à la condition d'y adjoindre d'anciens habitants connus pour leurs droiture et connaissances. En juillet le rapport est accablant. Il comporte 78 articles comptabilisant 87 portions de terrains communaux accaparés illégalement et totalisant plus de 4.800 toises, soit presque deux hectares.

Certaines ont été plantées d'arbres, de haies vives et localement de constructions. Les contrevenants refusent de les restituer à la commune et demandent à en payer le prix pour les conserver. En août 1835 la municipalité refuse toute concession, excepté pour :

- les terrains anticipés en bordure du chemin d'Ussel à La Flotte sur lesquels il y a constructions, arbres ou haies vives, mais à la seule condition que le chemin conserve 24

pieds de largeur.

- les anticipations sur les chemins d'exploitations à conditions que ces derniers conservent de 15 à 18 pieds de large.

Mais, dans ces deux cas, les contrevenants devront acheter le terrain anticipé et en sus acquitter les frais.

Pour tous les autres il leur est notifié par procès verbal de réparer les chemins anticipés et les remettre à leur largeur conforme au plan cadastral

En décembre de la même année un arrêté ordonne impérativement aux riverains des chemins, "*vu la rigueur de la saison actuelle*", de relever et curer les fossés existants sous huit jours, leur mauvais état et leur comblement entretenant la stagnation de l'eau sur les chemins.

En octobre 1836 de nombreux habitants portent plainte contre les creux que certains font dans les places publiques et les chemins pour y faire fondre de la chaux ou y placer leurs fumiers. Ceux abandonnés se remplissent de saletés amenées par les eaux de ruissellement. Un arrêté, publié au son du tambour, sommera de les vider, les combler et de niveler.

Ces comportements ne sont pas propres à notre commune. Il en est partout pareil. Aussi, en novembre la préfecture de l'Allier ordonne un recensement général de tous les chemins vicinaux de l'Allier, avant classement préfectoral, en spécifiant :

- le début et la fin du chemin avec les hameaux et localités traversés
- la longueur et la largeur actuelle et l'élargissement nécessaire

Le classement officiel sera ensuite affiché en mairie pour observations et réclamations par les habitants pendant un mois. La municipalité d'Ussel décide de prendre pour point de départ le plan du 02 janvier 1825 révisé par l'état complémentaire du 15 mai 1825 et d'employer un arpenteur pour effectuer les relevés.

Nous ignorons les détails du demi siècle 1838/1888, les comptes rendus de conseils municipaux de la période semblant irrémédiablement perdus. Mais il semble qu'il n'y eut pas d'amélioration spectaculaire comme le montrer la situation dans le bourg après 1888.

1853 voit la construction du clocher-porche actuel. Il remplace l'entrée surmontée d'un petit campanile de l'église relevée en 1805 sur les ruines de l'église romane. Toutes deux étaient orientées Nord-Sud..

En creusant les fondations du clocher, les ouvriers découvrirent la dalle mortuaire du chevalier Aubert, ussellois contemporain de la guerre de cent ans. Pendant un demi siècle elle sera exposée dans le jardin du presbytère avant d'être classée monument historique en 1902 puis scellée en 1904 dans la nef de l'église à droite de l'entrée principale.

En 1864 la municipalité achète un terrain destiné à devenir un nouveau cimetière, c'est le cimetière actuel. Puis en 1868 le cœur du village est totalement modifié. On démolit tous les bâtiments adjacents à l'église de 1805 (presbytère, écuries,...). Le cimetière entourant l'église est abandonné. L'église elle-même est éventrée pour construire l'église actuelle et un imposant presbytère voisin. (cf. cahier 09 – les églises successives).

Au fil des ans, les troupeaux, un drainage insuffisant, les tas de fumiers des fermes en amont de la place en terre de La Fontaine, des constructions anarchiques débordant sur les chemins, ont amené à une situation catastrophique dans le bourg. Les conseils municipaux des

années 1888 à 1892 s'en alarment constamment. En voici quelques extrait : « *les eaux de la fontaine sont mélangées à du purin lors des pluies* » ; « *étude d'un projet de fontaine-abreuvoir-à-bestiaux et d'un puits avec pompe pour avoir de l'eau potable* » ; « *réparation nécessaire du lavoir public* » ; « *les communications sont déjà difficiles les trois quarts de l'année* » ; « *les voitures ne peuvent se croiser dans le bourg* » ; « *les chemins qui aboutissent à la place sont tous plus large que le chemin principal 15 (La Marche-Ussel-Leu-Fourilles) d'où des erreurs fréquentes des voyageurs* » ; « *la fontaine ne fournit pas de l'eau propre et est à réparer* » ; « *La rectification du chemin 15 est ardemment demandée par les habitants de la commune et par les voyageurs qui passent par Ussel, pour éviter une rampe assez forte, tellement resserrée entre les maisons et des murs de clôture que deux voitures ne peuvent passer de front, et au bas de laquelle se trouve un coude trop brusque où il est arrivé plusieurs accidents* » ;

En 1890 une nouvelle mairie et un nouveau groupe scolaire, beaucoup plus vastes et fonctionnels, sont construits (cf. paragraphe 7 ci-dessus). simultanément un route est ouverte dans la commune faisant correspondre directement et librement la route venant de La Marche à celle allant à Leu, Fourilles et Chantelle

Etc

Cependant la modernisation se fera bientôt dans le cadre plus général d'un vaste plan cadastral et de voirie entraînant la rectification des tracés, un réel bornage et la mise aux normes de tous les chemins. Dès lors, chaque année, une commission nommée par le conseil municipal vérifiera si la largeur des chemins en réhabilitation et les bornages sont conformes au plan cadastral préétabli.

En 1903 la municipalité édicta un règlement visant à améliorer considérablement les conditions de sécurité, d'hygiène et de santé publique. On en trouvera les 11 articles in extenso ci-dessous car ils reflètent la situation existant à la charnière des 19^{ième} et 20^{ième} siècles :

- Article 1^{er} *Habitations*

Dans les constructions neuves, les parois construites en pierre, brique ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur de chaux

- Article 2

La couverture et la sous-couverture à paille des maisons d'habitation sont interdites

- Article 3

L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols

- Article 4 – *Celliers, pressoirs et cuvages*

Les celliers, pressoirs et cuvages seront bien éclairés et aérés

- Article 5 – *Mares*

La création de mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale

- Article 6 – *Routoirs*

Les routoirs agricoles ne seront jamais établis dans les abreuvoirs ou lavoirs. Ceux qui seraient une cause d'insalubrité pour les habitants seront supprimés

- Article 7 – *Vidanges, gadoues, etc.*

Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, pailles, balles, feuilles sèches ou en putréfaction, marcs de raisin, sont interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser les vidanges dans les cours d'eau

- Article 8 – *Animaux morts*

Il est interdit de jeter des animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres

et bétouilles (puisards) ou de les enterrer au voisinage des habitations, des puits ou des abreuvoirs.

- Article 9 – Maladies transmissibles, déclaration

Indépendamment de la déclaration imposée aux médecins par l'article 5 de la loi du 15 février 1902 pour les maladies transmissibles ou épidémiques, les hôteliers et logeurs sont tenus de signaler immédiatement à la mairie tout cas de maladie qui se produirait dans leur établissement, aussi bien que le nom du médecin qui aurait été appelé pour le soigner

- Article 10 – Désinfection

Il est interdit de déverser aucune déjection (crachat, matières fécales, matières vomies, etc, provenant d'une maladie transmissible, sur le sol des voies publiques ou privées, des cours, des jardins, sur les fumiers et dans les cours d'eau.

Ces déjections, recueillies dans des vases spéciaux seront enterrés profondément, mais seulement après avoir été désinfectés à la chaux vive.

- Article 11

Lorsque le malade sera guéri, il ne sortira qu'après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être réadmis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin inspecteur de l'école.

En 1913 on s'avise que les voyageurs arrivant dans le bourg ne savent où aller pour continuer leur route. Il n'y a alors aucune liaison directe entre les différents chemins venant des autres villages et convergeant dans le bourg. On doit errer dans les rues peu larges et par des itinéraires tortueux pour essayer de trouver la bonne sortie du village. Des poteaux indicateurs y sont alors implantés pour signaler les chemins conduisant aux diverses communes. Cependant tout n'est pas parfait. Certains passages sont encore très étroits et ne permettent pas aux charrettes de se croiser. Lors de fortes pluies du purin s'écoule parfois dans le bourg et les collecteurs d'eau s'avèrent notablement insuffisants devant la mairie et dans son voisinage.

En 1914 on agrandira les regards insuffisants. Et des travaux sur les tuyaux de la fontaine seront faits pour éviter les infiltrations d'eaux polluées.

14 - Voirie communale du 19^{ième} siècle jusqu'au milieu du 20^{ième}.

Pendant des millénaires et jusqu'au 20^{ième} siècle tous les chemins étaient en terre, qu'ils soient d'intérêts régionaux, d'intérêts communaux ou vicinaux. Ils sont donc systématiquement détériorés par les intempéries (pluies, gel,...). L'empierrement ça ou là reste un pis aller qui perdure peu. Pour atténuer l'impact des précipitations des fossés les bordent. Mais ces derniers se combleront par des apports naturels, de la végétation y pousse diminuant leur pouvoir de drainage. Mais sans chemins, toute activité humaine devient difficile, voire impossible. Maintenir tous ces chemins indispensables à l'économie, a été de tous temps le souci majeur et éternel des autorités. Au fil du temps, malgré des réparations, tous ces chemins en terre et pierres se dégradent par la circulation même, l'action des phénomènes météorologiques et l'écoulement naturel des eaux.

A ces problèmes récurrents s'ajoute le fait humain. L'usage en a fortement élargi certains par endroits afin de circuler plus aisément en meilleur terrain. D'autres ont été rétrécis, en partie phagocytés par des parcelles cultivées ou par des arbrisseaux, des haies et des ronces. Des fossés sont localement comblés pour permettre l'accès aisé à une parcelle,.....

C'est pourquoi l'état de la voirie est la préoccupation majeure et constante de la municipalité. Quasiment tous les comptes rendus des conseils municipaux disponibles depuis la Révolution, rapportent des problèmes ou des travaux de voirie. Il ne se passe pas une année sans qu'il soit fait état de réparations, entretien, réfections des fossés, installation de buses, fournitures de pierres et de gravier,

En voici trois exemples relevés au début du 19^{ième} siècle :

À l'issue de l'hiver 1808/09 des réparations urgentes sont à faire sur

- le chemin d'Ussel à Chantelle appelé précédemment « la grande rue »
- le chemin d'Ussel à Charroux traversant La Flotte
- le chemin des marais
- le chemin de Leu à Saint-Pourçain par Les Garennes
- le chemin de Leu à Charroux

En mai 1826 nombre de chemins vicinaux sont, depuis longtemps, phagocytés par des usurpations sans nombre. Les particuliers préfèrent laisser usurper quitte à prendre à l'entour pour leur propre compte, plutôt que de se faire restituer par voie de justice compte tenu des démarches qui sont longues et coûteuses. Plusieurs chemins ont ainsi été totalement pris et perdus. La comparaison des plans devient un casse-tête. Le conseil municipal opte pour celui de la préfecture qui désigne et énumère 23 chemins avec une largeur proposée convenable. Le plan sera affiché 15 jours pour réclamations éventuelles. Passé ce délai il sera appliqué dit le compte rendu

Au printemps 1827 les chemins sont défoncés avec de nombreuses fondrières. Personne n'a refait les fossés le long de sa propriété. Il est devenu impossible de travailler aux réparations avant de préalablement curer les fossés. En conséquence :

- chaque propriétaire ou colon ayant sur son héritage des fossés le longeant, doit les récurer pour que les eaux s'écoulent facilement. Ce qui est retiré des fossés sera remis sur les chemins
- il est interdit de fouiller, de faire des excavations pour extraire terre et matériaux. Il est ordonné de combler avant un mois tous celles faites et celles qui pourraient être faites ensuite.

Il serait trop long de tout énumérer. En voici, à titre documentaire, quelques autres exemples un siècle plus tard, cette fois à la charnière des 19^{ième} et 20^{ième} siècles:

- *Le rectification du chemin 15 (future D 115) est déclarée d'utilité publique le 19 avril 1887*
- *Le chemin communal n°9 d'Ussel à Etroussat (par la Croisette à cette époque) est construit sur Ussel, mais en très mauvais état ensuite (1888)*
- *Les communications avec Chantelle et Ebreuil sont déjà très difficiles les trois quarts de l'année (1888)*
- *Piquetage dans le bourg du nouveau tracé du chemin 15 (1889)*
- *Rectification du chemin 15 relancée par instruction du ministère de l'intérieur du 25/03/1893*
- *Demande de dynamitage du rocher de 50m³ qui gêne sur le chemin qui monte aux vignes (chemin passant par la Croisette) 1895*
- *Achat de terrain pour la rectification du chemin 15 (1896)*
- *Lancement en 1897 de huit expropriations pour le chemin 15 (2735 m³ au total pour 2990F)*

- *Busage du ruisseau de la flotte sous le chemin qui va d'Ussel à Bouriane au moyen de buses de 30cm de diamètre (1897)*
- *L'ancien chemin des Menutons (qui, à l'Ouest du bourg, faisait la limite entre le village et les champs) est déclassé et laissé aux habitants qui peuvent en extraire les pierres (1898)*
- *Réparation de 96 m3 dans la côte de Calendro, effectuée par un entrepreneur (1898)*
- *Très mauvais état du chemin le plus court d'Ussel à Chantelle, celui passant par « le creux des renards »*
- *Vente de la pierre extraite du rocher de la Croisette (1899)*
- *Projet de route Bellenaves, Taxat, Ussel, Etroussat (1901)*
- *Busage de la rigole de la Croisette (1903)*
- *Échange de lots de terre dans le cadre du redressement des chemins et du bornage*
- *« Les communications entre Ussel, Chantelle, Etroussat sont très difficiles vu l'état des chemins » ; «La nature du sol du chemin d'Ussel à Charroux le rend difficilement praticable et cependant la circulation y est très active » (1910)*
- *Bornage du chemin de la Croisette aux Bas de Leu par la Noyeraie (1910)*
- *Empierrement du chemin de Marcillat. Réparation et bornage du chemin de la croix de St Marc à chez Chanaud (1913)*
- *Beaucoup de fossés sont comblés par des propriétaires pour faire des entrées dans leurs champs. Cette pratique est tolérée mais à condition de remettre les fossés en état dès la fin du travail effectué dans le champ (1913)*
- *Le chemin d'Ussel à Chantelle est à refaire. La municipalité doit prévoir de réaliser les 900m situés sur la commune.*
- Etc.

Les travaux d'entretien sont en partie réalisés par les ussellois eux-mêmes. En ces temps les habitants avaient obligation de fournir annuellement un certain nombre de jours de prestations dans les travaux publics (hommes, animaux de trait, outillage, transport des matériaux).

Ainsi au début du 20^{ème} siècle les prestataires fournissant les pierres devaient, sur notre commune, un journée à bras ou deux journées pour ceux ayant un attelage. Cependant cet apport reste très insuffisant. En 1900 une imposition extraordinaire courant jusqu'en 1913 est votée.

En 1903, la municipalité contracte en outre un emprunt sur 25 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de nos chemins.

En 1920 le Conseil Général de l'Allier décide que les prestations de voirie peuvent aussi être rachetées. Les coûts en sont pour une journée d'homme 7F, pour une voiture 3F, pour un cheval ou un mulet 12F, pour un bœuf 6F, pour une vache ou un âne 4F et pour une voiture automobile 3F.

En 1929 la municipalité vote le remplacement des vieilles prestations vicinales par une taxe vicinale réglable en espèces, sauf pour ceux qui voudraient conserver leurs prestations traditionnelles. Chaque année les prix sont réactualisés en fonction des coûts (pierre, journée de travail à main, transport, ...).

La taxe vicinale est fixée en 1935 de 0,75 F à 1,25 F par mètre linéaire de fossés suivant les difficultés, et de 10 à 20 F le mètre cube de pierre suivant la qualité de celle-ci. Cette disposition binaire (taxe ou travail effectif) a perduré jusqu'en 1939. Puis à partir de 1940, sans doute par manque de main d'œuvre et de moyens, la taxe vicinale est reconvertie en tâches effectives. Après la guerre, de nouveau la taxe vicinale peut être acquittée soit par des prestations matérielles, soit en espèces, au gré du contribuable. Cependant l'inflation est galopante et les prix ne cessent de croître très fortement. Ainsi, par exemple, en 1947 le fossé

curé passe à 7F le mètre linéaire, celui de la pierre cassée à 200F le m³. En 1948 le fossé curé est chiffré à 12F par mètre et la pierre cassée à 350F le mètre-cube. Etc.

La taxe de trois jours fut portée à quatre jours à partir de 1955, avec deux jours réglables obligatoirement en argent et liberté pour les deux autres d'un règlement en argent ou en travail effectif. Puis à partir de 1960 elle est dénommée taxe de voirie et devient exigible en argent dans sa totalité. Enfin le 20 février 1970 cette taxe, ultime vestige des corvées du Moyen Âge, fut définitivement supprimée.

Comme nous l'avons vu, jusque dans le premier tiers du 20^{ième} siècle, toutes les voies de circulation sont encore en terre ou cailloutées pour les plus empruntées. Les intempéries, les passages répétés d'animaux de bât, de troupeaux et de lourdes charrettes détériorent ces chemins. Au fil du temps, sur ces anciens chemins, chacun cherchait l'endroit le moins abîmé pour circuler et les bornages oubliés sont outrepassés. Ainsi, en 1931, le conseil municipal rapporte "*l'empiétement des propriétaires sur les chemins qui n'ont plus la largeur du plan cadastral*". Il est demandé que la largeur réelle soit rétablie et portée au nouveau plan cadastral en cours d'établissement. En France le goudronnage commencera seulement à être utilisé pendant la guerre de 1914/18, uniquement à des fins militaires. Il s'étendra progressivement aux axes principaux entre les deux guerres mondiales. Puis atteindra lentement les campagnes après la deuxième guerre mondiale.

1953 voit un premier remembrement s'effectuer sur une partie de la commune. Chaque propriétaire aura ses diverses petites parcelles réunies en un vaste surface au plus près de son habitation. Mais la réorganisation du foncier agricole entraîne une modification de l'ossature du terroir et un appauvrissement du paysage (disparition de la vieille mosaïque parcellaire, mise en culture de chemins supprimés, arrachement de haies vives, arasement d'anciens talus, poses de buses, empiétement de nouveaux passages, aménagements de chemins d'exploitation, déplacement de fossés,). Cette première tranche de travaux, estimée à 6 millions de francs, en partie subventionnée par l'État, sera effectuée par l'Association Foncière créée à cet effet. Il faudra trouver 1.200.000 F pour couvrir la part restant à la charge de l'Association.

Les travaux d'entretien des autres voies de circulation de la commune sont effectués en fonction des nécessités. Mais les coûts sont de plus en plus élevés. Ainsi en 1955 il apparaît que le chemin de La Flotte doit être refait sur ses 1700 m. Sa dernière réfection totale datait de 1835/37. L'ingénieur TPE chiffre le coût à 2.176.000 F. Après mise aux voies (5 pour, 2 contre et 1 blanc) un emprunt de 1.500.00 F à 6% sur 10 ans est contracté. Puis un marché de gré à gré est passé au début de 1956 avec la société Cluzel-Dumont (T.P. Bransat) pour les matériels et réfection, et avec la société routière Colas de Paris pour l'émulsion de bitume. Et le chemin de La Flotte fut goudronné

À compter du 01 janvier 1963 la municipalité d'Ussel confie aux services des Ponts et Chaussées la gestion de ses voies communales et de ses chemins ruraux. La rémunération des Ponts et Chaussées était alors fixée, au regard des arrêtés et circulaires, à 0,95% du montant des dépenses sans être inférieure à 0,28F par habitant. Mais au fil du temps ce pourcentage ne cessera de croître. Ainsi, 15 ans plus tard, le service de l'équipement sera rémunéré légalement à 4%

En liaison avec le remembrement partiel de 1953, des travaux avaient été effectués pour aplanir et élargir les chemins conservés ainsi que pour en créer de nouveaux. Mais, les années ont passé. En 1965 des déprédations sont constatées lors du conseil municipal du 17

avril (labours d'une partie, déversements anarchiques de terre ou de pierres de démolition, ...) Des travaux seront de nouveau nécessaires.

La passage progressif de cet ancien réseau de chemins au réseau routier actuel fait l'objet du .paragraphe 22, pages suivantes.

15 - Personnel municipal

Comme toutes les communes, Ussel a eu du personnel municipal. En sus du secrétariat de la mairie, poste généralement tenu bénévolement jusqu'au début des années 1940 par l'instituteur ou parfois l'institutrice, on rencontre au fil des registres des conseils municipaux le sonneur de cloches, le cantonnier, le fossoyeur, le garde-champêtre, l'annonceur public, etc. Ces personnels recrutés dans le milieu rural ont aussi, le plus souvent, un emploi ou un métier par ailleurs. Aussi les tâches d'employé municipal sont rarement à temps plein courant au fil des mois et des ans. Les emplois municipaux sont généralement à temps partiel souvent conditionné par les circonstances ou la saison. La suite du présent paragraphe rappelle cette petite histoire interne à notre village.

Le garde champêtre est probablement le plus ancien employé de la commune. Il apparaît souvent dans les comptes rendus à l'occasion d'abus divers ou de procès verbaux. Son apparition à titre personnel est plus rare.

En 1818 son habillement et son briquet lui sont propres. Il est responsable du fusil, de la bandoulière et de la plaque qui sont inaliénables et doivent passer au successeur dans la fonction.

Au début de juin 1821 notre garde champêtre vient de mourir. Sur proposition du maire de Taxat, le conseil municipal le remplace par le garde champêtre actuel de Taxat.

En 1826 il paraît impossible d'augmenter les recettes. Les ressources communales sont extrêmement modestes, de plus la perception réclame des arriérés correspondant à son travail en 1825. Le conseil municipal pense à démissionner. Les salaires des ouvriers et conducteurs de travaux doivent être réduits de 33%. La paye du garde est ramenée de 300 F à 250 F par an. Et aucune augmentation ne pourra lui être accordée en 1827 et 1828

En 1897 on ajoute aux fonctions du garde champêtre celles de cantonnier. Pour compenser, sa paye est portée de 500 F par an à 700 F. En 1900 on ajoute à ses fonctions le nettoyage hebdomadaire des deux lavoirs de bourg

En 1907 on recherche un cantonnier municipal par adjudication à la baisse sous pli scellé

Pendant la guerre de 1914/18 le garde champêtre assurera en sus de ses multiples travaux, le service du ravitaillement

En 1918 on rencontre dans les comptes rendus un monsieur Auberger, employé à temps partiel par la commune, qui est indemnisé : 10 F pour remonter l'horloge, 38 F pour sonner midi pendant six mois, et 20 F pour l'entretien du cimetière

En 1921 on compte un garde champêtre permanent (Cussinet), et un cantonnier communal employé de novembre à mai à raison de deux jours par semaine (Delorme).

Au printemps 1924 Antoine Audin, retraité des chemins de fer économiques, qui était alors chef cantonnier à Ussel est nommé garde champêtre en remplacement de Courtinat décédé le 20 mars. Son traitement est fixé à 1.200 F/an. La mairie déboursa en sus 40 F payés à Martin tailleur à Gannat pour le képi du nouveau garde, et 44 F de plus pour une nouvelle peau de tambour. Parallèlement le travail de cantonnier passe de deux à trois jours par semaine jusqu'à nouvel ordre.

En 1929 le tableau de service annuel du cantonnier est établi ainsi : trois jours par semaine de janvier à mars ; tous les jours en avril, mai et juin ; non emploi de juillet à septembre sauf urgences ; tous les jours en octobre ; trois jours par semaine en novembre et décembre. Il y a parallèlement un sonneur de cloche à midi qui perçoit à cet effet 200 F d'indemnité par an .

En 1931 un conseiller municipal propose de nouveau la suppression du sonneur de cloches. Un vote à bulletins secrets maintient le sonneur du midi et son indemnité (8 voix pour, 3 contre)

Les émoluments des employés municipaux sont fréquemment réajustés pour suivre l'évolution du coût de la vie. En 1934 la paye du garde champêtre nommé en 1924, Antoine Audin, est portée à 2500F/an. L'indemnité du sonneur de cloches passe à 200 F, et celle du remontage de l'horloge du clocher à 100F

En mai 1935, Antoine Audin décédé est remplacé par un nouveau garde champêtre : Jean Chassin avec une paye de 2350F/an qui sera ramenée à 2288F à la fin de 1937. Ce dernier décédera en 1950. et sera remplacé en janvier 1951 par Robert Albert.

En 1938 le cantonnier, employé trois jours par semaine quelque soit la situation et les conditions météorologiques, coûte 1400F à la commune. La municipalité décide de supprimer cet emploi à compter du premier janvier 1939. Dorénavant le travail de cantonnier sera donné à forfait, en fonction des impératifs du moment. Il ne reste plus alors qu'un employé municipal officiel: le garde champêtre. Les services rendus à la communauté par des particuliers (sonneur de cloche, fossoyeur, remonteur de l'horloge, secrétariat de la mairie,...) font l'objet du versement d'indemnités préfixées pour le service rendu.

En 1940 les employés municipaux sont de nouveau au nombre de deux le garde champêtre et un nouvel agent : la gérante de l'agence postale installée à Ussel dans les premiers mois de 1939. Comme habituellement, le secrétariat de la mairie est tenu bénévolement par l'instituteur.

En 1941 des changements apparaissent. Le travail dévolu au garde champêtre est notablement diminué. Sa paye aussi qui est ramenée à 1200F/an. D'autre part le premier novembre 1941 mademoiselle Meunier prend les fonctions officielles de secrétaire de mairie à Ussel. Elle les assurera pendant 31 ans. Le nombre d'employés municipaux permanents est ainsi porté à trois (deux employés communaux titulaires : garde champêtre et secrétaire de mairie ; un employé sous contrat : la gérante ayant l'agence postale en fermage) auxquels s'ajoute le cantonnier à temps partiel

A noter que dans les derniers mois de 1944 les employés communaux se voient attribuer une « *allocation exceptionnelle de Libération* ». La secrétaire de mairie et le garde champêtre d'Ussel la toucheront.

A la fin de 1947 on s'avise qu'il conviendrait d'utiliser plus fréquemment le service d'un cantonnier dans la commune. La municipalité propose un emploi pour les six mois à venir, à raison de 12 jours par mois du 01/11/1947 au 01/05/1948, rémunérés 300F la journée. Le préfet accepte la durée mais refuse le montant qui doit être ramené à 250F/jour.

L'hiver suivant (du premier décembre 1948 à fin avril 1949) l'employé de voirie (cantonnier) est employé à raison de 14 jour par mois, chaque jour de travail payé 350F. Puis au cours des saisons suivantes le cantonnier sera employé à raison trois jours par semaine du premier novembre au premier mars.

Pendant la guerre de 1939/1945 l'inflation était en moyenne de 20% par an. Dès la fin de la guerre elle explose : +48,5% en 1945 ; +52,7% en 1946 ; + 48,8% en 1947 ; + 59,0% en 1948. elle s'assagira ensuite tout en restant cependant élevée (+13,4% en 1949 ; +9,8% en 1950 ; +16,3% en 1951 ; +11,8% en 1952 ;...). Le relèvement ininterrompu des salaires versés aux agents communaux reflète cette inflation galopante qui se montre extrêmement

prégnante au fil des conseils municipaux successifs comme le montre le relevé chronologique ci-dessous :

- juillet 1946 - une indemnité de cherté de vie est versée aux agents municipaux (2.400F à la secrétaire de mairie, 1.200F au garde champêtre).
- Novembre 1946 - les traitements de la secrétaire et du garde sont revalorisés de 25%.
- Juillet 1947 - les traitements sont de nouveau relevés. Le garde passe ainsi de 10.000F à 18.000F/an.
- Mars 1948 - les traitements des agents municipaux (garde champêtre, secrétaire de mairie et gérant de la cabine téléphonique) sont de nouveau augmentés, cette fois de 20%
- décembre 1950 - le traitement de la secrétaire de mairie est de nouveau augmenté. Par ailleurs une indemnité de vie chère lui est accordée avec en sus une prime exceptionnelle
- juillet 1951 - le traitement de la secrétaire de mairie est augmenté de 5.000F, celui du garde champêtre de 3.000F. Et le traitement du gérant de la cabine téléphonique passe de 24.000F à 48.000F par an
- janvier 1952 - la secrétaire de mairie (commune de 300 habitants) passe à 136.000F par an
- mars 1952 - la rémunération du gérant de la cabine téléphonique passe de 48.000F à 52.000F par an. Celle du garde champêtre est relevée pour atteindre 47.500F
- avril 1952 - l'allocation du sonneur de cloches est portée à 1.500F pour l'année en cours
- mars 1953 - le traitement du garde champêtre est porté à 55.000F/an
- février 1954 - le garde champêtre passe de 55.000 à 60.000F ; le gérant de la cabine téléphonique de 52.000 à 58.000F ; la secrétaire de mairie qui avance d'un échelon passe à 154.000F ; et le sonneur de cloches passe de 1.500F à 2.000F/an
- février 1955 - les employés communaux (secrétaire, garde champêtre, gérant du téléphone, agent d'entretien du cimetière, sonneur de cloches) sont de nouveau augmentés
- septembre 1955 - la rémunération du sonneur de cloches est doublé et passe de 2.100F à 4.200 F.
- Il y a alors six employés communaux à Ussel, tous à temps partiel : secrétaire de mairie, 30 heures par semaine ; garde champêtre, 46h par mois ; gérante du téléphone public, 54h par mois ; agent du cimetière, 80h par mois ; sonneur de cloches, 48h par mois ; balayage des classes, 146h par mois. Les deux premiers sont des employés titulaires assimilés à la fonction publique. Les autres sont des contractuels hors tableau des effectifs.
- Les traitements de six employés continueront d'être régulièrement réajustés : +5% en 1957 ; +10% en 1958 ; +15% en 1959 ; +5 % en 1960 ; +5% en 1961.
- Puis, à partir de 1962, la paye de la secrétaire de mairie et celle du garde champêtre sont alignés sur les rémunérations de la fonction publique et son évolution. Seules les rémunérations des quatre personnes hors du tableau des effectifs (contractuels à temps partiel) devront être régulièrement réajustées pour suivre l'inflation : +5% en 1962, 1963 et 1964 ; +2% en 1965 ; +3,75% en 1966 ; +4% en 1967 ; +13% en 1968.

Finalement, en octobre 1968, dans un but de simplification, le conseil municipal décide que dorénavant les employés municipaux contractuels bénéficieront automatiquement des avantages accordés au personnel de la fonction publique.

A la fin de 1968, le garde champêtre (69 ans), qui est aussi ouvrier d'entretien de la voirie, démissionne. Un nouveau candidat est nommé sur la base de 1.160h par an et une rémunération de 3.600F

En 1972, mademoiselle Meunier, secrétaire de mairie depuis le premier novembre 1941, tombe malade puis décède. Le secrétariat est assuré à titre temporaire par l'instituteur de Charroux pour le reste de l'année 1972. En novembre, madame Marie-Claude Touzain (née Latta) est recrutée sur une base de 18h par semaine et reprendra le poste de secrétaire de mairie d'Ussel à compter du 01/01/1973. En décembre 2006 madame Nathalie Gilleron lui succédera

Aux fonctions de ce personnel municipal il convient d'ajouter celui du ramassage des ordures ménagères effectué par un particulier une fois par semaine en été et une fois par quinzaine en hiver. Sa rémunération était de 54 F par tournée en 1974. Elle sera régulièrement réajustée en fonction du coût de la vie. Et ce n'est qu'à compter de 2001 que le ramassage sera enfin effectué par le SITCOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères)

Il convient aussi de ne pas oublier dans le personnel travaillant pour la commune les exploitants agricoles qui, les uns après les autres, ont bénévolement assuré le débroussaillage des chemins et des bords de routes pendant toute la décennie 1980 (J.L. Robin, J.C. Bourcey, ...)

En 1983 un nouveau garde champêtre succède au précédent. Mais depuis le premier remembrement et le changement des pratiques culturales il n'y a plus grand chose à surveiller et ni à « garder » dans la campagne. Les prérogatives des nécessaires gardes champêtres d'antan sont obsolètes. Dès lors cet employé municipal à la casquette de garde champêtre est en fait employé comme homme à tout faire (nettoyage de la salle de classe et allumage du poêle, aide au ramassage des ordures ménagères, cantonnier, agent de voirie auxiliaire, entretien de la mairie,). En 1990 il est extrêmement occupé pendant le nombre limité d'heures qui lui sont rétribuées contractuellement. On ne peut lui ajouter la conduite du minibus pour le ramassage scolaire et un chauffeur sera recruté.

En 1992, suite au décès du préposé, l'appellation Garde Champêtre disparaît. Pour le remplacer dans les fonctions qu'il occupait, il est créé un poste d'agent d'entretien contractuel rémunéré à l'heure. La durée de travail est modulable en fonction des circonstances et des travaux à réaliser (voirie, entretien des bâtiments, espaces verts,...) . Parallèlement un emploi de femme de ménage est aussi créé pour le nettoyage et le chauffage de l'école et de la mairie. Ces agents non titulaires sont engagés à temps partiel, sous contrat d'un an renouvelable.

En 1993 le contrat de la femme de ménage doit être modifié. Elle devient «agent de service» toujours avec contrat annuel renouvelable, mais avec une rémunération alignée sur le barème préfectoral.

En 1995 l'agent d'entretien se verra doté d'une débroussailleuse, et en 1997 d'une tondeuse auto-portée avec l'assurance correspondante.

En 1997 les contrats des deux agents non titulaires de la commune seront de nouveau modifiés. Dorénavant les rémunérations sont alignées sur le barème officiel de la fonction publique territoriale et le temps partiel fixé à 7h/semaine pour l'agent d'entretien et à 4h/semaine pour l'agent de services (ex "femme de ménage").

16 - Autour du chemin de fer économique

Le 21 janvier 1887 est inaugurée une première ligne de ce réseau régional. Partant de Varennes-sur-Allier (gare P.L.M.) elle passait par Saint-Pourçain, Chareil-Cintrat, Fourilles et Chantelle et, dans les années suivantes, Montmarault.

Puis à partir de Chantelle un embranchement permit rapidement de rejoindre Ebreuil, en passant par Leu, Ussel, La Marche, Charroux, Chalignat, la gare P.L.M. de Saint-Bonnet-de-Rochefort, puis Vicq avant Ebreuil. Ce tronçon et la gare d'Ussel furent inaugurés en 1892. Ce désenclavement de notre petite région entraîna un important essor économique (voir à ces sujets le cahier 05 – Chemins et voies de communication)

Cependant, au plan local, il reste la petite histoire associée à ce renouveau.

Les deux cartes postales de la gare en activité montrent sans équivoque qu'il y avait deux voies devant elle. L'une des cartes montre aussi que l'aiguillage permettant de passer d'une voie à l'autre se situait près de la bascule municipale actuelle. La voie la plus proche du bâtiment était celle des manutentions et était un cul-de-sac. Elle servait uniquement pour laisser un certain temps en stationnement des wagons à marchandises afin de les charger ou de les décharger. Le haut quai de la gare permettait ces manutentions de plein pied. La seconde voie, plus éloignée, était la voie principale de circulation des trains. Un petit escalier le long du haut quai permettait de descendre jusqu'au niveau des voies et du petit quai entre elles.

Dès 1892 il y avait plusieurs passages à niveau sur la commune : deux sur le chemin d'Ussel à Fourilles (un à Leu, l'autre à la gare) et un à la sortie du bourg sur le chemin d'Ussel à Chantelle par Bouriane. A ce dernier le chemin pentu avait été rectifié et un fort S aménagé permettait de franchir la voie à niveau.

En 1895 les trains supplémentaires qui circulaient les jours de foire et de marchés à Gannat sont supprimés au grand dam des ussellois. Mais l'implantation d'une boîte à lettres mobile à la gare, demandée depuis 1893, est enfin acceptée par la préfecture et les chemins de fer. Il en coûtera un abonnement de 30F par an à la commune. Et, à compter de 1898, la levée des boîtes des gares depuis Chantelle jusqu'à Ebreuil sera régulièrement effectuée par le postier embarqué dans le train de 18h. Ussel a eu ainsi son «train postal» dès la fin du 19^{ième} siècle. Cette boîte fut supprimée après la guerre de 1914/18. En 1927 le conseil demanda son rétablissement car il n'y avait qu'une unique levée par jour de la boîte postale dans le bourg et de celle de Leu. Ainsi il y aurait eu une seconde levée à la gare par le train de 17h18. Un accord fut obtenu de la compagnie du chemin de fer sous réserve de lui verser 45 F par an. Et en 1929 le conseil municipal vota le rétablissement de la boîte postale à la gare.

Le chemin de fer, pour des raisons d'information la plus rapide possible et de sécurité, dispose de ses propres lignes téléphoniques le long des voies. C'est alors le seul réseau existant dans notre région. En décembre 1898 il est demandé l'ouverture au public du téléphone de la gare d'Ussel pour pouvoir, moyennant paiement de la communication, correspondre par dépêches avec Chantelle et Charroux. Nous ignorons combien de temps dura cet accord. Quoi qu'il en soit, il fallut attendre 1927 pour qu'une cabine publique du réseau téléphonique départemental, initié en 1899, soit implantée à Ussel (voir paragraphe 20 du présent cahier).

L'exportation des productions agricoles vers les grandes villes, rendue aisée par le chemin de fer, conduisait à préalablement peser les marchandises de manière précise pour de meilleures transactions. Dès 1892 la municipalité envisageait d'acheter le système nécessaire mais le projet mis du temps pour se réaliser.

En 1900 un emprunt de 1.500F est contracté pour l'achat d'une bascule publique et pour son installation. Mais dès l'année suivante le projet doit être ajourné car il faut financer des réparations imprévues et urgentes du toit du récent groupe scolaire. Se pose ensuite la question disputée du lieu d'implantation. En 1907 un accord semble se dessiner pour la gare. Deux ans plus tard le choix est réexaminé. Faut-il mettre la bascule dans le bourg à côté de l'ancienne mairie c'est-à-dire au plus près de la majorité des bâtiments de fermes du bourg, ou près de la gare ? Le bourg est choisi par 4 voix contre 3. La préfecture avisée demande un complément de dossier car on a omis de joindre les plans au premier envoi. Finalement, à la fin de 1909, un accord municipal se fait pour l'implantation près de la gare, sur le chemin intercommunal Etroussat, Ussel, Leu, Chantelle.

Cette bascule d'une puissance de 6.000 kg, a été fournie par la maison Falcot de Lyon. C'est celle que nous connaissons à la sortie du village, près de l'ancienne gare. Pendant toutes les années où les trains circulèrent, le préposé à la bascule fut le plus souvent l'employé aux chemins de fer de la gare. Il était rémunéré pour ce travail par la commune qui percevait les taxes de pesage préfixées par elle et régulièrement réactualisées.

Que l'on vienne du bourg d'Ussel ou de Leu, pour atteindre la bâtiment de la gare il faut suivre la route jusqu'à la bascule publique puis longer la voie vers le Sud pendant environ 50m. En 1922 on projeta un sentier de 80 m de long et de 1,85 m de large pour accéder à la gare en venant du bourg sans passer par la bascule ni longer les voies. Ce projet fut accepté par le préfet. Mais il semble avoir été sans suite.

Le fort développement économique apporté par le chemin de fer s'accompagna de quelques nécessaires aménagements. Ainsi en 1910 la municipalité achète un trieur communal de semences. Son usage est fixé à 0,05 F le décalitre.

En 1911 un barème détaillé et équitable des divers prix à pratiquer à la bascule doit être établi. Il faut par ailleurs trouver des préposés dignes de confiance et statuer sur leurs rémunérations. Finalement, l'année suivante, trieur et bascule communaux seront mis en régies. Ce n'est qu'à partir de juin 1915, compte tenu des grosses difficultés inhérentes à la guerre en cours, que le trieur deviendra gratuit.

L'exploitation de **la bascule** municipale et son évolution au fil des ans sont contées ci-dessous.

Le barème long et très détaillé des premières années fut progressivement simplifié. Le préposé était rémunéré par un pourcentage sur les taxes perçues. En décembre 1935 on les diminua. Une pesée simple coûtait dorénavant 1,50 F et une pesée double 2,00 F quelle que soit la marchandise. Le préposé démissionne dans le mois suivant cette baisse des taxes, laissant le poste vacant. Madame Mounin est nommée à sa place. On la dote d'un carnet à souches et son traitement est fixé à la moitié de la recette. Mais elle démissionne à son tour moins de 10 mois plus tard.

Un appel d'offre est lancé et trois candidats se présentent. Le tirage au sort désigne madame Marie Louise Valnaud à compter du premier janvier 1937 avec un traitement égal à la moitié de la recette. Dans les derniers mois de 1938 la bascule publique dut être réparée ce qui coûta 900F au budget communal.

L'année 1942 voit une nouvelle préposée au pesage (madame Maugé). Mais elle part en novembre 1944. Madame Roze se propose pour la remplacer et est acceptée. En décembre 1945 de nouveaux tarifs sont établis.

Cependant, avec la suppression du chemin de fer la bascule avait perdu sa principale raison d'être. Et elle se trouvait maintenant esseulée quasiment au milieu des champs. Son activité ne cessa de diminuer au fil des ans. Au long de l'année 1947, elle servit seulement pour 32 pesées simples et 15 pesées doubles (en moyenne moins d'une par semaine). Les pesées simples étaient facturées 20F et les doubles 25F. Seules les pesées pour la distribution de charbon aux nécessiteux étaient facturées 10F. Les prix seront régulièrement réactualisés au cours du quart de siècle suivant.

Le peu de rapport, l'éloignement des fermes et habitations, le temps perdu pour se rendre à la bascule et en revenir, n'étaient pas de nature à encourager une candidature au poste de gérant. Au fil des ans il devint de plus en plus difficile de trouver un préposé. En 1950 la bascule n'était plus à la disposition des usagers que de 8h à 9h les lundis, jeudis et samedis. Le total des maigres recettes devait être intégralement versé en fin d'année dans la caisse municipale, la rémunération de l'employé était ensuite versée en mandat communal équivalent, comme par le passé, à la moitié des recettes.

- En 1954 le préposé ne renouvelle pas son bail, mais un nouveau est trouvé.
- En 1966 le poste de préposé est de nouveau devenu vacant. Cette fois encore une seule candidature est formulée et sera, bien sûr, acceptée.
- En 1970, la bascule est contrôlée par le Service des Poids et Mesures. Bien que peu utilisée, elle rend encore des services. Il y aura pour 800F de réparations.
- En 1971, faute de postulant, c'est le garde champêtre qui assumera en sus cette fonction.

Mais la bascule publique ne fut plus utilisée que ponctuellement, et de moins en moins fréquemment. Les prix sont cependant régulièrement réactualisés. Ainsi en 1977 une pesée simple coûte 3 F (300 anciens francs) et une double 5 F.

En 1985 la serrure est changée et cinq clés sont distribuées (dont une en mairie). Puis en 1990 une grosse chaîne est placée autour du pont-basculé toujours opérationnel mais qui n'est plus utilisé.

En 1992 le pont-basculé devra être contrôlé par la DRIRE avant octobre. Dans le cas contraire, sans poinçons de contrôle, les scellés doivent être apposés. Mais le contrôle eut lieu et la bascule reste ainsi fonctionnelle.

Quant à **la gare** et à l'emprise ferroviaire, la fin de leur histoire est contée ci-dessous.

Désaffectée depuis 1939, la gare servit à loger des réfugiés au début de la deuxième guerre mondiale. Elle fut ensuite louée par la municipalité, à compter du 16 mars 1942, pour les cours d'enseignement ménager dispensés par l'école. La cuisine était déjà aménagée et tout le matériel utilisé par les réfugiés y était disponible.

Le 17 avril 1943 la vente des biens provenant des lignes du chemin de fer économique désaffectées quatre ans plus tôt, est décidée. Les rails avaient déjà été démontés et enlevés pour en récupérer l'acier. Le 13 mai la commune fait une proposition d'achat de toute la plateforme de l'ancienne voie pour en faire un chemin de sortie des champs.

Nous sommes alors sous occupation allemande, la guerre mondiale sévit depuis quatre ans, et on manque de tout. Le premier mars 1944 par décision préfectorale, le service des Ponts et Chaussées cède aux communes les traverses pour en faire du bois de chauffage. La

municipalité achète toutes celles du territoire communal, 3F pièce, pour la population . Une centaine est réservée pour le chauffage de l'école. Les autres seront cédées aux ussellois, à prix coûtant, l'enlèvement et les frais annexes (transport, débitage,...) étant à la charge de l'acheteur.

Le mois suivant (16 avril 1944) la commune fait une demande d'achat du bâtiment de la gare désaffectée et du terrain sur lequel elle se situe. Un accord de principe est donné, mais à la condition expresse que cet achat ait une destination communale d'intérêt général pour une durée d'au moins 30 ans.

Il n'y a plus de rails, plus de traverses, reste la longue plate-forme serpentant sur le terroir. En 1945 La municipalité veut l'acheter sur la totalité de sa longueur communale, soit 4,214 km au prix proposé de 2.000F le kilomètre (530m de la limite de Chantelle au chemin rural de Leu, 1204m du chemin rural de Leu au cimetière, 135m du cimetière à la gare, 2345m de la sortie de la gare à la limite de St Germain). Il est prévu que les 8.428F seront financés par un emprunt sur les particuliers.. L'emprise de l'ancienne gare constitue un second lot « gare »

Le 02 février 1946 la gare avec son terrain sont acquis pour le prix de 19.600F fixé par le département, avec la clause d'usage communal d'intérêt général pendant au moins 30 ans. L'achat du terrain où courrait l'ancienne voie ferrée est aussi accepté entre Leu et La Marche (3.010km à 2.000F du km) pour en faire un chemin rural.

En juillet 1946 on décide de transformer l'ancienne gare en magasin du syndicat agricole. Il apparaît alors que des réparations urgentes sont nécessaires. Un emprunt de 24.000F sur particuliers est levé en 12 parts égales de 2.000F. Cet emprunt à 3,80% est amortissable en 10 ans par tirage au sort.

En décembre 1946 la commune achètera une nouvelle section de 140m (280F) pour améliorer le débouché du chemin rural.

La deuxième guerre mondiale est enfin terminée. Ussel est encore un village agricole traditionnel avec ses nombreux animaux de trait. Mais en 1947 la commune n'a plus de maréchal-ferrand. Or cet artisan demeure indispensable pour la communauté agricole d'encore 300 personnes. On trouve un candidat mais il n'a pas de logement à Ussel, et il demande, pour venir dans le village, à être hébergé. Considérant l'intérêt général, la municipalité décide de le loger à la gare. Le poste de préposé à la bascule qu'on lui proposa en sus ne fut pas refusé. Il semble qu'il n'y resta que le temps de trouver où s'installer avec sa forge dans le village. En 1950 la gare est louée au préposé au poids public (Mr Antiguy) pour 5.000F par an, mais à la condition que le locataire prenne à sa charge l'installation de l'électricité à l'intérieur du bâtiment.

L'ancienne gare redeviendra libre à compter du 11 novembre 1954 suite au départ de monsieur Antiguy. La coopérative agricole le louera alors 6.000F/an pour en faire son magasin. En 1966 la coopérative est toujours locataire de la gare. Mais l'ancienne salle d'attente est inoccupée. Elle sera transformée et louée d'une part à la SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) à compter du 11 novembre 1966 d'autre part à la CUMA de congélation pour y abriter ses congélateurs.

Cependant l'entretien de la gare coûte plus que ne rapportent les locations. En 1977 la municipalité décide de la vendre pour affecter le montant de la vente à l'achat d'un bâtiment de plein pied dans le bourg, future salle municipale polyvalente qui manque à Ussel. Les baux avec la CUMA et la coopérative agricole sont alors résiliés à compter du 31/12/1977. Puis, en 1978, l'ancienne gare sera vendue par la commune à un particulier pour 65.000 F

Cependant, le chemin de fer économique qui rendait énormément de services par le passé, n'est plus depuis 1939. A compter de cette date nombre d'ussellois se sont retrouvés sans moyen de transport performant pour exporter leurs productions, et particulièrement pour aller et revenir de Chantelle qui est devenu le pôle économique de proximité.

En 1953 il n'y a qu'un car par semaine desservant Ussel. Il copie l'ancien chemin de fer en assurant le trajet Chantelle-Ussel-Charroux-St Bonnet-Ebreuil. Il existe par ailleurs un car journalier empruntant la D36, sur le trajet direct Chantelle-Fourilles-Etroussat puis qui poursuit jusqu'à Vichy, mais il évite Ussel. Or la "route neuve" (D223, Ussel-Etroussat par la Vierge) a été élargie, empierrée et goudronnée. Dans sa séance du 02 février 1954 le conseil municipal demandera que ce car journalier assure la portion de trajet Fourilles-Etroussat en passant Ussel.

Puis dans les années 1960 l'automobile familiale deviendra, par nécessité, le moyen de transport et de locomotion indispensable à tous.

17 - Eaux publiques, haies, arbres et terrains communaux

Depuis des siècles et jusqu'en 1962, chaque maison n'avait que son puits pour l'alimentation en eau potable des hommes et des animaux. Et aussi loin que l'on remonte dans l'histoire avant le 20^{ème} siècle, Ussel comptait de 600 à 800 habitants. Beaucoup de ces nombreuses habitations ont disparu et nombre de ces puits domestiques ont été oubliés ou perdus. Seuls les anciens se souviennent de l'emplacement de quelques uns.

Les différents quartiers d'Ussel sont, pour un piéton, relativement distants les uns des autres. Certains sont même très excentrés. Aussi, depuis le haut Moyen-Âge, l'autorité seigneuriale avait doté chaque quartier d'éléments banaux indispensables que sont, au minimum, sa fontaine ou son puits et son lavoir. Les emplacements de beaucoup ont été oubliés puis perdus, tel ce puits signalé en 1832 appartenant à la commune entre le chemin de Charroux et celui de Gannat .

Ces eaux étaient publiques. Leur entretien et leur pérennisation était du ressort et du devoir du seigneur. Puis après la Révolution ce sont les communes qui prirent le relais. Parallèlement, venant du système codifié des prés et bois communaux de l'ancien régime, des emprises foncières communales se maintinrent après la Révolution.

Quels que soient les circonstances, le régime politique ou l'époque, la municipalité d'Ussel s'est constamment appliquée, dans la mesure de ses moyens, à maintenir ces eaux publiques en bon état. Cela consiste non seulement à préserver leur salubrité en luttant contre les abus individuels de toutes sortes (voir paragraphe 13 ci-dessus), mais aussi à veiller à l'évacuation de toutes les eaux jusqu'aux ruisseaux et à maintenir le libre cours de ces derniers. Elle s'est aussi efforcé de rentabiliser sagement les zones de végétation dont elle était propriétaire afin d'augmenter les revenus de la commune.

Cette partie de la petite histoire d'Ussel renaît à la lecture des comptes rendus des conseils municipaux.

1826 – Le premier bassin de la fontaine sert à fournir l'eau à usage domestique et à abreuver les bestiaux. Le lavoir public du bourg est alimenté depuis ce premier bassin par un conduit à l'air libre qui traverse la route et où stagnent des immondices. Le conduit sera couvert en mai et un mur élevé autour du lavoir pour le protéger des bestiaux.

1829 – (ordonnance du 06 décembre) On se permet de nettoyer des linges malsains, des tripailles et autres immondices dans le premier bassin de la fontaine publique. Pour concilier l'intérêt privé et l'intérêt public, vu la loi d'août 1790: seuls les linges préalablement lessivés à l'eau chaude pourront être lavés dans le premier bassin à l'exclusion de toutes autres choses, sous peine de poursuites.

1831 – Les canaux amenant de l'eau à la fontaine publique sont partiellement obstrués altérant le débit. La réparation est malheureusement ajournée faute de fonds.

- 1837 – Deux cents peupliers sont achetés (50 centimes l'arbre) il seront planté le long du Boubelon et le long du chemin conduisant dans les marais de Leu à Fourilles, Aux 100 F d'achat il faudra compter 37 F 20 c en sus pour le travail et la nourriture des manœuvres
- 1838 – Les ormeaux et autres arbres sur les chemins rues et places publiques étant propriété de la commune, il est interdit aux particuliers de les arracher, les couper ou les élaguer. Tout contrevenant sera traduit en justice selon la nature du délit (Conseil municipal du 08/02/1838)
- 1838 – 1888 ? (Grosse lacune dans la série des comptes rendus des conseils municipaux)
- 1894 – Élagage triennal traditionnel des arbres et haies
- 1895 – L'ancien lavoir de Leu, en mauvais état, est à nettoyer
- 1897 – Le garde champêtre jusque là rémunéré 500F par an, devient garde-cantonnier à temps plein. Sa paye est portée à 700F - Les eaux publiques qui descendent d'Ussel au pré du Prieur (dit aussi pré du creux) causent de nets préjudices à M.M. Degeorges et Gerbaud qui menacent d'intenter un procès à la municipalité
- 1898 – Adjudication de 3 tranchées de 1m de large et 0,9m de profondeur pour planter des peupliers à l'emplacement de l'ancien chemin des Menutons déclassé.
- 1899 – Arrachage des platanes du cimetière dont les feuilles se répandent sur les tombes. Projet de réparation du captage des eaux de la Garde ainsi que de la conduite d'alimentation de la fontaine publique sur la place du village
- 1900 – Les deux lavoirs du bourg (la Fontaine et les Menutons) devront dorénavant être nettoyés à tour de rôle, tous les quinze jours, par le garde champêtre-cantonnier
- 1901 – Le lavoir de la Flotte est réparé. La tolérance donnée en 1898 à M.M. Degeorges et Gerbaud d'utiliser les eaux de la commune qui s'écoulent sur leurs propriétés est confirmée, mais sous condition que ces messieurs effectuent les réparations nécessaires pour que les eaux d'Ussel jusqu'au pré du creux, ne gênent pas la circulation.
- 1902 – Réparation du puits communal de La Palle
- 1903 – Les peupliers municipaux seront dorénavant tondus tous les ans en automne, de préférence par les indigents auxquels une partie du bois récolté sera donnée. Cette tonte annuelle laisse supposer que ces arbres n'étaient pas encore des peupliers d'Italie, mais plus sûrement des trembles ou des peupliers communs noirs ou blancs.
- 1904 – La fontaine de Leu n'est pas une propriété privée contrairement aux allégations de certains. Elle est et demeure communale, et restera publique.
- 1905 – Aliénation en décembre de vieux arbres communaux (41 peupliers, 2 marronniers et 1 ormeau)
- 1906 – Plantation de jeunes peupliers sur toute la longueur de la rue des grands marais
- 1907 – Mise sous buses des eaux s'écoulant de la fontaine communale de la Croisette.
- 1909 – Surveillance des plantations d'arbres en bordure des chemins communaux. Parallèlement aliénation en cinq lots des 66 peupliers municipaux situés le long du Boublon avec vente des lots à l'amiable
- 1912 – Pose de tuyaux en ciment au lavoir de Fontbonne – Arrêté municipal d'élagage par les propriétaires des arbres gênant la circulation.
- 1913 – La planche dite de Leu, près du lavoir sur le Boubelon, et celle à la limite de Fourilles, sur le Boublon, sont à réparer. Aliénation de peupliers communaux vieux ou gênants
- 1914 – L'installation de diverses buses pour éliminer les eaux s'écoulant en travers des chemins et améliorer ainsi la circulation, se poursuit. On répare la conduite d'eau de la fontaine et agrandit les regards. Et on projette pour l'année suivante d'empierrer en moellons le tour de la fontaine et si possible celui du lavoir. Mais la guerre en cours conduira à ajourner ce projet.
- 1916 – Projet d'élargissement du pont du Petit Ris (probablement celui près de la ferme Les Marais)

1919 – Curage du ruisseau du Petit Ris afin de revenir en profondeur et en largeur à son lit naturel. Pour ce travail on doit se référer au plan du lit original, dressé le 14 août 1868 par l'ingénieur en chef du département de l'Allier, et consultable en mairie. Ces travaux entraînent au début de 1920, la destruction d'un vieux barrage en amont de la ferme des marais. Ce dernier avait perdu son utilité et de plus inondait, lors de fortes pluies, des terres sur Taxat

1920 – La rampe de la passerelle à Leu est reconstruite (coût total 40 F). Vente des arbres municipaux étêtés par l'ouragan de juillet 1917 (16 arbres sur tronc dans le cimetière et 10 peupliers le long du Boublon)

1921 – les deux lavoirs publics d'Ussel (le Bourg et les Menutons) sont à nettoyer à tour de rôle chaque semaine. Quant à l'abreuvoir à bestiaux de la place publique il est aussi parfois utilisé comme troisième lavoir, ce qui est inadmissible. Cet abus est dorénavant strictement interdit par décret municipal.- Il est donné jusqu'au 15 février 1922 aux propriétaires pour élaguer branches, buissons, ronces qui obstruent les chemins ruraux devenus ainsi impraticables en de nombreux endroits.

1923 – Les barrages privés installés sur le ris Madelot (ex Boubelon) nuisent à l'écoulement, inondent les terres des riverains et créent un envasement. Ordre est donné de détruire ces barrages, de curer le Ris, et de le reconstruire réglementairement : 0,9m de large en surface, 0,3m de large au fond, avec une profondeur minimale de 0,3m. Parallèlement des travaux à la fontaine s'avèrent nécessaires. La marché de 687,50 F ayant été accepté par la préfecture, c'est Robert, maçon de Charroux qui les effectuera.

1926 – 226 peupliers communaux sont bons à vendre. Cinq lots en furent faits regroupant de 20 à 71 peupliers numérotés. Un sixième lot fut constitué par un gros ormeau aux Menutons. La vente, effectuée en mairie d'Ussel le dimanche 14 mars 1926 par Meunier notaire à Charroux, rapporta 12.480 F.

1929 – Reboisement des bords du Petit Ris en peupliers communaux – Appel d'offre en juillet pour réparer pendant la saison sèche la passerelle de Leu qui est en ruine. – Parallèlement 152F sont prélevés sur le budget communal pour l'entretien des puits, fontaines, mares et lavoirs communaux et pour l'achat de graviers

1930 – Vente aux plus offrants de 6 acacias situés à l'entrée du cimetière, de 3 platanes et 2 ormeaux place du bourg, du tilleul de la place de l'église, d'un marronnier et des acacias en taillis le long du chemin 15 (maintenant la D115)

1933 – En novembre la municipalité demande à l'administration des Ponts et Chaussées de procéder au curage du Boublon car des crues fréquentes se produisent à cause des enchevêtrements des arbres des rives.

1939 – Vente en janvier par adjudication aux enchères publiques de 18 peupliers municipaux de plus de 20 ans situés sur Leu.

1943 – Des acacias en bordure de la route d'Ussel à La Marche gênent la visibilité. De plus nous sommes en guerre et le manque de combustible est important. Compte tenu du peu de valeur commerciale de ce bois (environ 300F/m3), ces arbres sont vendus aux nécessiteux, de gré à gré entre la mairie et les familles les plus dépourvues.

1944 – Construction d'un abri au cimetière (9.000F). Réparations à la fontaine (600F)

1945 – Achat et plantation de peupliers municipaux (208F). Suite à la pénurie de moyens, on demande au département l'autorisation de transformer en bois de chauffage tous les acacias bordant la route n°15 (Ussel, La Marche)

1947 – Vente aux enchères publiques de 15 peupliers âgés de plus de 20 ans, situés à Leu le long du Boublon. Les arbres, numérotés de 01 à 15 sont estimés à l'unité par le maître menuisier Adolphe Billaud entre 729F pour le plus chétif et 1.452F pour le plus beau. L'estimation globale était de 13.686F. Ils furent achetés par 9 acquéreurs et rapportèrent 15.282F au budget communal.

1949 – Vente aux enchères publiques de 12 peupliers à Leu. Mise à prix 21.606F

1950 – Dix peupliers de plus de 20 ans situés en bordure du Boublon à Leu, sont mis à prix aux enchères publiques sur une base de 6.524,80F.

1950 – En novembre 1949 on avait constaté que les tuyaux alimentant la fontaine publique étaient devenus poreux occasionnant perte d'eau et aussi infiltrations d'eaux souillées. Il avait été décidé de les remplacer par des tuyaux en fonte. De plus le bac servant d'abreuvoir aux animaux présentait des fuites. Il fallait en refaire l'intérieur. Le devis le moins élevé était de 72.421F. Mais les finances déficitaires de la commune ne permettent pas de faire ces réparations pourtant d'utilité publique. En février 1950 la préfecture subventionne les travaux à hauteur de 7.500F. La municipalité se trouve contrainte d'emprunter 67.500F à 5% sur cinq ans (annuités 16.875F). Les travaux auront lieu dans les derniers mois de 1950. Mais plus d'un an s'est écoulé depuis le devis initial et le prix des tuyaux en fonte a notablement augmenté. La facture s'en trouvera grossie de 8.778F

1951 – 12 peupliers de plus de 20 ans situés en bordure du cours d'eau sont vendus par adjudication sur la base de 9.237F pour les 12.

1952 – De nombreux peupliers de plus de 20 ans longent le Boublon à Leu. En janvier ce sont 16 d'entre eux qui sont vendus aux enchères sur la base de 15.916F pour le tout. En octobre c'est au tour de 15 autres pour une mise à prix de 27.300F.

1953 - La modification de plus en plus importante des pratiques culturelles et le remembrement associé portèrent un coup fatal aux peupliers municipaux encore sur pieds. Beaucoup dépérissent dans les 15 ans qui suivirent. En mai, dans le cadre de ce remembrement le Ris Madelot fut redressé au marais de La Font, assorti d'une facture de 159.000 F à régler d'urgence en attendant l'arrivée de la subvention accordée par le préfet

1958 – Il y a le long du Boubelon des arbres morts ou avariés et 18 peupliers qui dépérissent. Leur vente est décidée (estimation de base 42.000 F)

1960 – Dix nouveaux peupliers qui dépérissent sont mis en vente

1963 – C'est cette fois vingt peupliers en mauvaise santé qui doivent être vendus

1967 – Treize nouveaux peupliers morts ou en très mauvais état doivent être enlevés

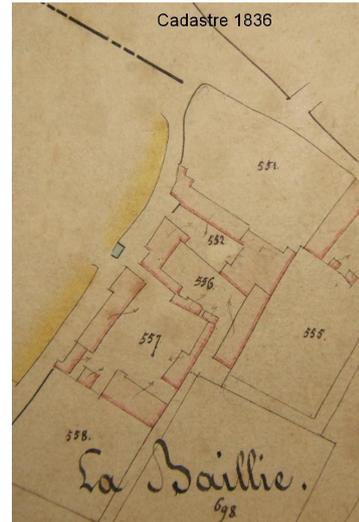
1968 – Le Boubelon a été profilé en aval de Leu. Des travaux similaires doivent être faits sous peu en amont d'Ussel, sur la commune de Taxat-Senat. Le conseil municipal décide le profilage sur Ussel. L'État prenant 60% à sa charge, la commune financera les 40% restants avec un emprunt à 3% sur 10 ans. L'étude du projet et les travaux sont confiés à la Direction Départementale de l'Agriculture sous la condition d'acceptation préalable du projet par la municipalité. Le projet, reçu au début du printemps 1971, prévoyait quatre ponts ce qui était exagéré. L'accord fut donné pour le profilage des 1.330m ussellois du Boubelon, mais avec seulement deux ponts ; les deux autres étant remplacé par des buses sous gué en béton.

Mais le profilage et le curage nécessitent d'enlever au préalable, et de toute urgence, les nouveaux peupliers communaux des berges. Ils n'étaient pas encore assez développés pour être rentables.

1970 – La commune est encore propriétaire de deux petites parcelles incultes et en friche situées au « marais de La Font » (68a 60ca et 67a 80ca). Une demande d'aliénation est faite pour pouvoir les vendre et ainsi s'en débarrasser.

1973 – Un nouveau dépotoir d'ordures s'avère nécessaire pour remplacer celui de la Conquête. L'année suivante un terrain de 32a 50ca situé au Crozet est acheté (500F). Malgré le panneau d'interdiction de déposer des ordures à La Conquête, des dépôts sauvages continueront d'y être faits de temps à autre à tel point qu'en 1990 il occasionneront une gêne à la circulation sur le chemin de crête. On sera obligé de le niveler en partie et de l'interdire efficacement (clôture en fort et haut grillage et porte avec cadenas)

1976/77 – L'arrivée de l'eau courante dans toutes les maisons en 1959 et 1960 avait rendu les lavoirs publics de la commune obsolètes. Le dernier encore fonctionnel était celui des Menutons. Situé contre le côté droit de la route qui va du bourg vers la ferme des Marais, à 50m du carrefour, son beau bassin à l'eau courante était abrité sous un toit joliment charpenté. Mais, au fil des siècles, le bassin se trouvait maintenant en net contre-bas de la voie de circulation. Devenu inutile et pouvant être dangereux, il fut supprimé. Mais ceux connaissent son emplacement peuvent encore y entendre le chant des eaux de sa fontaine en sous-sol. Cette position est indiquée par le petit rectangle bleu du cadastre de 1836, ci-contre



1979 – Une Association Foncière avait été constituée en 1953 pour gérer le premier remembrement. Il avait été mené à bien, et un quart de siècle plus tard elle n'avait plus de raison d'être.

L'ingénieur en chef du Génie Rural proposa sa dissolution. Ce fut accepté et les cinq petites parcelles qu'elle détenait encore sont alors rétrocédées à la commune (45a 80ca , 1ha 79a 80ca , 1ha 40a 90ca , 95a 50ca et 12a) qui les mit en fermages légaux.

1980 – La municipalité envisage de vendre la parcelle des Vignauds (1ha 79a 80ca) pour affecter la somme obtenue à l'aménagement interne de la salle polyvalente. Il n'y eut pas d'acheteur. Par contre une proposition à hauteur de 7000F fut faite pour la petite parcelle du Crozet (45a 80ca)

1992 – vente traditionnelle de peupliers communaux arrivés à maturité

1993 – Cette année voit le curage d'une partie du Ris Madelot et de plusieurs fossés, ainsi que la vente d'un lot de peupliers à Leu (47 arbres, 9000F de recettes).

1995 – On projette de replanter des peupliers à Leu. Les frênes de La Flotte sont tuteurés pour leur permettre de se développer normalement. Les travaux de curage du Petit ris (ris Madelot) se poursuivent après le 15 août.

Etroussat venait alors d'entourer son dépôt d'ordure d'une enceinte fermée. Pour éviter les dépôts sauvages dans celui d'Ussel, on projette de fermer aussi celui du Crozet à clé.

1996 – Le ris Madelot en travaux, est profilé dans Leu au lieu-dit Les Prenas pour un devis accepté de 8.400F HT. On projette de vendre entre 15 et 30 peupliers. Et en novembre 15 seront remplacés

1997 – Les travaux de broyage et de profilage du ris Madelot se poursuivent, cette fois sur sa portion allant de l'étang de Leu et la ferme des Marais (18.065F HT). Par ailleurs un lavoir de Leu, celui situé au croisement de la route d'Ussel à Fourilles, avec celle qui mène de Leu au cimetière de Chantelle, était abandonné depuis 1968 et quasiment sans eau. Mais sa margelle au ras du sol rendait le bassin potentiellement dangereux. Il a été rempli de grosses pierres en février 1997. Puis, en 2009, le tout fut recouvert d'un granulat plus fin et nivelé (l'abribus contigu avait vu son toit refait en 1990)

18 - Assistance aux plus démunis (bureau de bienfaisance)

Sous tous les siècles d'ancien régime l'assistance aux plus démunis était assurée par les corporations de métiers pour leurs membres (défense des artisans et ouvriers), et par les ordres religieux dont c'était la vocation pour les pauvres, malades et indigents. Les hôpitaux étaient alors gérés par l'Église, sur ses biens propres. La Révolution supprima ce séculaire et efficace système d'entraide en abolissant les corporations (décret d'Allar de en 1791) et par la

nationalisation de tous les biens mobiliers et immobiliers de ordres religieux qui furent ainsi expropriés sans indemnité et se trouvèrent sans ressource.

Dès lors l'assistance aux plus pauvres fut restreinte à l'aide privée locale (bonnes œuvres) souvent aiguillonnée par les curés qui sollicitaient les bonnes volontés paroissiales pour tous les cas difficiles. Certaines municipalités rurales y participaient parfois par des aides détournées (aide au ramassage du bois communal rétribué par une partie de ce bois, autorisation de glanage après récolte, ...).

Un long siècle socialement désorganisé s'écoulera ainsi, au détriment des plus faibles. Victor Hugo et Zola se feront l'écho de cette terrible détresse. La Révolution avait conduit les ouvriers membres des nombreuses corporations d'ancien régime, au statut d'individus juxtaposés, esseulés, dépouillés de toute protection et donc corvéables à merci. Même le repos ancestral du dimanche, supprimé de fait avec la "semaine" révolutionnaire de 10 jours, a été inexistant pendant presque 120 ans. Certes Louis XVIII, le 18 novembre 1814, promulgua une loi rétablissant un repos dominical obligatoire. Mais ce texte resta souvent lettre morte dans la pratique. Une ordonnance de police édictée à Ussel en 1827 rappelle que les dimanches et les jours de fêtes conservées sont des jours de repos par la loi. Mais la Troisième République (1870-1940) abrogea cette loi de 1814, en supprimant légalement l'obligation d'un repos dominical (loi du 12 juillet 1880). Il faudra attendre sa loi du 13 juillet 1906 pour qu'enfin un repos hebdomadaire d'au minimum 24 heures consécutives soit instauré. Malgré certaines réticences, il passera progressivement dans les mœurs en évoluant généralement en un repos dominical généralisé.

Cependant, à compter de 1815, la royauté restaurée (Louis XVIII et Charles X, frères de Louis XVI, puis Louis-Philippe) essayera d'aider les plus faibles. En 1830, sur ordre des préfets, un atelier de charité doit être établi dans chaque commune en prévision de l'hiver à venir. Notre municipalité informe que l'entraide constante et habituelle entre usselois fournit du travail aux plus démunis. Un tel établissement est actuellement inutile dans notre village. Cependant la pain et le bois sont chers. Une somme de 150F est débloquée en novembre pour aider dans la commune 12 vieillards infirmes, 20 veuves et 25 enfants en bas âge. Et la générosité du préfet est sollicitée pour accroître cette somme. L'année suivante, en décembre, l'inspecteur des contributions directes se rend à Ussel pour établir la liste nominative des usselois soumis à cotisation mobilière (32 noms) et celle des exemptés (33 personnes) qui sera officialisée le 12 janvier 1832. Finalement, en mai, la commune décide à l'unanimité d'organiser un atelier de charité pour les ouvriers nécessiteux pendant la mauvaise saison.

En respect de la lettre circulaire pour la célébration de la fête du roi Louis-Philippe le premier mai, une distribution de secours aux indigents d'Ussel sera faite par le maire, Les 20 francs alloués à l'ensemble les nécessiteux seront pris sur la somme théoriquement attribuée à la garde nationale.

Puis vint la révolution de 1848 et le retour des républiques.

Ce n'est que vers la fin du 19^{ième} siècle que le législateur commence de nouveau à se pencher sur la population des plus démunis en créant des dispositifs d'aide sociale, subjectifs et personnels, mais qui tendent à créer le principe de solidarité nationale. Ce furent les communes qui à travers leur "bureau de bienfaisance" assurèrent cette assistance légale aux malheureux. Chaque année ce bureau établit, en parfaite connaissance des cas particuliers, la liste des personnes de la commune à secourir et le conseil municipal vote parallèlement les taux à appliquer.

Cet aide ne cessera d'englober de plus en plus de secteurs d'aide. Elle concernera l'assistance médicale gratuite aux nécessiteux et pour les indigents, l'assistance aux vieillards dont la famille ne peut temporairement subvenir à leur besoins, l'assistance financière et

médicale pour les vieillards infirmes ou incurables, l'assistance aux familles nombreuses, la distribution de pain pendant l'hiver aux nécessiteux, etc.

Les comptes rendus des conseils municipaux reflètent la montée en puissance de cette assistance aux non salariés les plus démunis de notre commune:

- 1893 assistance médicale gratuite (loi du 15 juillet)
- 1904 création d'un service départemental de service à l'enfance (loi du 27 juin)
- 1905 assistance aux personnes âgées, infirmes ou invalides (loi du 14 juillet)
- La loi du 17 juin 1913 y ajoutera l'assistance aux femmes en couches avec 41% du montant à la charge de la commune. Viendront ensuite après la Grande Guerre les primes à l'allaitement, les primes à la natalité....

Signalons que dans le même temps plusieurs lois sociales se portaient sur le monde des salariés (accidents du travail en 1893, assurance vieillesse en 1910). En 1928 la loi crée une assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse pour ces salariés, bientôt adaptée aux agriculteurs. Mais ces assurances sociales ne sont pas obligatoires. Les lois spécifiques aux salariés ne s'appliquant pas à la population rurale, elles n'apparaissent pas dans les comptes rendus de notre commune.

Cette structure communale d'aide aux plus démunis perdurera jusqu'à la deuxième guerre mondiale (1939/1945). Ainsi, par exemple, au tout début de 1920 la mairie règle aux boulangers 89,10F pour le pain qu'ils ont fourni aux indigents en 1919. Jusqu'en 1936 cette fourniture de pain aux indigents n'était pas plafonnée. A compter du 01 décembre 1936 la distribution hivernale continua, mais jusqu'à concurrence de 100F par personne. Le premier décembre 1939 ce plafond fut porté à 150F

En 1937 les majorations de taux et les compléments qui jusqu'alors étaient à la charge de l'État, sont transférés aux communes. L'assistance mensuelle aux vieillards est fixée à 30F pour la nourriture, 8F pour le logement, 4F pour les vêtements et 8F pour le chauffage. Les familles nombreuses touchent 22,50F par enfant et par mois et les femmes en couches 2,50F par jour. Quant aux infirmes et incurables ils touchent 50F par mois.

En 1940, le décret du 13 mars instaure les comités communaux d'allocations familiales. (Mais il faudra attendre 1948 pour que ce décret de 1940 soit appliqué).

En 1941 la retraite des vieux est créée.

En 1943 la commune prendra à sa charge les frais de scolarité des réfugiés.

Puis les ordonnances des 04 et 19 octobre 1945 créeront la Sécurité Sociale

Cependant la municipalité continuera d'aider les nécessiteux. Ainsi son bureau de bienfaisance, après étude des cas, continue de fournir des assistances médicales gratuites pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation (avril 1946, août 1946, mai 1947, septembre 1947, août 1949, ...). En août 1946 un secours de 1000F est même accordé, pris sur le bureau de bienfaisance. En 1947, au début de l'hiver, du charbon sera distribué aux nécessiteux pour la saison froide. Etc.

Parallèlement, au sortir de la guerre, l'inflation est galopante. Ainsi en 1947 le taux d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables à domicile est porté à 170F, celui d'assistance aux femmes en couche passe à 50F. En mars 1948, nouveau relèvement: le taux d'assistance aux femmes en couches passe à 100F, etc.

Juin 1948 voit la création du comité communal des allocations familiales en application de l'article 6 du décret de l'État Français du 13 mars 1940.

En 1950 sont créées les cartes d'économiquement faible dont la délivrance est conditionnée par l'avis motivé (défavorable ou favorable) émis par le conseil municipal.

Ainsi, cette même année, après étude des cas, trois demandes seront refusées et deux acceptées.

En 1960 on voit apparaître des allocations aux familles dont le soutien est sous les drapeaux (guerre d'Algérie)

Pendant l'hiver 1962/63 et de nouveau pendant celui 1963/64 une attribution exceptionnelle de charbon est faite aux nécessiteux pour leur permettre de lutter contre le froid (90 kg par personne, 180kg pour un couple soit l'équivalent de 30NF)

Depuis l'électrification de la commune, certains ont opté pour un chauffage ponctuel par radiateur électrique. Pour l'hiver 1970/71, afin d'aider les économiquement faibles, le bureau de bienfaisance leur remboursera les redevances de location et d'entretien des compteurs électriques.

Pour fixer les idées sur l'aide accordée par le bureau de bienfaisance de la municipalité il y a un demi siècle, on a résumé dans le tableau ci-dessous la période 1951-1964. Les chiffres sont issus des comptes rendus des conseils municipaux. Au cours de la décennie suivante, la Sécurité Sociale ayant progressivement pris le relais, et la population du village devenant de moins en moins nombreuse, l'activité du bureau déclina rapidement.

Période 1951 - 1964	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
Aide aux femmes en couches	1	1												
Aide médicale gratuite	1	3	4	1	1	4	2		2	1				
Économiquement faible	1	1		1	2				1					
Aide infirmes et incurables		2		1	1	4			1					
Divers		1								3	1		1	1

Cependant un bureau d'aide sociale perdure naturellement au sein du conseil municipal. En 1992 il était encore composé de cinq membres. Il prendra par la suite le nom de « Commission d'action sociale »

1994 voit l'instauration du portage des repas à domicile par le S.I.A.D de Chantelle. Ce service d'aide et assistance deviendra effectif à compter du 02 janvier 1995.

19 - La Grande Guerre 1914/18

Le 03 août l'Allemagne qui la veille a fait quelques incursions en Lorraine, déclare la guerre à la France. Le premier septembre le tiers Nord de la France est envahi tandis que les armées française et britannique battent en retraite pour prendre position sur une nouvelle ligne. Le 03 septembre 1914 le dernier gouvernement de la troisième république s'exile à Bordeaux et des centaines de milliers d'habitants du Nord de la France fuient vers le Sud. Très rapidement la guerre se fait durement sentir dans notre commune. Cela ne fera qu'empirer au fil des mois et des années.

En novembre 1914 la municipalité doit héberger et subvenir à la détresse de réfugiés venus d'Arras en leur fournissant les objets de première nécessité et une aide au chauffage. Pendant toute la guerre ce sera le garde champêtre qui, en plus de ses multiples obligations, assurera le service du ravitaillement. De nombreuses maisons de la commune sont déjà fermées du fait de guerre. En décembre il est décidé de l'exonération des taxes en nature ou de remises pour les mobilisés dans l'impossibilité de s'en acquitter. Le conseil municipal du 31 décembre en établit les listes. On y compte 24 personnes totalement exonérées et 19 partiellement.

Dès le début de 1915 des problèmes agricoles sérieux se font jour. Les deux maréchaux-ferrands (Simon Panserat et Gilbert-Eugène Vinatier) et le charron (Joseph

Chavenon) ont été mobilisés. Parallèlement la commune prend à sa charge la médicalisation des réfugiés qui n'ont pas les moyens de se soigner. C'est ainsi qu'un certain Dupuy est hospitalisé

Une nouvelle liste des prestataires exonérés ou déchargés est dressée le 23 janvier 1916. Notre village est essentiellement agricole et les problèmes posés dans l'agriculture n'ont fait que s'accroître. Ce sont souvent les femmes qui doivent dorénavant assurer les travaux des champs, le matériel ne peut être réparé, les semences manquent parfois,... Aussi, dans un esprit de solidarité paysanne et communale, en février 1916, se crée à Ussel un comité permanent d'action agricole par temps de guerre.

Au début de 1917 il est demandé au Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement l'attribution de 107 quintaux de semence de pommes de terre. La demande est accompagnée de l'engagement de rembourser les 107 quintaux à la fin de la récolte.

En fonction des disponibilités, la commission municipale des locaux vacants essaye de loger les réfugiés au mieux.

Au début de 1919 la liste des prestataires exonérés pour cause de mobilisation des soutiens de famille est longue de 45 noms !.

Si presque tous les réfugiés d'Arras se sont comportés correctement et sont repartis en remerciant les ussellois, quelques uns ont eu des comportements différents. En 1920 l'ancienne école est encore occupée par plusieurs d'entre eux. En 1922, la guerre qui a commencé il y a huit ans, est terminée depuis quatre ans. Il reste cependant encore une famille de réfugiés à Ussel. Logée aux frais de la commune, elle refuse de bouger. En dernier ressort la municipalité décide de la faire expulser par les gendarmes après un dernier avertissement. Et il est demandé à la préfecture d'en assurer le rapatriement.

Comme nombre de villages ruraux, Ussel a payé un lourd tribut à la première guerre mondiale. Quatre ussellois ont été tués en 1914, cinq en 1915, dix en 1916, quatre en 1917, trois en 1918 et deux sont morts en 1919 des suites de leurs blessures. Ainsi vingt huit personnes du village y ont laissé la vie (27 hommes mobilisés et une usselloise tuée le 29 mai 1918 par une bombe tombée dans Paris).

Ainsi a été supprimé plus de 5% de la population totale de la commune mais en fait 20% de la population masculine dans la force de l'âge (cf. annexe 01). Leurs noms et leur mémoire sont rappelés aux générations suivantes par deux monuments : un plaque à l'intérieur de l'église et le monument aux morts du cimetière. Les deux sont complémentaires. Il y manque cependant un nom, celui de Clément Gabriel Cliché tué le 05 septembre 1914

La souscription lancée en 1920 pour l'érection du monument aux morts du cimetière rapporta 1.906F. Parallèlement le coût du projet était de 6.000F. La municipalité emprunta les 4.000F manquants auprès du Crédit Foncier de France, remboursables sur 30 annuités. Le monument, réalisé par Rougeron entrepreneur-marbrier à Ebreuil, fut inauguré le dimanche 16 octobre 1921. Trois quarts de siècle plus tard (février 1996) la plaque du monument aux morts du cimetière fut redorée à la feuille d'or (1920€ HT)

Au sortir de la première guerre mondiale le manque de main d'œuvre est partout. La France est encore très majoritairement paysanne C'est donc dans l'agriculture que ce manque est particulièrement criant car c'est le monde rural qui nourrit la nation exsangue. Ce manque de bras pénalise fortement l'approvisionnement des villes et l'économie nationale. Pour y palier, à compter de 1922 et par nécessité, l'État rallonge les grandes vacances scolaires de 15 jours en les faisant débiter à la mi-juillet. Ainsi les enfants peuvent aider leurs parents à plein temps pour les moissons et les battages. (En 1936 le front populaire, plus par démagogie que par nécessité, les prolongera jusqu'à fin octobre !)

20 - Postes et télécommunications

Depuis la Révolution Ussel n'est plus le chef lieu connu d'un territoire regroupant plusieurs villages, mais un simple village sans notoriété. En 1823 le sous-préfet s'interroge. Le courrier pour Ussel doit-il venir par Gannat ou par Saint-Pourçain ? La commune lui fait savoir le 21 décembre qu'elle opte pour Gannat.

Le 04 décembre 1899 la commune demande son rattachement au réseau téléphonique départemental en construction, sous réserve d'en connaître les conditions. Celles-ci connues, dès 1900 la municipalité fait acte d'acceptation définitive d'adhésion au réseau afin qu'un bureau de téléphone soit implanté à Ussel. La participation annuelle du village au financement du réseau est chiffrée à 76,21F/an ou moins par la suite. Cependant la rétribution de l'agent chargé de la cabine est à la charge de la commune.

Cependant le réseau avance moins vite que prévu. Puis la guerre de 14/18 éclate. En 1920 l'extension du réseau téléphonique départemental à la commune d'Ussel est reporté par suite de la proximité des bureaux de poste voisins et aussi du manque de ressources communales pour cette extension.

Enfin, le 17 octobre 1926 la commune prend un engagement ferme pour l'établissement du service téléphonique et verse par avance sa part contributive de 548 F. Simultanément un appel d'offre unique est fait pour la gérance de la cabine et le port des télégrammes dans toute l'étendue de la commune. A l'ouverture des plis c'est monsieur Gravier qui obtient la gérance pour un traitement de 500 F par an. Monsieur Mounin qui n'avait pas répondu en octobre se propose en novembre auprès du préfet en offrant d'assurer la gérance pour 470F par an, mais est débouté.

La première adjudication de la cabine téléphonique expira le 15 janvier 1931. Les Gravier demandèrent une augmentation qui fut refusée. S'en suivit une nouvelle adjudication pour 9 ans. Finalement la cabine fut transférée chez madame veuve Roumeaux car son local offrait en sus toutes les garanties de confidentialité. Elle fut très appréciée. En 1937 la municipalité lui versa même une subvention de 100F pour bons services rendus. En 1939 la cabine est de nouveau transférée. Il en coûte 884,68F au budget municipal. Puis la cabine continua de voyager dans le village au fil des adjudications jusqu'à ce qu'une cabine automatique fixe soit installée au coin de la place du bourg en 1988.

Mais, pour communiquer, il n'y a pas que le téléphone, il y a aussi le courrier. En ce qui concerne son envoi, depuis les dernières années du 19^{ième} siècle les ussellois disposent de trois boîtes à lettres une dans le bourg, une à Leu, et celle de la gare qui est relevée au train du soir assurant ainsi une seconde levée par jour. Cependant les bureaux de poste les plus proches sont à Charroux, Chantelle et Etroussat, ce qui pose des problèmes aux Usselais. En particulier la réception et la distribution du courrier dans le bourg est toujours très tardive, souvent vers 6 h du soir.

En 1912 la commune est avisé par le préfet et le directeur des postes d'un projet de facteur-receveur à Ussel. Aucune suite apparente n'ayant eu lieu, en 1914 la municipalité réitère sa demande de bureau de poste. En 1916 une pièce de l'ancienne mairie est même spécifiquement réservée à cet effet.

En 1919 le dimanche devient jour de repos hebdomadaire pour les personnels des Postes et Télégraphes, mais notre village n'en a toujours pas. Aussi la municipalité fait une nouvelle demande de création d'un bureau de poste dans les locaux de l'ancienne mairie avec facteur/receveur à Ussel

Cette demande récurrente sera réitérée, comme en juillet 1932 par exemple. Mais la population usselloise ne cessait de diminuer. Il n'y avait plus alors qu'environ 300 personnes dans la commune ce qui ne poussait pas l'administration des Postes à y implanter un nouveau bureau tenu par un de ses agents. Et la Poste d'Ussel ne vit jamais le jour. Cependant un moyen terme fut enfin trouvé à la satisfaction des deux parties

Ainsi, en 1939, les ussellois voient enfin l'installation d'une agence postale à Ussel implantée chez un particulier (madame Gravier). La municipalité décide alors de prendre à sa charge les coûts d'installation (550F) afin d'être propriétaire du matériel qui pourra ainsi servir à des gérants ultérieurs. Mais le préfet refuse, le contrat stipulant que les frais d'installation incombent à celui qui prend la gérance. La mairie prendra alors à sa charge le chauffage de l'agence postale ouverte au public (500F en 1942)

Pendant la guerre (1939-1945) on va chercher le courrier à Fourilles où l'on doit attendre la voiture postale qui n'est pas toujours à l'heure. Or la route 123 entre Ussel et Fourilles est parfaitement carrossable et les deux villages ne sont distants que de trois kilomètres. Au début de 1945 il est donc demandé à l'administration un léger détour de la voiture postale par Ussel. Ce fut accepté. Mais la municipalité dut voter (juin 1946) et verser en contrepartie une allocation de 2.000F pour le transport du courrier jusqu'au village.

En 1956 la gérante de l'agence postale prend aussi en gérance la cabine téléphonique. Les deux se situent alors dans le même local, ce qui arrange les ussellois. Mais la préposée n'a plus la possibilité de s'absenter à titre personnel. Pour la dédommager il est décidé d'augmenter sa rémunération qui passe à 80.000F par an

Puis en 1969, par décision administrative, l'agence postale d'Ussel est supprimée. Elle avait duré trente ans. Mais sa fermeture supprime l'accès à la cabine téléphonique. Pour pallier cet état de fait, le conseil municipal demande la réimplantation d'une cabine téléphonique publique dans le bourg. La demande est acceptée et satisfaite. Elle sera installée chez Guy Bourcey qui en assurera la gérance avec le transport des télégrammes à domicile.

En janvier 1973 la municipalité demande que l'autre cabine téléphonique publique prévue à Leu soit installée le plus rapidement possible.

Enfin en mars 1974 un concentrateur destiné à l'automatisation des liaisons téléphoniques publiques et privées est installé dans le garage au fond de la cour de l'école. Et petit à petit les ussellois demanderont le raccordement de leur domicile au réseau téléphonique national automatisé. Cependant la cabine publique chez Guy Bourcey fut maintenue pour le service des télégrammes et pour ceux qui préféreraient encore continuer à utiliser un téléphone public plutôt que d'en avoir un plus coûteux chez eux.

En 1987 les PTT décident de supprimer le service de portage des télégrammes à domicile, avec effet à compter du 01/07/1987. Ce qui entraînait le licenciement du préposé. D'autre part la cabine téléphonique n'avait plus maintenant qu'une très rare clientèle en voie de disparition. La municipalité pris cependant la décision de la maintenir encore quelques mois, sous la responsabilité du préposé, le temps qu'une cabine publique du réseau automatique soit implantée au coin de la place du bourg, en bordure de la D115. Ce fut fait au début de 1988. Elle y est toujours.

Jusqu'en 1995 les administrations et les services officiels disposaient de la franchise postale. Cette dernière fut supprimée pour tous à compter du premier janvier 1996.

21 - Électrification de la commune

Le 06 avril 1913, monsieur Chauvin, ingénieur venant de Paris, sollicite auprès de la municipalité d'Ussel l'autorisation d'utiliser les voies publiques de la commune pour la distribution d'énergie électrique. Cet accord, accompagné des autorisations avec concession pour 40 ans, fut donné à la condition que Leu et La Flotte soient aussi desservis.

En juillet de la même année la mairie reçoit le cahier des charges de la société d'éclairage. Ce dernier est accepté sous deux réserves : que la municipalité ait les moyens financiers suffisants et que les prix qui seront proposés aient été comparés avec ceux des autres sociétés similaires. En attendant il est décidé que l'indispensable transformateur générant de la basse tension domestique sera implanté au coin de la place du Bourg.

A la fin de l'année 1913 une autre société propose l'électrification à un prix plus avantageux. La commune demande alors au préfet de décider. Puis la Grande Guerre mit un coup d'arrêt aux projets d'électrification.

En 1921 on parle du projet de barrages sur la Sioule pour alimenter les campagnes en énergie électrique et ainsi freiner l'exode vers les villes. Et en 1923 l'électrification est de nouveau proposée à la municipalité. La part communale s'élève à 41.600F sous la forme de 40 annuités de 2.642F chacune. Cette proposition est jugée trop chère et l'électrification est ajournée une nouvelle fois.

Cependant un syndicat intercommunal d'électrification de la région de Gannat se constitue. Il est chargé des formalités et des demandes d'études préalables au Ministère de l'Agriculture. Au début de 1924 quarante-six communes y adhèrent déjà. En sont absentes Chouigny, Deneuille, Sussat, Cognat Lyonne, Valignat, Fourilles, Saint Germain de Salles et Ussel. En octobre Ussel sollicite son adhésion en demandant l'électrification de toutes les maisons de la commune et le plus vite possible. Le dossier complet est examiné le 06 décembre en conseil municipal. Le coût d'ensemble pour la région de Gannat s'élève à :

- 1.708.040F pour les frais généraux et administratifs, couverts par un emprunt à 7,10% sur 40 ans contracté par le syndicat
- une estimation de 4.026.500F pour les frais de construction.

Notre part contributive est fixée à 45.490F. On décide, pour couvrir ces 45.000F un emprunt par souscription publique au niveau communal. En décembre 1925 quatre vingt dix obligations de 500F, au porteur et avec coupons annuels, sont émises au taux de 7% donnant un amortissement de 8,07%. Le remboursement des titres pour Ussel est prévu sur 30 ans par tirage au sort chaque année (1 titre par an de 1926 à 1933 ; 2 titres par an de 1934 à 1940 ; 3 par an de 1941 à 1945 ; 4 par an de 1946 à 1948 ; 5 par an de 1949 à 1951 ; 6 par an en 1952 et 53 ; et 7 par an en 1954 et 1955) En fait au début de 1927 seulement 44 obligations auront été émises au lieu des 50 programmées

En 1926 l'électricité n'est pas encore dans la commune. Mais la municipalité projette déjà les besoins en éclairage du bourg et des bâtiments communaux. Il est décidé une lampe à la mairie, une dans chaque classe, 6 dans le logement de l'instituteur, 6 au presbytère et 5 en éclairage public des rues (coin de chez Sénac, mairie, coin de chez Mounin, fontaine, coin de chez Chavenon).

Le 03 avril 1927 les servitudes en vue de l'installation du réseau ont été mises en place et sont réalisées. La commune a déjà versé 45.490F pour l'électrification. Mais ces 45.490F ne sont que la part contributive usselloise au réseau principal primitif qui conduit l'électricité jusqu'à la commune. S'y ajoute maintenant le financement des extensions à partir de ce

réseau principal. Il apparaît ainsi que le coût communal global pour l'installation de l'électricité sur l'ensemble de la commune s'élèvera à la somme de 93.000F. Il faut donc trouver les 47.000F restants qui correspondent aux extensions.

Il seront couverts par l'émission de 94 nouvelles obligations de 500F à 5% net garantis par la commune même si le taux général baisse. Le remboursement est prévu dans les mêmes conditions qu'en décembre 1925 (une obligation par an remboursée de 1928 à 1935 ; deux par an de 1936 à 1942 ; 3 par an de 1943 à 1945 ; 4 par an de 1946 à 1949 ; 5 par an de 1950 à 1952 ; 6 par an de 1953 à 1955 ; 7 en 1956 et 7 en 1957)

En 1928 l'électrification d'Ussel est enfin en cours. Et la part usselloise de l'emprunt syndical a été ramenée de 47.000F à 36.000F. Il s'en suit que les titres 73 à 94 ont été supprimés et le remboursement modifié (une obligation par an de 1928 à 1937 ; 2 par an de 1938 à 1945 ; 3 par an de 1946 à 1950 ; 4 par an de 1951 à 54 ; 5 par an en 1955 et 56 ; et 6 la dernière année 1957)

A ces dépenses d'investissement la commune devra ajouter les coûts des branchements de ses propres propriétés : 380F pour la mairie et le presbytère, 257,50F pour l'habitation de l'instituteur, 2.930F pour les lampes de l'éclairage public.

Si l'électricité est enfin arrivée à Ussel, par contre la commune est exsangue. En 1929 de nombreux travaux d'entretien resteront en suspens ou seront ajournés. Le budget municipal ne permet plus que de répondre difficilement aux urgences

En janvier 1934 on projette d'installer un éclairage électrique publique à la gare qui avait été oublié.

Jusqu'au premier trimestre de 1935 la commune était partie prenante dans le syndicat électrique intercommunal de la région de Gannat pour lequel elle élisait deux représentants du village (un délégué et son suppléant). Cette situation offrait de très nombreux avantages administratifs et techniques mais avait un gros inconvénient : les emprunts étaient initiés par le syndicat. Les communes par ce biais n'étaient plus vraiment maîtresses des emprunts ni du montant du financement qui leur revenait. De ce fait, Ussel avait à cette date pour plus de 110.000F à rembourser à travers 5 emprunts en cours. Et quatre d'entre eux lui étaient imposés. En novembre 1935 les divers syndicats intercommunaux cantonaux sont fondus dans un syndicat unique départemental : le syndicat intercommunal de l'électrification de l'Allier.

Le 25 juin 1937 un sixième emprunt tombe sur le budget communal. Le syndicat d'électrification de l'Allier a contracté un emprunt de 4.470.000F pour les travaux complémentaires d'électrification du département. La quote-part d'Ussel est de 28.000F qui seront remboursés à 5% sur 30 ans.

Mais l'histoire de l'électrification ne s'arrête pas là. En 1944 on s'avise qu'il faut renforcer la puissance d'alimentation et qu'un fil neutre doit être posé. Par ailleurs un transformateur est nécessaire pour les batteries. Il en coûtera à la commune 22.090F pour le fil neutre et 2.310F pour le nouveau transformateur.

En 1945 un lampadaire additionnel sera installé sur le chemin de La Flotte.

1951 verra la réfection de l'éclairage public (12.996 F)

Dans les années suivantes ce sera la disparition du 110V remplacé par le 220 volts

En janvier 1973 trois nouveaux lampadaires sont installés dans le bourg.

Etc.

22 - Vers le réseau actuel de la voirie

Le cadastre de 1836 montre un enchevêtrement de petites rues ou ruelles dans le bourg, Depuis la place de la fontaine il y avait seulement quatre chemins pour sortir du village :

- le chemin de Charroux par la Baillie et la Flotte
- Après un étroit passage, le court chemin qui conduit à la place dite des ormeaux (joutant le prieuré, à l'entrée nord-Ouest du village) puis de là soit à Leu et Chantelle, soit à la Croisette et de là au sommet de la colline.
- Un cul-de-sac d'une centaine de mètres vers le Nord-Est desservant une ferme derrière l'emprise de l'ancien château féodal et permettant un accès à l'église par l'Est.
- Un chemin grimpant vers l'Est à l'assaut de la colline avec, environ 120m plus loin, un embranchement soit à droite pour arriver au-dessus du col de La Marche, soit à gauche pour atteindre le haut de la colline au-dessus du village et, de là, les villes et villages de la vallée de la Sioule.

Ni la D115 dans le Bourg, ni la route actuelle menant à la Vierge (D 223) n'existaient. Les chemins, même les plus importants du réseau national, étaient tous en terre battue ou cailloutés localement. Les tous premiers essais de goudronnage auront lieu à Nice en 1901. Mais c'est la guerre de 1914/18 qui donna le coup d'envoi de ce nouveau revêtement routier.

Le chemin 15 allant d'Ussel à La Marche et courant à niveau sensiblement constant à flanc de colline, a été déclaré d'utilité publique le 19 avril 1887. Il s'arrêtait dans les maisons de La garde et n'atteignait pas le centre du bourg. Pour l'emprunter en partant de la place de la fontaine, il fallait alors prendre le chemin de Charroux puis après le carrefour conduisant aux Menutons tourner à gauche pour accéder à ce chemin 15 . On pouvait aussi commencer à emprunter le chemin grimpant vers l'Est à l'assaut de la colline puis tourner à droite dans les maisons un peu avant d'atteindre l'embranchement en Y. Il n'y avait pas de liaison directe dans le Bourg entre le chemin venant de La Marche et celui de Chantelle par Leu.

Nous avons eu la chance de retrouver un plan original manuscrit du centre du Bourg dressé le 16 juillet 1887 par le soussigné (illisible). Il est contresigné du préfet de l'Allier en date du 11 juin 1889. Ce plan confirme le cadastre de 1836 avec les quatre chemins ci-dessus, mais y apparaît un "*chemin projeté*" à travers les propriétés et maisons du village ainsi que le positionnement projeté d'une mairie et d'une école (les actuelles) desservies seulement par ce nouveau chemin. Ce dernier continue en bordure Ouest de la place de la fontaine. Il établit ainsi, au centre du Bourg, une liaison directe et quasi rectiligne entre le chemin venant de La Marche et celui conduisant à Leu et Chantelle.

La mairie et l'école ont été livrées le 11 novembre 1889. La date de réalisation du nouveau chemin, prolongation du chemin 15, est nécessairement celle des deux nouvelles constructions.

Quant au reste du chemin jusqu'à La Marche il a été amélioré au cours de la décennie suivante. Ainsi en 1896 un terrain est acheté pour sa rectification. En 1897 ce sont huit expropriations de 2735 m² au total qui sont lancées. Nous n'avons pas retrouvé la date exacte de fin des travaux. Mais l'on peut dire sans risque de beaucoup se tromper, que le cheminement actuel qui s'appellera plus tard D115 date des environs de 1900. Son goudronnage adviendra entre les deux guerres mondiales.

Avant 1930, à l'emplacement de la route actuelle allant du village à la Vierge, ce ne sont que prés et champs à flanc de coteau. Il existait seulement un cul-de-sac dans le bourg, obtenu par le comblement d'une portion de fossé du château il y a des siècles. Ce cul-de-sac permettait d'aborder la place de l'église de plein pied par l'Est et de s'affranchir ainsi de l'ancien fossé circulaire encore profond. Il servait aussi d'unique accès à une cour de ferme et à plusieurs fours à chaux. Au-delà de ce cul-de-sac c'était l'ancien fossé en contrebas. Pour se rendre à Etroussat il fallait donc soit passer par la Croisette, soit passer par la place de la fontaine puis gravir la colline par le chemin à flanc de coteau. L'histoire mouvementée du cheminement entre Ussel et Etroussat vaut d'être contée. A posteriori un émule de Gabriel Chevallier pourrait en tirer un roman humoristique comme « Clochemerle-les-bains ». En voici l'histoire :

En 1888 le chemin D'Ussel à Etroussat était construit sur notre commune et carrossable (route de la Croisette), mais il était en très mauvais état sur le reste du trajet. En 1910 il en est toujours de même mais, en sus, la partie usselloise s'est détériorée.

En 1913 l'administration projette de transformer le trajet Etroussat-Ussel-Chantelle en chemin d'intérêt communal. Ce qui entraîne pour les municipalités la nécessité de ressources extraordinaires dans leurs budgets.

En 1925 cette unique route d'Ussel à Etroussat n'est toujours praticable. Ce chemin est tellement détérioré que, pour cette unique raison, la municipalité d'Ussel s'oppose à ce que la perception de Charroux soit transplantée à Etroussat.

En 1926 les deux communes se mettent enfin d'accord pour que ce chemin communal n°8 passant par la Croisette et qui les relie soit réhabilité sur toute sa longueur. Une étude est demandée dès que possible. A réception, la municipalité d'Ussel trouve la facture trop élevée et ajourne le projet pour ce qui concerne le trajet sur la commune.

Cependant Etroussat a continué le projet. Et en 1928 la construction de la route se poursuit sur son territoire. Il devient souhaitable qu'elle le soit aussi sur Ussel qui demande alors une étude pour un tracé convenable et pratique sur le flanc de coteau. Le devis associé (amélioration du chemin par la Croisette) s'élève à 19.500F.

En fin d'été 1929, pour essayer d'avoir des aides, la municipalité émet une demande exceptionnelle de classement dans le réseau départemental des chemins vicinaux n°8 (Ussel-Etroussat), n°2 (Ussel à Charroux par La Flotte), ainsi que celui de Leu à Chantelle. Et le 03 septembre 1929 la commission départementale déclare d'utilité publique une route entre Etroussat et Ussel ce qui permet enfin d'en alléger le coût pour les communes.

Une route totalement nouvelle et plus aisée que les chemins existants sur notre commune, est alors projetée. En 1930, sur plans, cette portion usselloise est longue de 1349m et son coût, tout compris, est chiffré à 138.700F. Cependant le financement est maintenant devenu tripartite : 25% pour la commune (34.675F), 47% par le département (65.189F) et 28% par l'État (38.836F). Pour trouver les fonds et ne pas trop ponctionner ses contribuables, la municipalité d'Ussel décide d'augmenter les quatre contributions directes et de l'étaler sur 50 ans à compter du premier janvier 1931. Cependant la commune a déjà trois emprunts en cours (4.000F pour le monument aux morts de la Grande Guerre, 15.000F de participation au réseau primitif départemental d'électricité, et 76.253F pour l'électrification de toute la commune). Dans l'immédiat elle n'a donc absolument rien pour honorer sa part de 34.675F pour la nouvelle route. La municipalité se trouve donc dans l'obligation de contracter un quatrième emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations et est contrainte d'établir une imposition extraordinaire pour rembourser ce quatrième emprunt en 30 ans.

Enfin le 07 août 1930 la construction de ce que les vieux ussellois appellent depuis « la route neuve » est adjugée à Sinturel, entrepreneur de travaux publics établi à Nérès. Et les travaux commencent dès le printemps suivant (avril 1931) à la satisfaction du plus grand nombre. La pente sera plus régulière et moins forte que par les anciens itinéraires et la

circulation sera bien plus aisée sur ce nouveau et large chemin construit en dur. Mais, en juin, le chantier s'arrête brusquement puis est totalement abandonné ! On apprend alors que l'entrepreneur est parti avec les acomptes, sans payer ni les fournisseurs, ni les ouvriers.

En février 1932 une légère amélioration de tracé est proposée (probablement pour se raccorder plus aisément au cul-de-sac du bourg situé à l'Est de l'église) . Et les terrains correspondants sont achetés en mars (17m² à Antoine Mounin, 57 m² à Jacques Sauvestre et 15 m² à Paul Gerbaud).

Cependant aucun accord à l'amiable n'a pu encore être trouvé pour le reste du tracé (Baurry près de 700 m², les héritiers Barrat près de 800 m² et les héritiers Bagnolet qui habitent Saint-Pourçain plus d'un demi hectare). L'expropriation est donc nécessaire et se poursuit pendant l'été 1932. Les terrains, d'un point de vue agricole étaient de qualités très différentes. Il était proposé 2,50F du m² pour le terrain Baurry, 1,50F du m² pour le terrain Barrat, et 0,80F du m² pour le terrain Bagnolet. Personne n'est d'accord sur cette évaluation et les héritiers Bagnolet portent l'affaire en justice pour ce qui les concerne.

Au début de 1933 les héritiers Barrat acceptent que la route passe sur leurs terres mais ne sont pas d'accord sur l'indemnisation proposée. Il en est de même pour le veuve Baurry qui y met une condition supplémentaire : une indemnisation pour un noyer situé sur le tracé et qu'il faut abattre. Elle fut indemnisée.

Le 20 juin 1933 la justice donne raison aux héritiers Bagnolet et condamne la commune d'Ussel. Mais le litige n'est pas réglé pour autant car il n'y a toujours pas d'accord sur les prix.

Au début de 1934 on décide de faire évaluer les terrains par un jury externe aux parties. Ce jury aboutit aux mêmes résultats que précédemment : 684 m² à 2,50F soit 1.710F pour madame veuve Baurry, 783 m² à 1,50F pour les héritiers Barrat soit 1.174,50F, et 5300 m² à 0,80F pour les héritiers Bagnolet soit 4.240F.

Alors que l'on croyait avoir enfin abouti, la préfecture intervient de manière imprévue. Ce ne sont pas 5.300 m² qui doivent être rachetés mais la totalité de la parcelle soit 6.865,68 m², ce qui porte l'indemnisation foncière des Bagnolet à 5.492,54F. En mai 1934 un accord à l'amiable est finalement proposé. La commune d'Ussel s'engage à leur verser les 5.492,54F pour la totalité de leur parcelle auxquels elle ajoute les sommes attribuées par le jugement de juin 1933. Elle consent en sus à effectuer divers travaux demandés par ces héritiers (clôture, ...)

Mais en mai 1934 les héritiers Bagnolet se ravisent et refusent ce qui est proposé. Ils veulent obtenir plus.

On fait alors appel à l'ingénieur en chef des services vicinaux. Sur son rapport une nouvelle convention est signée en août 1934 entre les parties. La commune versera 8.500F aux héritiers Bagnolet. Cependant Ussel est déjà fortement endettée par quatre emprunts en cours, principalement pour l'électrification qui se poursuit et pour la construction de la nouvelle route. Elle n'a aucune ressource disponible. Pour indemniser les héritiers Bagnolet la municipalité se trouve dans l'obligation de contracter un cinquième emprunt de 13.000F, à 6%, remboursable en 30 ans par annuités égales, en deux termes semestriels. (En 1937 la caisse des dépôts et consignations abaissera son taux à 5% pour les versements restant à effectuer)

La conséquence de cet aboutissement favorable aux héritiers Bagnolet fit qu'à la fin de 1934 les héritiers Baurry et Barrat refusèrent à leur tour les indemnisations proposées. Cependant, finalement, les expropriations eurent lieu.

En 1935, enfin, l'avenir semblait radieux. Les expropriations étaient terminées. Les travaux routiers avançaient à grands pas. C'était sans compter sur des problèmes administratifs.

En novembre 1935 il faut régler un reliquat de 16.000F au constructeur. Mais le reliquat de la subvention allouée n'a pas encore été reçu. Un emprunt de 16.000F à 4,5% sur un maximum de 10 ans doit être trouvé. Il pourra être remboursé par anticipation dès réception de la queue de subvention. C'est alors qu'un ussellois qui connaît les difficultés de la commune, propose d'avancer la somme. Il a pour nom Jean-Baptiste Ferrier, époux de dame Maginaud. C'est très probablement l'ancien instituteur d'Ussel en poste à la charnière des 19^{ième} et 20^{ième} siècles. Les fonds étaient ainsi sur place et immédiatement disponibles et le taux demandé était très correct. Son offre fut immédiatement acceptée et le prêt fut reçu le 19 décembre 1935. Un premier remboursement de 8.000F eut lieu en 1936. le second sans doute très peu de temps après. Mais nous n'en avons pas retrouvé trace.

Le chemin départemental 123 (la D223 actuelle) Bellenaves, Taxat, Ussel, Etroussat, Vichy était dorénavant terminé entre Ussel et Etroussat et goudronné. Cependant la circulation y devenait de plus en plus intense au fil des mois et la chaussée s'en ressentit rapidement. Et au début de 1939 on dut demander la réfection du goudronnage

1953 voit un premier remembrement s'effectuer sur une partie de la commune. Mais les nouvelles structures foncières nécessitent une remise en ordre du territoire (mise en culture de chemins supprimés, arasement d'anciens talus, poses de buses, empierrement de tronçons nouveaux, aménagements des chemins d'exploitation,). Cette première tranche de travaux, estimée à 6 millions de francs, en partie subventionnée par l'État, sera effectuée par l'Association Foncière créée à cet effet. Il faudra trouver 1.200.000 F pour couvrir la part restant à la charge de l'Association.

En 1954 quatre panneaux de limitation de vitesse seront posés (18.043 F)

En 1956, c'est au tour du chemin de La Flotte d'être goudronné sur ses 1700m de longueur

Jusqu'en 1962 la commune était maître d'œuvre pour tous ces aménagements et travaux d'entretien de la voirie, mais c'était de plus en plus absorbant pour l'équipe municipale. En mars 1962 la gestion des voies communales et de nos chemins ruraux est confiée au Service des Ponts et Chaussées à effet à compter du premier janvier 1963. Parallèlement un plan de réfection des chemins communaux est lancé. Ces travaux d'équipement rural (50.000NF) sont subventionnés à hauteur de 80% par l'État. Les 10.000NF restant seront couverts par un emprunt à 4,5% sur 15 ans. Un emprunt additionnel de 20.000NF est simultanément contracté pour la réfection d'un certain nombre de nos chemins et leur goudronnage.

En 1968 les virages situés à la sortie du bourg sur la D223, au niveau de son croisement avec l'ancienne voie de chemin de fer, sont supprimés. Par ailleurs 1.200m de chemins sont empierrés et goudronnés dont les accès à l'église et au presbytère. De plus des fossés sont réhabilités à Leu et à la Flotte. Il y a pour 27.000 F de travaux

Puis, en avril 1973 le conseil municipal décide de faire procéder au revêtement d'environ 2 km additionnels de chemins communaux. Parallèlement elle confie à la DDA et la DDE travaillant de concert, l'assainissement du bourg (avant-projet, projet et exécution des travaux).

C'est dès lors quasiment notre réseau routier actuel qui est en place (excepté les modifications qui seront apportées par le remembrement de 1984). Reste à améliorer les chemins ruraux et (profilage, renforcement, pose de buses aux entrées de champs, ...) et à entretenir régulièrement le réseau.

En 1975, dans le cadre de l'assainissement du Bourg (bordures de trottoir, collecte des eaux, ...) une demande de prêt (20.000f à 9,25%) est faite au Crédit Agricole. Le reste (9.000F) est couvert par une subvention du fond d'équipement des collectivités locales récemment créé par le ministre de l'intérieur. Mais il apparaît que la subvention ne sera versée qu'à l'issue des travaux ! Un emprunt additionnel à court terme et à 8,75% sera nécessaire pour pallier ce retard.

1976 voit des travaux pour améliorer la collecte des eaux le long des départementales 115 et 223 (30.000F)

En 1977 les inondations de mai et les pluies torrentielles d'été nécessitent un curage des fossés et quelques réparations aux chemins. Mais c'est aussi l'année de la réfection du chemin de La Flotte avec renforcement de la chaussée confiés au Service de l'Équipement (14;000F). La rémunération légale de ce Service est alors de 4% lorsque les montants de travaux sont inférieurs à 40.000F

1979 - Sur proposition du Service de l'Équipement qui surveille la périodicité des revêtements, le chemin de la Croizette reçoit un revêtement superficiel additionnel.

La décennie 1981-1990 sera marquante dans la modernisation de la voirie

En 1981 la petite rue dite du Moutardy est revêtue. Parallèlement le profilage et la mise en forme des chemins communaux se poursuit pendant toute la décennie (1981, chemin de la garde ; 1982, chemin rural du Boublon à Leu; chemin rural du Marais de Leu et entre Ussel et Taxat ; 1986 chemin des bas de Leu ; etc.)

1986 – Plusieurs grosses réparations de la voirie communale (12.000F HT) nécessitent une demande de subvention (chemin de la Conquête, entre autres). En décembre on constate que les travaux agricoles ont rendu plusieurs chaussées fortement boueuses. Et elle n'ont pas été nettoyées correctement. Par ailleurs plusieurs empiétements sur les chemins communaux en ont réduit localement la largeur. Il faut y remédier.

1987 - Curage du fossé de la Flotte et pose de buses (38.345F)

1988 – Renforcement du pont sur le Boublon à Leu (au Soulier)

1990 – Suite à la sécheresse les drains ne coulent plus. De nombreuses demandes de travaux sont faites (creusement et remise aux normes du fossé de la Flotte, réhabilitation d'un talus communal éboulé, pose de buses d'entrées de champs ou le long de propriétés,)

1991 – Après les orages d'août et septembre de nouveaux travaux de voirie sont nécessaires pour parfaire les améliorations (poses de buses, regards, broyages des fossés enherbés, infiltrations chez un particulier, etc.)

1992 – Captage des eaux pluviales de la Baillie (création de fossés, tuyaux en PVC, regards,... pour 12.324,29F HT)

En 1993 et 1994 on programme un meilleur carrefour entre la D115 (D 15 actuelle) et la D223 qui sera réaménagé par la DDE. La part de la commune, proche de 50.000F, nécessitera de contracter un emprunt en 1995 (collectes des eaux pluviales, 37.570F HT ;

bordures de trottoirs 11.500F HT ; auxquels il faut ajouter l'achat de la parcelle ZC92 de 878m² pour arrondir un virage)

En 1994 il est demandé la réfection de la départementale 115 entre Leu et la Marche dans le cadre du programme départemental annuel. Parallèlement plusieurs chemins ruraux sont profilés et mis en forme (37.675F HT)

1995 voit la fin des travaux au carrefour des deux départementales (bordures de trottoirs pour 11.592,50F HT). A cette dépense s'ajouteront dans l'année l'entretien des émissaires créés au remembrement de 1983 (28.821F HT) et la réfection du chemin du haut de la colline (Conquête et Château d'eau pour 21.922F HT)

En 1996 le devis pour la réparation et le revêtement du chemin vicinal n° 6, depuis le pont sur le Boublon jusqu'à la limite de Chantelle, est approuvé (45.136F HT)

23 – L'eau courante au robinet

Au début de 1941 le service des Ponts et Chaussées travaillait sur un projet d'adduction et de distribution d'eau potable dans notre région sous l'égide d'un syndicat intercommunal. Mais il faudra 20 ans pour que l'eau arrive au robinet dans notre village.

Le projet est partiellement mis sous le boisseau pendant l'occupation à cause des difficultés conjoncturelles et du manque de moyens. Et ce n'est que dans les derniers mois de 1945 que la commune nomme ses délégués au comité syndical d'adduction d'eau.

Au milieu de 1947 les coûts concernant la recherche, la réalisation du captage, et la poursuite des études définitives concernant l'adduction ont été chiffrés. Le coût de cette première tranche est estimé à 8.050.000F pour notre commune. L'État participe à hauteur de 60%. Restent 3.220.000F à la charge d'Ussel. Ces sommes ne prennent pas en compte les frais annuels de fonctionnement du syndicat intercommunal d'adduction lui-même (592F versés pour 1947 par la municipalité)

En mai 1948 le conseil municipal vote 135 centimes extraordinaires devant produire une annuité de 4.659,30F afin de garantir pour le compte de la commune une somme de 70.000F dans l'emprunt général qui sera réalisé par le Syndicat. Chaque annuité sera payée par moitié semestriellement, la première échéance arrivant le 30 juin 1949

Au cours du trimestre suivant, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau contracte un premier emprunt de 7.090.000F amortissable en 10 ans (annuités 490.622F) en vue des recherches préliminaires. Ussel confirme son engagement jusqu'à concurrence de 70.000F sur trente ans (annuités 4844F)

Cependant au début de 1949 la subvention d'État n'est pas versée. Le syndicat projette donc un emprunt de 3.000.000F pour la représenter. Mais les taux d'intérêt liés à l'inflation sont passés de 4% à 5% d'où une charge supplémentaire pour les communes (271,20F pour Ussel)

Puis en 1950 le coût global de l'adduction et de l'alimentation en eau de toutes les communes est chiffré. Le montant total de cette tranche s'élève à 1.715.000.000 F. En préalable à sa réalisation une déclaration d'utilité publique est indispensable et les communes

doivent s'engager à indemniser les usagers des préjudices causés lors des travaux (ouvrages, passages, conduites, ...)

En juillet 1951 on apprend que des travaux de captage complémentaires ont été nécessaires. La somme engagée est de 54 millions dont la moitié est prise en charge par l'État. Restent 27 millions empruntés par le Syndicat, mais dont les annuités de remboursement sont garanties par les communes. Ussel se voit contraint de contracter un emprunt supplémentaire de 340.000 F à 3% sur 30 ans.

En 1953, de nouvelles communes adhèrent au Syndicat (Valignat, Veauce, Sussat et Ebreuil pour ses écarts). Le Ministère de l'Agriculture qui étudie les comptes, décrète que les montants sont sous-estimés et qu'il y a lieu de relever le montant des travaux de 60 millions. Pour garantir sa part de l'emprunt correspondant (2.357 F annuels) Ussel se voit contraint de prendre un nouvel emprunt sur 15 ans.

Mais ce n'est qu'en 1959 et 1960 que les maisons de la commune furent raccordées au réseau les unes après les autres, et que toutes eurent enfin l'eau potable courante au robinet. Une demande sera faite par la municipalité en 1971 pour que l'eau courante arrive aussi au cimetière.

24 – Les bouleversements du 20^{ième} siècle au 21^{ième} , à Ussel

Déjà sous la Révolution il y avait parfois confusion entre notre Ussel, encore important dans les décennies précédentes, et Ussel en Corrèze. Ainsi pages 58 et 59 de la liste générale des émigrés, publiée en l'an 2 de la République, on lit à la lettre S « *Secretin fils, surnommé de Neuville. Dernier domicile connu, Ussel en Corrèze. Biens dans le département de l'Allier. Emigration constatée le 23 août 1792* . Or ce Secretin était François-Frédéric Secretain de Neuville, né à Ussel dans l'Allier le 20 octobre 1771 et domicilié dans cette commune jusqu'en 1797, et non à Ussel en Corrèze (cf. annexe A 15)

Cette confusion ne fit qu'empirer au cours du 19^{ième} siècle par suite du glissement dans l'oubli de notre village, ancien chef-lieu devenu d'un trait de plume simple petite commune de l'Allier.

Au début du 20^{ième} siècle les erreurs de courrier, même officiel, étaient devenues monnaie courante. Il fallait pallier cette fâcheuse confusion. Lors du conseil municipal du 24 novembre 1912 Joseph Cussinet a l'idée simple et géniale de proposer la transformation du nom de notre village en celui d'Ussel d'Allier. Le Conseil municipal en fit la demande officielle et la réponse approuvative de l'administration fut donnée en 1913

Les Ussellois de l'entre-deux guerres vécurent :

- L'arrivée du téléphone avec une cabine publique dans le village dès 1926
- L'électrification de la commune qui devint effective en 1928
- La construction ex nihilo en 1935 de la route actuelle conduisant à la Vierge, dite depuis « route neuve »
- Le goudronnage des axes principaux de circulation
- Une agence postale dans le village en 1939 et qui fut maintenue jusqu'en 1969

Nous en avons parlé dans divers paragraphes précédents.

Le chemin de fer économique desservant Ussel et Leu, après avoir été nationalisé en 1937 et versé dans la SNCF (Service National des Chemins de Fer), fut supprimé par l'État deux ans après. Puis l'on bascula dans une économie de guerre.

Il n'y avait plus de moyen de transport aisé d'intérêt général. Dès lors, Ussel avec sa production agricole se trouva de nouveau enclavé, exactement comme avant l'arrivée du chemin de fer, cinquante ans en arrière. Parallèlement les populations citadines avaient beaucoup augmenté en un demi siècle et avaient besoin d'être alimentées. Ainsi notre village produisait, mais avait du mal à écouler sa production vivrière alors que dans toutes les grandes villes de France le manque endémique de denrées alimentaires développait la disette et le marché noir. Puisqu'il n'était plus possible d'atteindre facilement les grands marchés, pourquoi ne pas faire venir les acheteurs et transitaires à Ussel. C'est ainsi qu'en 1941 la municipalité émit le vœux de la création d'un marché de volailles et d'animaux de basse-cour à Ussel-même, hors marché noir. A notre connaissance l'administration ne donna pas suite

Après la deuxième guerre mondiale, dans le cadre de la réfection de la route entre La Marche et Etroussat (D35) et de sa transformation en départementale moderne, son tracé originel dut être modifié pour l'améliorer. Des terres de Saint-Germain de Salles se retrouvèrent du côté ussellois de la route et des parcelles d'Ussel du côté de St Germain. Dans un esprit de simplification, on décida d'un commun accord de prendre la nouvelle route comme nouvelle limite des deux communes. Des échanges officiels de terrains eurent alors lieu ce qui modifia légèrement les superficies des deux communes. Et l'ancienne délimitation intercommunale laissa la place à l'actuelle (modifications approuvées par le conseil municipal du 06 avril 1952)

En 1959 et 1960, un tiers de siècle après le bouleversement des habitudes domestiques qu'avait apporté l'électrification des logements de la commune, un bouleversement au moins aussi important eut lieu avec l'arrivée de l'eau courante au robinet (paragraphe 23 ci-dessus). Il faut les avoir vécu pour comprendre que, dès lors, la vie des ussellois devint fondamentalement différente de ce qu'elle avait été pendant tous les siècles passés.

Un autre bouleversement aussi fondamental, et encore plus spectaculaire, fut amené par les remembrements de 1953 et 1984.

Jusqu'alors, le millénaire terroir ussellois était fait de cours d'eaux sinueux, de haies vives, d'une très grande biodiversité naturelle faunistique comme végétale, de vignes, d'arbres fruitiers, d'une alternance de petites parcelles de cultures variées, et de prés ou de fourrages. Il fut drastiquement transformé par les remembrements en un nouveau terroir fort dénudé, composé seulement de vastes surfaces cultivables d'un seul tenant, avec une longue tranchée quasi rectiligne où s'écoulaient depuis les eaux de l'ancien cours d'eau.

Mais l'ancestrale bio-diversité du terroir fut tuée dans ces opérations. Nombre d'insectes et de plantes sauvages disparurent. Les traitements phytosanitaires et la tonte systématique avant floraison des étroites bandes à végétation encore naturelle des bords de routes et chemins n'ont rien arrangé. En vous promenant le long des kilomètres de chemins de notre commune, essayez de trouver pour votre usage personnel, à la saison propice, les plantes médicinales sauvages d'antan telles la menthe poivrée, l'achillée millefeuille, la grande armoise, le marrube blanc, la mélisse officinale, le bouillon blanc, la renouée, la mauve sauvage, le millepertuis perforé jadis très commun de mai à septembre à Ussel, etc. Très fréquentes jusqu'au milieu du 20^{ième} siècle, parfois hautes de plus d'un mètre pour certaines, beaucoup de ces simples y sont maintenant quasi introuvables.

La même remarque peut malheureusement s'appliquer aussi aux mondes des passereaux, des coléoptères, des papillons, de la faune aquatique et des berges du petit ris, du gibier sauvage (lièvres exceptés), etc.

Le remembrement de 1984 a aussi occasionné une légère modification du tracé de la limite intercommunale entre Ussel et Etroussat (conseil municipal du 19 mars 1984)

Au plan administratif et de gestion des communes, le passage du 20^{ième} au 21^{ième} siècles se caractérise principalement par d'importantes modifications structurelles. Dorénavant nombre de moyens sont mis en commun à travers divers "syndicats" spécialisés supra-communaux. Cela offre un intérêt économique et une aide certaine pour les municipalités, mais leur fait aussi perdre de plus en plus des pans entiers de leurs libertés anciennes. Cette emprise syndicale incontournable est résumée ci-dessous.

- En 1966 la commune avait adhéré au service collectif d'entretien de l'éclairage public créé par le SIEGA (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier). Ce dernier ayant donné satisfaction. En décembre 1970 l'adhésion fut renouvelée sur la base de reconduction tacite par tranches de cinq ans. Dès lors c'est ce syndicat qui assure la maintenance de notre éclairage public avec ses améliorations ou modifications éventuelles.

- En 1967 on projette la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple du secteur de Chantelle qui deviendra le SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à la Décision) de Chantelle.

- En 1971 le conseil municipal fait adhérer la commune au syndicat intercommunal de cylindrage et d'entretien des chemins vicinaux et ruraux dont le siège est à Brout-Vernet. (Le profilage de la voirie communale est du ressort exclusif de la DDE)

- En octobre 1971 Ussel adhère au syndicat intercommunal d'équipement scolaire et sportif (SIESS) du CEG de Bellenaves (Collège d'Enseignement Général)

- 1975 Création d'un fond d'équipement des collectivités locales par le Ministère de l'Intérieur.

- En 1977 est créé un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SITCOM) auquel adhère Ussel. Cependant la collecte dans la commune restera assurée jusqu'en 2001 par du personnel contractuel municipal (une fois par semaine en été, une fois toutes les deux semaines en hiver) et sera donc intégralement financée par les ussellois eux-mêmes jusqu'en 2001. Ce n'est qu'à partir de 2002 que la collecte sera enfin assurée directement par le SITCOM et le coût inclus dans la taxe foncière.

- 1980 A compter du premier janvier, les pouvoirs et prérogatives de la DDE sont étendues par décision étatique. Jusqu'alors elle aidait à la seule gestion du service de voirie communale. Dorénavant elle assure une mission d'aide technique à la gestion communale générale et le profilage des voies de circulation. Le Syndicat intercommunal de cylindrage de Brout-Vernet assure quant à lui les travaux de revêtements.

- 1990 Élaboration de la charte intercommunale du SIAD de Chantelle

- 1991 Adhésion de la commune au syndicat mixte des eaux de l'Allier (eau potable, approvisionnement qualité). Notre syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sioule et Bouble y avait déjà adhéré en novembre 1990

- 1991 Le fauchage de tous les chemins ruraux et vicinaux est confié au syndicat intercommunal de cylindrages et d'entretien dont le siège à Brout-Vernet (le fauchage des bords de routes goudronnées reste comme par le passé assuré par un exploitant agricole ussellois bénévole)

- 1993 Les normes en matière de traitement des déchets ménagers sont entièrement refondues et notablement renforcées. Le SITCOM sud-Allier se voit contraint de mettre ses installations en conformité avec les nouvelles normes édictées (traitement des fumées, électro-

filtres, cendres, traitement spécifique des déchets hospitaliers, etc.). Dans ce nouveau cadre il doit mettre en place un système d'écoemballage (recyclage)

- 1995 Dans le cadre "point propre" du SITCOM trois conteneurs de tri sélectif sont installés à côté de l'ancienne gare et un conteneur supplémentaire pour verre est installé à Leu. Par ailleurs une poubelle de 240 litres est placée sur la place du village près du terrain de boules, et une autre de 500 litres près de la salle polyvalente. La convention de fonctionnement sera signée en fin d'année.

25 - Événements météorologiques

L'histoire d'Ussel de 1789 à aujourd'hui serait incomplète sans un survol des événements météorologiques qui ont influé sur l'économie villageoise. Malheureusement les comptes rendus des conseils municipaux sont rares de 1789 à 1814 et perdus de 1839 à 1887 inclus. Ceux parvenus jusqu'à nous permettent cependant de retrouver nombre de ces événements. Ils montrent en particulier que les violents orages destructeurs y sont relativement fréquents. La statistique établie sur ceux connus pendant le siècle écoulé donne une moyenne, d'un par tranches de 15 ans. Ils se produisent généralement au cours des cent jours qui vont du 15 mai à fin août.

Il faut cependant conserver à l'esprit que les événements rapportés ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive. Fort probablement, beaucoup d'autres n'ont pas été notés. Ainsi, par exemple, il n'est fait qu'une allusion furtive à des inondations en mai 1977, dans un programmation de curage de fossés, quatre mois après les événements

On se souvient de la crue exceptionnelle du petit Boubelon de septembre 1787, des événements météorologiques désastreux de 1787 suivis par les deux tempêtes cataclysmiques qui ont balayé la France du sud-ouest au nord-est en juillet 1788, dévastant et ruinant les campagnes et cause de la forte disette qui suivit (cf. cahier 04 – De César à 1789, § événements météorologiques).

On trouve ensuite, noté par la municipalité :

1803 – Deux années consécutives de grêles ont épuisé la commune (conseil municipal de mai)

1805 – A deux années de grêle presque consécutives s'ajoute la perte presque totale de la récolte en blé de cette année occasionnée par des pluies surabondantes (conseil municipal du 04 janvier 1805)

1814 – Le mauvais état des vignes ravagées par la maladie due aux conditions climatiques (la grise) fait que pour la première fois depuis des temps immémoriaux il n'y aura pas de ban des vendanges cette année (conseil municipal 08/10/1814)

1827 – Après un hiver pourri, il pleut continuellement depuis plus de trois mois (conseil municipal 15 mai 1827)

1832 – Exceptionnelle sécheresse depuis plusieurs mois. Il est demandé de colmater de toute urgence toutes les fuites d'eau des retenues, bassins, lavoirs, etc. Presque toutes les sources sont chétives. Nombre de puits n'ont presque plus d'eau. Le Boubelon le long des marais est quasiment tari, il n'y a plus que quelques trous d'eau çà et là. Les animaux manquent d'une eau abondante et de qualité. Il est demandé aux particuliers de donner accès aux sources

privées et puits encore actifs. Les bondes des digues et des pêches légalement établies sur les cours d'eau devront être ouvertes afin de rétablir le cours ordinaire pour réalimenter les troupeaux et ainsi éviter la maladie. Le rouissage du chanvre est interdit jusqu'à nouvel ordre et le rétablissement du cours normal du ruisseau. Les routoirs doivent être ouverts pour restituer l'eau qu'il contiennent au cours du ruisseau.

1836 – Mauvais temps du début de l'hiver à aujourd'hui ayant rendu les réparations aux chemins toujours impossibles (conseil municipal du 09 mai 1836)

1837 – Saison devenue rigoureuse par des gelées chaque matin (conseil municipal du 17 octobre 1837)

1838 – 1888 (Perte des comptes rendus des conseils municipaux)

1897 – Pluies et orages destructeurs en fin d'été. « ... vu la misère qui existe après la perte de toute la récolte » (conseil municipal du 15/09/1897)

1900 – En août une forte grêle détruit partiellement les récoltes (conseil du 04 septembre)

1909 – Gelées les 01 et 02 mai

1910 – Crues fréquentes au cours de l'année. La sape des arbres et arbustes des berges a conduit à l'embâcle des cours d'eau de la plaine et le quasi barrage du petit ris. Les terres avoisinantes sont submergées. Par ailleurs les pluies ont abîmé tous les chemins et leurs fossés sont embourbés et en mauvais état. Le récurage des fossés et le nettoyage de ruisseaux est programmé pour l'été 1911.

1917 – Le violent ouragan de juillet brise ou abat de nombreux arbres. Parmi ceux appartenant à la commune 16 ont été étêtés dans le cimetière et 10 peupliers ont été fortement endommagés le long du Boubelon.

1930 – En juin de forts orages avec grêle causent d'importants dégâts à tel point que deux experts sont nommés. Ces intempéries de 1930 ont causé des dégâts tels qu'en 1931 la municipalité émet le vœux de supprimer pour l'année en cours l'impôt sur les bénéfices agricoles. Une importante somme fut attribuée par le département. Elle fut entièrement utilisée en 1932 dans les réparations (chemins vicinaux 7.822,80 F, chemins ruraux 12.056,30 F, bâtiments communaux 3.433 F)

28 mai 1949 – Un orage particulièrement violent frappe Ussel et les communes voisines « Pour apporter une aide aux habitants de votre commune dont les récoltes ou les immeubles ont particulièrement souffert pendant l'orage du 28 mai, j'ai décidé qu'une réunion des maires intéressés aurait lieu à Saint-Pourçain-sur-Sioule le mardi 21 juin courant à 10 heures – Signé Fleury, préfet de l'Allier »

Hiver 1962/63 – Très forte gelée occasionnant, dans plusieurs résidences secondaires, malgré leurs murs épais, le gel des compteurs d'eau récemment posés et qui devront être changés.

Mai 1977 – Inondations à Ussel. Les travaux de réparations seront subventionnés à hauteur de 50% pour les ouvrages d'art et de 40% pour les chaussées

Automne 1977 – Après les inondations de mai, les pluies torrentielles d'été ont causé d'importants dégâts supplémentaires aux chemins et ont en partie comblé les fossés .

Novembre 1982 – Tempête venteuse. La toiture de l'église, entre autres dégâts, est fortement endommagée

Mai 1985 – Dans la même semaine le Boubelon sort trois fois de suite de son lit et inonde à chaque fois les bas d'Ussel et des terres à Leu

Janvier 1985 – Gel causant des dégâts dans les chemins communaux

15 et 16 mai 1988 – Nouvelles et fortes inondations démolissant, entre autres, le radier de Leu qui devra être refait. Les dégâts constatés sont si importants qu'en août la commune est déclarée sinistrée par arrêté ministériel.

Février 1989 – Fortes intempéries d'hiver. Des dégâts sont constatés partout. Même la table d'orientation du haut de la colline, pourtant en béton, devra être réparée.

Août et septembre 1991 – Plusieurs orages endommagent la voirie

17 juillet 2003 – Un violent orage de grêle passe sur Ussel, Leu, Fourilles et continue vers le Nord, jusqu'au vignoble de Saint-Pourçain qu'il hache menu. Les récoltes sont très abîmées, voire complètement détruites. De très nombreuses toitures sont perforées ou ont perdu des pans entiers de tuiles ou d'ardoises. Après ce sinistre, il faudra aux entreprises plus de 18 mois pour que tous les bâtiments d'Ussel retrouvent une toiture étanche. Plusieurs vitraux de l'église furent aussi perforés lors de cet orage.